



HAL
open science

Quelles formes prend l'ingénierie en paysage et urbanisme au Parc naturel régional d'Armorique et quelles perspectives d'évolution envisager ?

Cécile Thépault

► **To cite this version:**

Cécile Thépault. Quelles formes prend l'ingénierie en paysage et urbanisme au Parc naturel régional d'Armorique et quelles perspectives d'évolution envisager ?. Sciences agricoles. 2015. dumas-01206433

HAL Id: dumas-01206433

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01206433>

Submitted on 29 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quelles formes prend l'ingénierie en paysage et urbanisme au Parc naturel régional d'Armorique et quelles perspectives d'évolution envisager ?

Par : Cécile THEPAULT

AGROCAMPUS
OUEST

- CFR Angers
 CFR Rennes



Année universitaire : ...2014.- 2015

Spécialité :

Paysage.....

Spécialisation (et option éventuelle) :

Ingénierie des

Territoires.....

Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
 de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
 d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)



Soutenu à Angers

le 15/09/15

Devant le jury composé de :

Président : Hervé DAVODEAU

Maître de stage : Lise VAUVERT

Enseignant référent : Sébastien CAILLAULT

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité :

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible⁽¹⁾.

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant).

Date et signature du maître de stage⁽²⁾ :

Droits d'auteur :

L'auteur⁽³⁾ autorise la diffusion de son travail

Oui Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

Date et signature de l'auteur : le 31/08/2015,

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant :

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

Remerciements

Je tiens à remercier :

Avant tout à Lise VAUVERT et Coralie TANNEAU, ainsi que Jérémie BOURDOULOUS pour leurs conseils, leur aide et leur disponibilité, qui m'ont permis de mener à bien ma mission et d'acquérir des compétences et connaissances en paysage et urbanisme, en animation de réunion ainsi qu'en gestion de projet. Ce stage de fin d'études m'aura ainsi permis de rencontrer de nombreux acteurs du territoire et de découvrir la structure qu'est un Parc naturel régional et son fonctionnement. Je les remercie également pour m'avoir associée à des réunions publiques et restitutions, qui ont été particulièrement enrichissantes.

Monsieur Le Directeur du Parc naturel régional d'Armorique, Jean-Jacques BARREAU, pour ses conseils, que ce soit par rapport à la conduite de projet, pour mener à bien ma mission, ou par rapport à la rédaction de ce mémoire. Je le remercie également pour m'avoir permis de participer au séminaire « Et toi, tu fais comment ? » dans le PNR des Causses du Quercy. Ce fut une expérience particulièrement enrichissante qui m'a permis d'avoir un aperçu de tout ce qui peut se faire dans les autres Parcs, au niveau des outils et savoir-faire en urbanisme, paysage et architecture.

Toute l'équipe du Parc pour son accueil chaleureux et son aide. Je remercie en particulier Myriam pour les opérations de commandes avec les fournisseurs, Isabelle pour son aide au niveau du matériel et Jacques, pour son aide technique sur le plan informatique. Je remercie également tout le pôle Direction : Pascaline, Sophie, Audrey, Marie-Jo, Pauline, Camille, ainsi que Catherine, du pôle Développement, pour leur bonne humeur.

Les stagiaires : Quentin, Adria et Sylvie pour leur compagnie et pour les bons moments passés ensemble, que ce soit le midi, aux pauses café, ou encore au gîte de Menez-Meur à Kergali, au sommet des Monts d'Arrée.

Toutes les personnes ressources qui m'ont aidé à mener à bien ma mission, et notamment Léa Lelièvre, Agathe Larzillière et Romain Blanchard.

Sébastien Caillault, pour ses conseils, ses pistes de réflexion et ses questionnements.

Fabienne Joliet pour l'option IT, ainsi que Nathalie Carcaud.

Toutes les personnes qui m'ont aidé à rédiger ce mémoire, qui m'ont donné leur avis critique, et encouragée.

La promo IT 2014-2015, pour tous les bons moments passés ensemble et les échanges sur DO IT.

Je leur souhaite à tous une bonne continuation.

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
I- Présentation de l'étude menée sur l'ingénierie en paysage et urbanisme au PNRA	3
A) Approfondissement de la problématique	3
1) Composition et fonctionnement d'un PNR.....	3
a- Un Parc naturel régional est un Syndicat Mixte	3
b- Un Parc naturel régional est un territoire rural habité mais fragile	3
c- Les liens et relations entre PNR, communes, Communautés de communes et partenaires	4
2) La prise en compte du paysage et de l'urbanisme dans les PNR.....	5
a- La prise en compte du paysage dans le droit français	5
b- Focus sur la loi ALUR	6
c- La prise en compte du paysage et de l'urbanisme dans la charte du PNRA	7
3) L'ingénierie dans les Parcs	9
a- Ingénierie technique et animation : conseil, innovation, expérimentation.....	9
b- L'ingénierie dans la Charte du PNRA.....	11
c- La montée en puissance du processus de concertation	11
B) Le PNRA et le paysage.....	13
1) Historique de création du PNRA.....	13
2) Présentation du territoire d'étude	14
3) Les unités paysagères du PNRA	15
C) Méthode de travail	17
1) Phasage et planning.....	17
2) Moyens, personnes ressources	18
3) Enquête et choix de la commune comme terrain d'expérimentation	18
II- Résultats de l'analyse de l'ingénierie du PNRA à travers l'exemple de la mission conseil et l'analyse des autres PNR.....	20
A) Bilan de la mission conseil en paysage et urbanisme du PNRA	20
1) De 2010 à 2015 : une évolution de la mission conseil.....	20
a- La mission conseil en 2011	20
b- La mission conseil de 2011 à 2015 : perfectionnement de l'accompagnement proposé, développement d'outils, constitution d'un réseau de partenaires	21
2) Des outils créés.....	26
3) Retours d'expérience et bilan.....	27
a- Les entretiens téléphoniques.....	27
b- Croisement des données qualitatives et quantitatives.....	27
c- Analyse critique de la méthode.....	28
B) Bilan de l'ingénierie dans les autres Parcs	29
1) Analyse bibliographique et sélection.....	29
2) Séminaire « Et toi, tu fais comment ? ».....	29
a- Le séminaire	29

b-	Les PNR étudiés.....	29
3)	Positionnement du PNRA par rapport aux autres Parcs : quelles innovations et améliorations possibles ?	30
a-	Le PNRA, vers davantage d'outils d'animation ?.....	30
b-	Des outils pouvant être développés au PNRA.....	31
c-	Analyse critique.....	31
III-	Expérimentation et Perspectives d'évolution.....	33
A)	L'expérimentation, une composante de l'ingénierie des Parcs.....	33
1)	L'expérimentation au PNRA.....	33
a-	Rappel des missions des PNR (12).....	33
b-	Exemples de réalisations sur le territoire du PNRA.....	33
2)	Expérimentation avec la commune de Roscanvel.....	34
a-	Méthode de travail.....	34
b-	Mise en place et test d'outils d'animation.....	35
c-	Analyse critique.....	37
B)	Limites du pouvoir des PNR.....	39
1)	Jusqu'où est prise en compte cette ingénierie en paysage et urbanisme par les élus ?.....	39
a-	Les élus façonnent l'urbanisme et le paysage.....	39
b-	Des enjeux politiques en jeu ? Des jeux d'acteurs ?	39
c-	Sollicitation de la mission conseil et prise en compte des conseils émis.....	40
2)	Une ingénierie méconnue dans son contenu.....	41
a-	Une mission conseil méconnue qui questionne sur la prise en compte de la Charte.....	41
b-	Le paysage, une notion encore floue.....	41
C)	Quelles perspectives d'évolution envisager ?.....	42
1)	Une évolution au niveau des partenariats.....	42
a-	Les Communautés vont mutualiser les moyens techniques.....	42
b-	S'appuyer sur le Parc et sur les collaborations existantes.....	42
2)	Une méthode à adapter avec le contexte : du PLU au PLUi.....	43
a-	Evolution du cadre législatif.....	43
b-	Questions autour des PLUi.....	43
	Conclusion.....	45
	Bibliographie et Sitographie.....	46
	Annexes.....	49

Liste des sigles, abréviations et glossaire

Sigles

ABF	Architecte des Bâtiments de France
ALUP	Atelier Local d'Urbanisme et de Paysage
ALUR	Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
ADEUPA	Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
BRUDED	Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable
CA	Communauté d'Agglomération
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CG	Conseil Général, aujourd'hui devenu Conseil Départemental
CC	Communauté de communes
CGCT	Code général des Collectivités territoriales
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. ¹
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DOM-TOM	Départements et Territoires d'Outre-Mer
DOO	Document d'orientations et d'objectifs
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPFR	Etablissement Public Foncier (de la région Bretagne)
ETP	Emploi à Temps Plein
FIA	Finistère Ingénierie Assistance
FCEN	Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LOADDT	Loi d'orientation à l'aménagement durable des territoires
MEDDE	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
NOTRe	Loi pour la Nouvelle organisation territoriale de la République
OA	Outil d'Animation
OT	Outil Technique
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme Intercommunal
PNR	Parc naturel régional
PNRA	Parc naturel régional d'Armorique
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPA	Personne Publique Associée
RNU	Règlement national d'Urbanisme
SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAFI	Société d'Aménagement du Finistère
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SRU	Loi Solidarité et Renouvellement Urbain
TVB	Trame Verte et Bleue
ZAU	Zones à Urbaniser

¹ N.B : Depuis le 31 mars 2014, la Datar a fusionné avec le Secrétariat général du Civ et l'Agence nationale pour la cohésion sociale (Acsé) au sein du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ([n°1]).

Abréviations

Cf.	Du latin <i>confer</i> , précède une référence à consulter
Etc.	Du latin <i>et cetera</i> , indique que l'énumération est incomplète
ex.	exemple
p.	page

Glossaire

Approche Eco-Habitat	Association pour la promotion de la construction et de l'habitat écologique
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	Mission d'aide apportée au maître d'ouvrage, pour l'aider à définir, piloter et exploiter le projet réalisé par le maître d'œuvre
Charte de Parc	Contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour un PNR
Comité syndical	Administre le syndicat mixte, organe délibérant du Parc.
Concertation	Désigne un processus qui pose une question, qui associe plusieurs acteurs et qui a plusieurs objectifs. De façon plus générale, il s'agit d'une discussion qui aboutit à une décision partagée.
Consultation	Action de prendre avis.
Développement durable	Notion vise à prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques qui sont liés à des enjeux de long terme.
Echelle large/fine	Désigne une portion de territoire : large signifie grande (ex : grand paysage), et fine, une petite portion de territoire (ex : une rue)
Expérimentation	Une des missions des PNR, qui contribue à contribuer à des programmes de recherche et à initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur tout autre territoire, au niveau national mais aussi international.
Ingénierie	Toute méthode, processus ou outil ayant été mis en place par des chargés de mission d'un Parc dans le but de répondre aux politiques de sa Charte, ou pour répondre à un besoin dans le cas d'un appui technique fourni à une commune sur une thématique précise.
Itinéraire de concertation	Même principe qu'un itinéraire de culture. L'itinéraire de concertation est décomposable en phases qui se superposent ou se succèdent dans le temps. Il représente le cheminement suivi par la concertation en termes de contenu comme de forme. Cet itinéraire émerge dès que son objet émerge, soit sous forme d'un conflit, soit sous forme de proposition individuelle ou institutionnelle.
Maîtrise d'œuvre	Personne ou organisme qui conçoit et dirige la réalisation d'un ouvrage
Mutualisation	Partage par des individus ou groupe d'individus, de biens, d'équipements ou de moyens de transport de manière à optimiser l'accès à ces ressources et leur rentabilité.
Pays	Bassin de vie, plus petit qu'un département, qui regroupe plusieurs groupements de communes.
Paysage	Définition de la Convention européenne du paysage : partie de territoire, telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.
Réhabilitation	Fait de réaménager un bâtiment ou un lieu (vieille bâtisse, quartier, friche, espace vert...). Elle consiste à garder l'aspect extérieur du bâtiment et à améliorer le confort intérieur et économiser l'énergie.
Sensibilisation	Moyen d'éducation portant sur un thème précis permettant de faire connaître et faire prendre conscience des enjeux majeurs.
Syndicat Mixte	Type de structure de coopération intercommunale qui permet à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.
Urbanisme	Science se rapportant à la construction et à l'aménagement des agglomérations, villes et villages.

Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Budget de fonctionnement du PNRA	4
Figure 2 : Les partenaires institutionnels et techniques du PNRA dans le domaine du paysage et de l'urbanisme	4
Figure 3 : Les Pays, Communautés de communes et communes faisant partie du PNRA.....	5
Figure 4 : Plan de Parc.....	9
Figure 5 : Schéma des notions que regroupe le terme "ingénierie"	11
Figure 6 : Schématisation de l'itinéraire de concertation	13
Figure 7 : Carte des 51 PNR de France	14
Figure 8 : Territoire du PNRA	14
Figure 9 : Les intercommunalités du PNRA.....	15
Figure 10 : Les sous-unités paysagères du PNRA	15
Figure 11 : Ferme de paysan - pêcheur en Presqu'île de Crozon.....	16
Figure 12 : Maison à pan de bois en rade de Brest	16
Tableau 1 : Planning de l'étude.....	17
Tableau 2 : Les critères utilisés pour sélectionner les communes à interroger	18
Figure 13: Communes du PNRA présélectionnées pour l'entretien téléphonique et communes ayant répondu à l'entretien.....	19
Figure 14 : Positionnement de l'accompagnement technique en 2011	20
Tableau 3 : Bilan chiffré de 2011.....	21
Tableau 4 : Bilan territoire de la mission conseil de 2011 à 2014.....	21
Tableau 5 : Bilan production de la mission conseil de 2011 à 2014.....	22
Tableau 6 : Bilan des moyens humains de la mission conseil de 2011 à 2014.....	22
Figure 15 : Graphique comparant les données de production technique et leurs évolutions entre les années 2011, 2012, 2013 et 2014	22
Tableau 7 : Quantification du temps consacré à la mission conseil suivant les années, exprimé en ETP)	22
Figure 16 : Positionnement de l'accompagnement technique du PNRA en 2015	23
Tableau 8 : Tableau montrant l'évolution de l'accompagnement et le développement d'outils suivants les années.....	23
Figure 17 : Les appuis apportés par les différents partenaires à une commune du Parc ayant un projet d'aménagement	24
Figure 18 : Schéma indiquant la nature des appuis techniques apportés par chaque partenaire à une commune ayant un projet d'aménagement	25
Tableau 9 : Les outils techniques et d'animation du PNRA.....	26
Tableau 10 : Positionnement des Communautés de communes du PNRA par rapport aux PLUi	28
Figure 19 : Carte localisant les PNR étudiés.....	29
Tableau 11 : Les plus-values d'un travail d'expérimentation pour une commune	33
Figure 20 : Localisation de la commune de Plounéour-Ménez	33
Figure 21 : Les différentes phases de travail de l'atelier Balade paysagère.....	35
Tableau 12 : Les points positifs et les limites de l'atelier Balade paysagère.....	36
Tableau 13 : Les points positifs et les limites de l'atelier Maquette	36
Figure 22 : Méthode développée pour la préparation de l'atelier Maquette.....	36
Figure 23 : Atelier Maquette interactive.....	37
Figure 24 : Itinéraire de concertation mené avec les élus et la commission extra-municipale de Roscanvel	38
Figure 25 : Hiérarchisation des documents de planification et d'aménagement du territoire.....	44

Liste des annexes

<i>ANNEXE I : Relations contractuelles entre le PNRA et ses partenaires</i>	49
<i>ANNEXE II : Macro-planning</i>	50
<i>ANNEXE III : Communes à interroger</i>	51
<i>ANNEXE IV : Communes interrogées</i>	52
<i>ANNEXE V : Tableau bilan 2011</i>	53
<i>ANNEXE VI : Positionnement de l'intervention de chaque partenaire dans le cadre du programme Appel à Manifestation d'Intérêts</i>	54
<i>ANNEXE VII : Exemple d'une Fiche outil du PNRA</i>	55
<i>ANNEXE VIII : Questionnaire soumis aux communes n'ayant jamais sollicité la mission conseil</i>	59
<i>ANNEXE IX : Questionnaire soumis aux communes ayant déjà sollicité la mission conseil</i>	61
<i>ANNEXE X : Questionnaire soumis aux communautés de communes du PNRA</i>	64
<i>ANNEXE XI : Carnet « La parole aux élus »</i>	65
<i>ANNEXE XII : Tableau bilan brut de données de la mission conseil suite aux entretiens téléphoniques</i>	72
<i>ANNEXE XIII : Fiches portant sur les outils développés par les PNR étudiés</i>	73
<i>ANNEXE XIV : Fiches d'identité des PNR étudiés</i>	81
<i>ANNEXE XV : Valorisation du concours Réhabilitation à travers un poster illustrant le travail d'un des lauréats du concours</i>	85
<i>ANNEXE XVI : Listing de mots-clés employé pour l'atelier Balade paysagère</i>	87
<i>ANNEXE XVII : Légende employée pour l'atelier Maquette interactive</i>	88
<i>ANNEXE XVIII : Questionnaire employé pour l'atelier Maquette interactive</i>	89
<i>ANNEXE XIX : Posters présentés à la commune de Roscanvel</i>	92
<i>ANNEXE XX : Référentiel de végétaux créé</i>	95

« Le paysage est l'expression observable par les sens à la surface de la terre de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes. Il est essentiellement changeant et ne peut être appréhendé que dans son dynamisme, c'est-à-dire dans le cadre de l'histoire qui lui restitue sa quatrième dimension... C'est seulement par l'étude des processus d'élaboration des paysages dans le passé que des aménagements non technocratiques pourront être réalisés aujourd'hui, dans le respect attentif des besoins et des goûts des hommes. Car le paysage, support de la vie, concerne chaque habitant qui en est l'héritier, l'auteur, l'utilisateur et, bien sûr, l'observateur admiratif ou consterné ».

Jean Robert PITTE, géographe – « Histoire du paysage français », 1986

Introduction

« Si le **paysage** est une résultante de **l'action humaine**, il n'est pas nécessairement une conséquence subie et il peut répondre à des **choix délibérés**. » Cette phrase extraite de la Charte 2009 – 2021 du Parc naturel régional d'Armorique (12) amène ainsi, par interprétation, la question des acteurs du paysage et des acteurs dans les projets de paysage. Car après tout, si le paysage résulte d'une multitude de facteurs et d'acteurs, nous pouvons penser qu'à l'échelle d'une commune, le paysage que nous voyons est aussi dû, entre autre, à la politique de la municipalité en place (il dépend aussi des actions des habitants, de la politique de la Région, du département...). Par exemple, la présence de nombreux panneaux signalétiques en entrée de bourg perturbe la lecture du paysage communal, et les actions pouvant être menées pour y remédier dépendent fortement du pouvoir d'action des élus de la commune.

Revenons à notre citation référence de départ et étudions cette phrase étape par étape : tout d'abord, qu'est-ce que le paysage ? Le paysage c'est, rappelons nous les termes de la Convention européenne du Paysage (16) : « *une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Rappelons-nous également les termes d'Anne Sgard (11) : « **Le paysage** est tout à la fois considéré comme un **outil de mobilisation**, car il est une représentation des relations que les individus et les sociétés nouent avec leur territoire et comme une réalité en soi décriptable par les objets matériels qui le composent ». Mais le paysage, c'est aussi **un moyen d'aller au-delà** : « **un moyen** de sortir des limites du privé et du public, pour poser la question de l'espace partagé et de s'interroger sur son mode de gestion. » (6) Il semble complexe de donner une définition précise au paysage, qui est tant de choses à la fois.

Les **Parcs naturel régionaux** sont des collectivités particulières : à la différence d'autres structures, ils regroupent des communes dont les territoires sont d'un équilibre fragile et possèdent un patrimoine culturel, naturel et paysager riche. Les Parcs ne sont pas dotés de compétences mais partagent des missions communes qui sont (dans le domaine du paysage, car les Parcs ont d'autres missions, axées notamment sur la culture, le tourisme etc.) : l'aménagement du territoire, la protection et la gestion du patrimoine naturel, l'éducation et l'information, ainsi que **l'expérimentation**. En effet, l'article R244-1 du code de l'environnement (13) énonce que « *le parc naturel régional a pour objet* :

- a) *De protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages*
- b) *De contribuer à l'aménagement du territoire*
- c) *De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie*
- d) *D'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public*
- e) *De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.* »

Les Parcs sont des syndicats mixtes dont l'existence repose sur la volonté des communes membres à s'associer dans un projet territorial. Comme ils ne possèdent pas de compétences et n'ont aucun pouvoir de police environnementale, leur pouvoir réside dans leur capacité à persuader et à associer leurs partenaires. « *Les Parcs revendiquent un statut particulier d'acteurs intermédiaire et médiateurs.* » (6)

Cette deuxième citation référence nous amène alors à la question de la médiation, ou plus exactement, de la participation des citoyens, voire la concertation des citoyens dans les projets de paysage. En effet, depuis que le paysage est perçu comme étant un « *bien commun participant à la qualité de vie de chacun* » (7), la participation citoyenne prend une pertinence singulière. Aujourd'hui, il faut savoir que la **participation du public** (habitants et élus) est légitimée par des normes juridiques et qu'elle est reconnue par un certain nombre

d'acteurs concernés par la mise en œuvre de ces politiques. Les Parcs, nous l'avons déjà évoqué, sont des lieux d'expérimentation, et la participation du public dans les projets de paysage et d'urbanisme en est le premier objectif.

Toutefois, pour mettre en place une telle participation citoyenne, il existe forcément **des outils et des méthodes de travail bien spécifiques. Il faut donc s'interroger dans un premier temps sur les moyens dont disposent les Parcs : quelles compétences et quelle ingénierie² peut-on y trouver ?** En effet, cette question de l'ingénierie, comme le dit Mathilde Kempft dans son étude (10) reste une question préoccupante, surtout en milieu rural (citation également valable pour les expériences en paysage) : « **les Parcs ont été créés pour lancer une dynamique, pour innover, proposer, stimuler ! Si les Parcs sont les laboratoires du développement durable [...], il y a des expériences à tenter en urbanisme, et surtout sur le milieu rural où il n'y a ni technicité, ni réflexion de fond, ces sujets étant [...] réservés aux villes et aux agglomérations** ». Or, nous nous trouvons dans un contexte où les **finances publiques sont de plus en plus rares**, comme en témoigne le débat d'orientation des finances publiques pour 2015 ([n°2]) de M. François MARC³ : « *Cette baisse de concours financiers devrait encourager une rationalisation de la dépense publique locale, favorisée par une mutualisation renforcée des moyens, ainsi que par les mesures s'inscrivant dans la réforme territoriale engagée par le Premier ministre concernant l'ensemble des niveaux de collectivités territoriales.* » Nous pouvons donc nous demander comment vont évoluer les collectivités territoriales ? Comment les communes situées en milieu rural vont faire à l'avenir avec le peu de moyens qu'elles ont pour répondre à des exigences environnementales, etc... venant de l'Etat toujours plus grandes ? Car « *pour que les collectivités se dotent de réels projets d'aménagement du territoire, il est primordial de développer l'ingénierie territoriale* » (22). En tout cas, nous pouvons déjà penser qu'un des enjeux principaux qui va occuper les collectivités dans les années à venir va être de mutualiser les moyens, donc l'ingénierie locale, et les ressources humaines.

L'étude qui va suivre s'appuie sur l'exemple du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA). Une mission de conseil en urbanisme et paysage a été mise en place par le PNRA depuis 2010. J'ai été recrutée par Lise Vauvert, paysagiste et Coralie Tanneau, urbaniste, afin de réaliser un bilan de cette mission conseil depuis sa mise en place. Le but était également de proposer des pistes d'améliorations pour certains outils, et de proposer des perspectives d'évolution pour cette mission centrale du Parc.

Les différents travaux réalisés durant mon stage m'ont donc amenée à me poser la question suivante : **Quelles formes prend l'ingénierie au Parc naturel régional d'Armorique en paysage et urbanisme et quelles perspectives d'évolution envisager ?**

Afin de répondre à cette question, l'étude se déroulera en trois parties : la première partie sera consacrée à l'approfondissement de la problématique à travers la question du paysage et sa prise en compte dans la charte du Parc. La deuxième partie se focalisera sur les différents outils et l'ingénierie mis en place au Parc en paysage et urbanisme. Cette question de l'ingénierie sera approfondie à travers un travail d'expérimentation mené avec une commune du Parc. Le PNRA sera par ailleurs situé par rapport aux autres PNR de France. Pour finir, la troisième partie s'attachera à émettre un avis critique sur cette ingénierie, en questionnant notamment son possible devenir dans un contexte en perpétuel mouvement.

² Toute méthode, processus ou outil ayant été mis en place par des chargés de mission d'un Parc dans le but de répondre à un besoin dans le cas d'un appui technique fourni à une commune sur une thématique précise.

³ M. François Marc est un des élus du PNRA et fait partie du Comité Syndical en tant que Conseiller général.

I- Présentation de l'étude menée sur l'ingénierie en paysage et urbanisme au PNRA

A) Approfondissement de la problématique

1) Composition et fonctionnement d'un PNR

Dans un premier temps, tentons de comprendre le fonctionnement et la composition d'un PNR. Nous essayerons ensuite de qualifier les liens qui existent entre les PNR et leurs communes, et de voir quels sont les atouts et les limites des PNR.

a- *Un Parc naturel régional est un Syndicat Mixte*

On parle de syndicat mixte car il s'agit d'un groupement de plusieurs collectivités territoriales. Un syndicat mixte est un établissement public régi par les articles L.5721-1 à L.5721-7 du Code général des collectivités territoriales (15). Les PNR sont régis par le code de l'Environnement : « à la différence des collectivités et des EPCI à fiscalité propres, le syndicat mixte d'un PNR ne tire pas ses compétences des lois de décentralisation mais du code de l'Environnement, qui en fait l'outil exclusif de mise en œuvre de la Charte » ([n°3]). Le syndicat est composé de représentants de la Région, du Département, des communes adhérentes, des villes portes, des communautés de communes et d'agglomération. Il est administré par un Comité Syndical, qui est l'organe délibérant du Parc. Il dispose d'une compétence générale pour conduire l'ensemble des activités du syndicat pour la mise en œuvre de la charte. Ce comité syndical élit un bureau composé d'élus, qui est sa formation restreinte. Il traite les dossiers courants, prépare le budget et les programmes d'actions. Des commissions de travail thématiques sont mises en place et participent à la vie du syndicat mixte, notamment à la préparation de ses décisions et à leur mise en œuvre. Au PNRA, il existe six commissions, le paysage se retrouvant dans la commission « Patrimoine naturel – Paysage – Aménagement du territoire »(23). Il faut savoir que le Comité syndical peut faire appel au Conseil scientifique du Parc pour débattre de l'opportunité de certains projets. Il regroupe des experts d'organismes publics régionaux de recherche scientifique et technique.

b- *Un Parc naturel régional est un territoire rural habité mais fragile*

Un Parc naturel régional se définit comme étant « un territoire rural habité, aux patrimoines naturel, culturel et paysager, riches mais fragiles, qui fait l'objet d'un projet de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de ces patrimoines. Le PNR est un territoire différent des autres par nature, un territoire qui se distingue par **l'authenticité de ses paysages** comme par l'identité propre qu'il dégage. Pour un territoire, le classement en PNR est une reconnaissance prestigieuse. Si l'environnement est une constante incontournable des préoccupations des PNR, les axes de réflexion et les actions menées ont évolué dans le sens d'une prise en charge globale des territoires. Dans cet esprit, les Parcs veillent au respect des équilibres entre les activités économiques, sociales et les patrimoines, par le biais de leur projet de territoire. Quoi qu'il en soit, l'activité humaine est toujours au cœur de la vie des Parcs. S'ils ont une raison d'être, c'est avant tout **pour les habitants, et par les habitants qu'elle s'exprime.** » (19)

Les PNR ont vu le jour en 1967. Une mission est mandatée dès 1964 par Edgard Pisani, Ministre de l'Agriculture, et la DATAR pour « imaginer une formule de Parcs moins contraignante que celle des Parcs nationaux sur des territoires ruraux habités au patrimoine remarquable »([n°4]). En 1967, le Général de Gaulle signe le décret instituant les Parcs naturels régionaux : « Peut être classé en Parc naturel régional le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser » ([n°4]). Ainsi, le premier Parc naturel régional est créé. Il

s'agit du PNR Saint-Amand-Raismes, créé sur 12 000 hectares aux portes de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing.

c- Les liens et relations entre PNR, communes, Communautés de communes et partenaires

Les Parcs possèdent un projet de territoire, formalisé par un contrat : la Charte. Pour mettre en œuvre leurs Chartes, les Parcs naturels régionaux s'appuient sur les compétences des collectivités. Ils stimulent et mettent en relation les acteurs, initient des actions exemplaires et innovantes et recherchent des solutions (n°5).

Les Communautés de communes sont toujours sollicitées pour approuver le contenu de la Charte d'un Parc. Elles constituent des partenaires indispensables à la mise en œuvre de la politique d'un Parc et sont tenues de respecter la Charte qu'elles ont approuvée. En adhérant à un Parc naturel régional, les communes (et EPCI) acceptent librement de respecter les règles et contraintes négociées entre tous les signataires de la Charte et de mettre en œuvre le projet pour le territoire. Un Parc naturel régional dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement propres qui obéissent aux règles de la comptabilité des collectivités locales. Ce budget de fonctionnement est alimenté en grande partie par les participations des membres du syndicat mixte qui le compose (organisme de gestion regroupant la (ou les) Région(s), le(les) Département(s) concerné(s) et les communes ayant adopté la Charte). Ces participations montent à 79,4 % pour le PNRA (23) (cf. figure 1). Il existe donc un réseau de partenaires institutionnels autour d'un PNR.

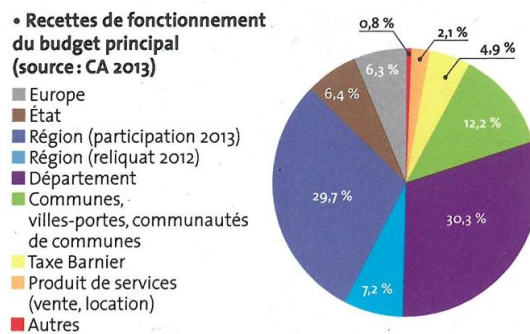


Figure 1 : Budget de fonctionnement du PNRA (B23)

Les communes appliquent de façon générale la politique du Parc à travers leurs documents d'urbanisme et à travers leurs choix d'aménagement du territoire. Par ailleurs, les Parcs accompagnent les communes dans la mise en œuvre de la réglementation de la publicité, ainsi que la circulation des véhicules motorisés dans leurs espaces naturels, en application des dispositions de la Charte (13). De façon générale, les Parcs apportent un appui technique aux communes, qui s'effectue avec l'aide de partenaires techniques. Il existe un véritable jeu d'acteurs (cf. figure 2) :

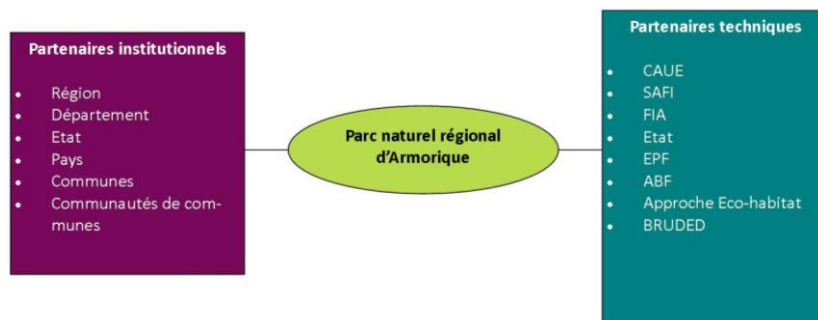


Figure 2 : Les partenaires institutionnels et techniques du PNRA dans le domaine du paysage et de l'urbanisme (Auteur : C.Thépault)

Les relations entre un Parc et ses partenaires concernent à la fois le plan réglementaire, financier et technique (cf. ANNEXE I). Si l'on revient aux caractéristiques du PNRA, le territoire du Parc est composé de 44 communes, réparties sur 9 communautés de communes et 4 pays (cf. figure 3).

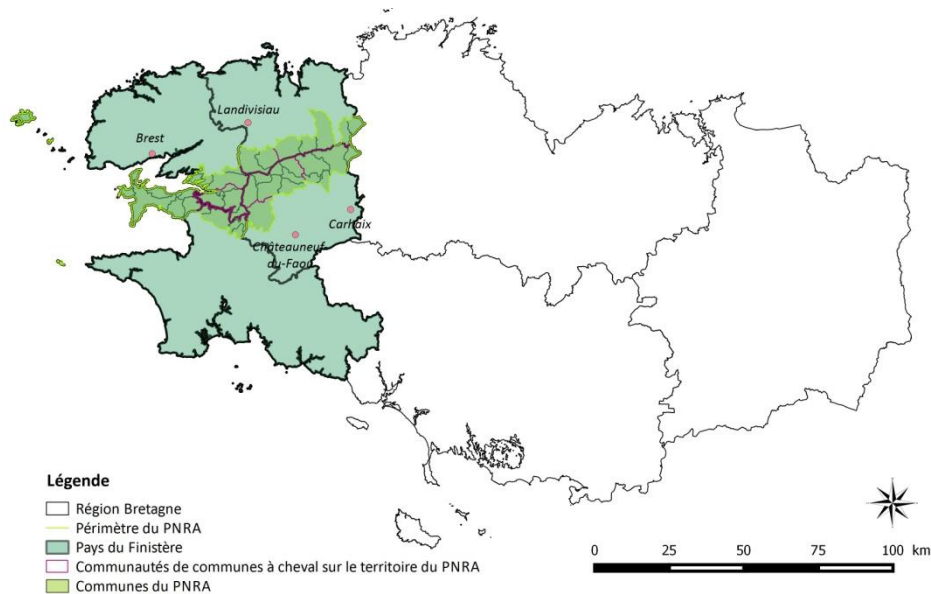


Figure 3 : Les Pays, Communautés de communes et communes faisant partie du PNRA (Auteur : C. Thépault)

2) La prise en compte du paysage et de l'urbanisme dans les PNR

a- La prise en compte du paysage dans le droit français

Aujourd'hui, nous pouvons lire dans l'article L.333-1 du code de l'environnement (13) que : « les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public.[...] Ils ont **vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation** au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. »

Il faut savoir que cette prise en compte du paysage, dans les PNR, s'est faite de façon progressive. Au départ, le paysage et le développement durable ne sont pas les objectifs premiers affichés lors de la création des parcs naturels régionaux. Les parcs s'inscrivent alors plutôt « dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire avec l'objectif de développer l'économie de certaines parties défavorisées du territoire en mettant notamment à profit les richesses de leur patrimoine ». (8)

En réalité, la notion de paysage a bien évolué au cours du temps, notamment dans la loi française. Au départ, la **loi du 31 décembre de 1913 sur les monuments historiques** ne protège que les éléments patrimoniaux (classement du patrimoine architectural), puis les sites remarquables parcs naturels, montagnes, littoraux).

La loi relative à la protection de la nature 1976 reconnaît ensuite la protection des espaces naturels et des paysages comme d'intérêt général. « Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences ». (17)

Ensuite, la **loi de décentralisation n°83-8 du 7 janvier 1983** introduit le principe d'économie d'espace découlant de la réflexion sur le développement durable des territoires dans l'article L.110 du code de l'urbanisme (14) : « *Afin d'aménager le cadre de vie, [...] les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace* ».

Les lois montagne et littoral de 1985 et 1986 ont pour objectifs d'éviter le mitage ; de préserver les espaces remarquables ; de contenir le développement de l'urbanisation dans les limites raisonnables ou des cadres rationnels et enfin, de préserver les terres agricoles. (1n°6j)

C'est la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993, sur la protection et la mise en valeur des paysages, **ou dite loi Paysage**, qui a qualifié les chartes de PNR de documents opposables aux documents d'urbanisme. Mais cette loi a généré des zones de conflits entre le droit de l'urbanisme, droit commun de l'organisation des territoires et le droit des parcs (2). La loi paysage a « *aussi puissamment contribué à faire du paysage un thème central dans l'action des PNR, et à étendre la réflexion des paysages remarquables vers les paysages du quotidien, dans la gestion desquels les Parcs ont développé une capacité d'expertise et de médiation qu'ils parviennent souvent à faire valoir* » (4).

La convention de Florence 2000 reconnaît le paysage en tant qu'élément important de la qualité de vie des populations et participant à l'intérêt général de manière importante, dont la protection, la gestion et l'aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun. Elle introduit la définition du paysage (cf.introduction), ou encore les objectifs de qualité paysagère. Elle s'applique par ailleurs à tous les territoires : aussi bien les espaces naturels, que les espaces ruraux, urbains et périurbains. Son champ d'application concerne donc autant les paysages considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés (17).

La loi SRU, du 13 décembre 2000, avec la loi d'Orientation et d'Aménagement Durable Des Territoires LOADDT, permet une prise en compte globale du paysage dans les règlements. Elle introduit certains principes du développement durable qui sont réaffirmés et enrichis : le principe d'équilibre (entre le développement urbain et rural), le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale et le principe du respect de l'environnement. De par cette réaffirmation de la notion de développement durable, l'objectif de protection des paysages devient plus qualitatif et plus global (17).

La loi ALUR 2014 vise quant à elle à développer la planification stratégique en adaptant les documents de planification communaux et intercommunaux, en luttant contre l'étalement urbain et en développant les outils des politiques foncières (1n°7). Ces évolutions contribuent à la protection des espaces agricoles et naturelles.

b- Focus sur la loi ALUR

Cette loi vient renforcer la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme à travers les « objectifs de qualité paysagère » qu'elle introduit (1n°7). Cette prise en compte des paysages ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables. Par exemple, avec la loi ALUR, l'objectifs de l'article L121-1 est étendu, et confère aux documents d'urbanisme et de planification un devoir en matière de qualité paysagère sur l'ensemble du territoire : « *les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable [...] la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville* ». Les apports de la loi ALUR en matière de paysage sont significatifs et concernent l'ensemble des pièces des SCOT et des PLU.

Pour les SCOT :

Le rapport de présentation (tout comme le PADD) doit justifier les objectifs de qualité paysagère retenus. De plus, un nouvel élément est introduit en matière de lutte contre l'étalement urbain : l'article L.122-1-2 relatif au rapport de présentation du SCOT est en particulier modifié. Il oblige à identifier au sein des SCOT des secteurs de densification en prenant en compte en particulier la qualité des paysages : le rapport de présentation du SCOT « *identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L.123-1-2* » ([n°8]). Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT affine les objectifs de qualité paysagère formulés dans le PADD.

Pour les PLU :

Le paysage fait son apparition parmi les orientations générales que doit définir le projet d'aménagement et de développement durables du PLU. De plus, une faculté est donnée aux auteurs d'un PLU de développer une approche paysagère selon différents niveaux de prescriptions. La loi introduit également la possibilité pour le PLU d'identifier en zone naturelle des bâtiments dont le changement de destination peut être autorisé, mais elle encadre cette possibilité pour garantir que ce changement n'entraîne pas de conséquences négatives sur le paysage. Enfin, la loi ALUR conforte le rôle des agences d'urbanisme en matière de qualité paysagère et urbaine : « *ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions [...] de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine* » ([n°8]).

c- *La prise en compte du paysage et de l'urbanisme dans la charte du PNRA*

La Charte du Parc naturel régional d'Armorique a l'ambition de répondre à trois défis (12) :

- Défi 1 : La conservation de la biodiversité
- Défi 2 : Le renforcement de la vitalité
- Défi 3 : La transmission des patrimoines culturels

Ces défis déterminent les trois premiers axes stratégiques qui structurent les champs d'intervention prioritaires du Parc. Le quatrième axe relève davantage des modalités de mise en œuvre, dans l'esprit du partenariat. La question du paysage est une entrée commune à chacun des axes, un fil conducteur de la charte, avec l'objectif de construire et de mettre en œuvre une culture commune du paysage et de l'architecture. En effet, à travers son titre « Pour des Paysages d'Armorique choisis », la Charte du Parc montre que ce dernier conduit sa politique et ses actions à partir du paysage, comme le dit d'ailleurs Mathilde Kempf dans son étude (10).

Zoomons sur l'axe 1, le plus axé sur la question du paysage, intitulé : « conforter la richesse et l'originalité des éléments de patrimoine qui fondent la qualité de cadre de vie des habitants ». Ce premier axe de la charte confirme une ambition de conservation, mais en ne la limitant pas aux espaces de biodiversité et aux paysages remarquables. Il s'agit de concilier le développement des activités avec le maintien des fonctionnalités de la nature plus ordinaire, qui participe à la biodiversité, et qui représente une composante importante de la qualité du cadre de vie auquel les habitants sont attachés. Pour répondre à ce défi, le Parc a renforcé ses moyens d'intervention, notamment au niveau de l'accompagnement des collectivités sur le tryptique urbanisme – architecture – paysage, par l'intermédiaire, nous le verrons par la suite, de la mission conseil.

Une prise en compte du paysage et la participation et l'implication des citoyens dans les projets : deux enjeux majeurs de la Charte

La prise de conscience de l'urgence de « se donner les moyens d'accompagner les transformations des paysages urbains et ruraux » s'est faite à travers la signature par le Parc

en 2006 du « manifeste pour les paysages ». Ce « Manifeste » a été lancé à l'initiative de la Fédération Nationale des SAFER et de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels. Le diagnostic faisait notamment état de l'insoutenabilité du développement urbain en France. Plusieurs préconisations ont été émises, notamment l'intégration du paysage dans tous les projets d'aménagement ou de territoire, et mettre un terme à la « consommation » des terres agricoles (10).

Cette prise de conscience a mené le Parc à se mobiliser sur le long terme pour des paysages de qualité et pour une politique foncière préservant l'avenir. Le Parc est en effet une structure qui se doit de maintenir un lien fort avec les habitants qui y habitent. Le paysage est la composante qu'il a été choisi de suivre comme entrée privilégiée de la Charte, afin de maintenir ce lien avec les habitants du Parc naturel régional d'Armorique. La charte propose de construire une vision culturelle transversale du paysage, établissant des passerelles entre présent, passé et futur, et entre nature, culture et sociétés. « **Le défi majeur est l'implication de la population, des résidents et des visiteurs, au travers d'une démarche participative. L'approche transversale et concertée doit associer la culture du paysage et celle de l'architecture, peu développée jusqu'ici en Armorique** » (12).

Le paysage reste dans la charte indissociable du développement soutenable. Ainsi, les objectifs de la charte consistent en l'encouragement de comportements collectifs et individuels responsables et novateurs en matière d'économie de l'espace ; à soutenir les réalisations exemplaires en matière de paysage, d'architecture et d'urbanisme ; et à travailler sur toutes les zones de rupture où la transformation des paysages induit un risque de banalisation (entrées de bourg, zones d'activités, axes routiers, zones pavillonnaires). **Répondre à ces objectifs nécessite l'implication des élus locaux, des professionnels, mais aussi des habitants : « [...] mais elle ne saurait réussir sans la mobilisation des citoyens, acteurs, utilisateurs et observateurs du paysage au quotidien, qui seront en particulier associés aux phases de diagnostic et de validation des choix »** (12).

La prise en compte du paysage se traduit à travers des orientations opérationnelles

Les trois orientations opérationnelles suivantes illustrent la façon dont est pris en compte le paysage dans la Charte du Parc :

⇒ Orientation opérationnelle 1.4 : Construire et diffuser une culture commune du paysage

Les objectifs, à travers cette orientation, sont de garantir « *la préservation des paysages emblématiques pour le tourisme, la résorption concertée des points noirs, l'intégration des infrastructures nouvelles, la maîtrise de la consommation d'espaces par l'urbanisation et la qualité des nouvelles formes urbaines* » (12). Le Parc, à travers cette orientation, renforce son implication dans l'accompagnement des communes pour maîtriser l'évolution des paysages, notamment lors de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme. Il renforce sa capacité d'expertise et de conseil en matière de paysage et d'urbanisme, en collaboration avec les services compétents de l'Etat. Le Parc s'engage notamment à structurer le projet paysager du Parc par la **mise en place d'une mission de conseil en paysage, architecture et urbanisme**.

⇒ Orientation opérationnelle 1.5 : Inscrire l'urbanisme dans un développement soutenable

Objectifs : Le territoire du Parc d'Armorique se partage en neuf « bassins de vie » qui connaissent trois types de développement urbain. Les documents d'urbanisme du Parc présentent cependant une grande disparité. Le Parc incite fortement toutes les communes à se doter d'un véritable document d'urbanisme dans les douze ans à venir, incluant un PADD et des orientations d'aménagement. Le Parc s'engage notamment à **accompagner les**

communes via ses services spécialisés en matière d'architecture et d'urbanisme et à expérimenter du regroupement de l'habitat.

⇒ Orientation opérationnelle 1.6 : Valoriser la qualité du bâti et soutenir la création architecturale

Objectifs : « Développer une **ingénierie de conseil** aux communes en matière d'architecture et d'urbanisme opérationnel » (12), en lien avec les partenaires existants (SDAP 29). Le Parc s'engage à mettre en œuvre une **mission de conseil architectural** aux communes et à mener des **expérimentations avec les écoles d'architecture** (Rennes et Nantes) **et de Paysage** (Angers).

De plus, afin d'assurer une bonne prise en compte des orientations de la charte du Parc, un plan de Parc (cf. figure 4) a été élaboré. Il permet de tenir compte des niveaux de priorité pour l'établissement de nouveaux documents d'urbanisme. Les secteurs paysagers à enjeux forts, les panoramas remarquables, les zones d'activités structurantes, les espaces à forte sensibilité paysagère et les entités paysagères remarquables sont également indiqués sur le plan de Parc.

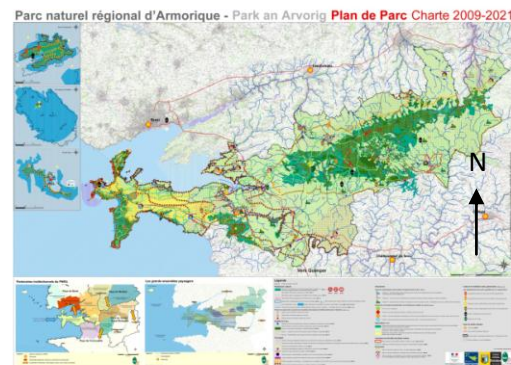


Figure 4 : Plan de Parc (Source : PNRA, échelle : 1cm ⇔ 15,2 km)

Le paysage, nous venons de le voir, est donc l'élément à la base de la charte. Néanmoins, nous pourrions nous interroger sur ce qu'il en est dans la réalité. Le paysage a-t-il une place aussi importante que l'urbanisme dans les études et projets menés? Quelle est son articulation avec le service urbanisme ?

3) L'ingénierie dans les Parcs

a- Ingénierie technique et animation : conseil, innovation, expérimentation

L'ingénierie est un terme assez généraliste qui comprend beaucoup de notions. Ce mot est employé dans de multiples domaines puisqu'il s'étend au conseil en technologies, à l'environnement et à la biodiversité. Le terme ingénierie désigne, d'après le dictionnaire Larousse, « tout ouvrage, équipement, **produit, processus** ou **aménagement** qui nécessite des **études** et une **conception préalable à sa réalisation** ou à sa fabrication ». L'ingénierie est l'ensemble des fonctions qui mènent de la conception et des études, de l'achat et du contrôle de fabrication des équipements, à la construction et à la mise en service d'une installation technique ou industrielle. Par extension, le terme est aussi souvent utilisé dans d'autres domaines : on parle par exemple d'ingénierie informatique ([n°10]). Il existe également des sociétés dites 'sociétés d'ingénierie' qui étudient, conçoivent et font réaliser tout ou partie d'un aménagement (portuaire, routier...), d'un ouvrage (hôpital, usine...) ou d'un équipement (tronçon d'Airbus, véhicule électrique...). En réalité, le terme « ingénierie » est un terme introduit assez récemment dans la langue française, par oubli du terme « génie », désignant l'art de l'ingénieur. Nous pouvons donc définir l'ingénierie dans les Parcs naturels régionaux comme étant **toute méthode, processus ou outil qui a été mis en place par des chargés de mission d'un Parc dans le but de répondre aux politiques de sa Charte, ou pour répondre à un besoin dans le cas d'un appui technique fourni à une commune sur une thématique précise** (urbanisme, paysage ou architecture).

Ce sont les Lois Grenelle qui offrent aux Parcs la possibilité d'être des territoires d'expérimentation locaux pour l'innovation au service du développement durable des territoires. D'après la circulaire du 15/07/08 ([n°11]), « les **parcs**, à travers les modalités

d'élaboration de la charte et de fonctionnement du syndicat mixte de gestion, **ont vocation à être des lieux exemplaires de gouvernance participative**. Les parcs naturels régionaux doivent pleinement jouer le rôle d'innovation et de transfert d'expérimentation que leur a confié le législateur.»

En effet, il faut savoir que les Parcs sont souvent décrits comme étant des « **laboratoires d'idées et d'expériences** » (10). On s'attend donc à ce qu'ils soient des lieux de recherche, et de test, où sont développés des outils ou des processus liés à l'urbanisme ou le paysage : « *les Parcs sont des innovations partout et depuis leur origine. On innove parce que c'est une nécessité pour résoudre un problème ou répondre à un besoin qui ne peut être satisfait autrement. Les Parcs [...] sont obligés d'inciter, de convaincre, d'animer les débats, de proposer des formes nouvelles d'actions pour appliquer leurs chartes autour desquelles ils sont rassemblés* » (10). De plus, les Parcs ne suivent pas une méthode de travail précise et définie pour **accompagner les communes**. La question qui se pose pour chaque Parc est de savoir **à quel niveau faut-il intervenir et accompagner les communes ?** En effet, « *certains Parcs travaillent à partir de l'existant, en essayant de lui apporter une plus value, de le rendre meilleur. D'autres interviennent dès l'amont pour tout de suite intégrer les aspects liés au développement durable. C'est une action récente, souvent sous l'ordre de l'expérimentation* » (10).

Le rôle d'expérimentation des Parcs est attendu dans les domaines suivants : « *préservation de la biodiversité, aménagement du territoire, stratégie nationale de développement durable, lutte contre le réchauffement climatique, animation du territoire, renforcement de la cohérence des actions locales dans le domaine de l'énergie et du climat* » (22). Les Parcs contribuent par ailleurs à des **programmes de recherche** et ont pour mission **d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions** (6).

Le PNRA travaille notamment avec les écoles d'architecture de Rennes et de Nantes, mais aussi avec les écoles du Paysage. Un projet de thèse mené par l'urbaniste du Parc est également en cours, et prendra fin en 2018. Six mois de recherche ont déjà été réalisés, axés sur la problématique suivante : « *Territoires ruraux et développement résidentiel : 50 ans d'urbanisation sur le Parc naturel régional d'Armorique.* » Cette première période de thèse a été dédiée à la recherche bibliographique, à l'affinement du sujet et à la méthodologie. Le but de ce travail de thèse est d'identifier les mécanismes du développement résidentiel dans les communes rurales, afin de déterminer les apports effectifs et les limites de ce mode de développement. Ceci pourra être réalisé à partir de l'étude de l'évolution des logiques d'interventions des différents acteurs du développement rural (élus, administrations, acteurs de la construction, habitants...) et notamment celles du PNRA.

De plus, les équipes de Parcs jouent un rôle dans l'accompagnement des collectivités en les aidant à recruter ou à passer les marchés pour de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre. Ils « *interviennent dans l'élaboration du cahier des charges et dans le choix du bureau d'étude pour combler le manque d'ingénierie des communes rurales* » (9). La plupart des Parcs réalisent des porter-à-connaissance afin de transmettre l'information de façon générale aux communes, et **réalisent des outils**, tels que des grilles de lecture de la charte ou des guides, des études ou des inventaires, mettent en place des observatoires photographiques du paysage, ou encore des forums, ateliers et formations pour aider et apporter un appui technique aux communes sur des thématiques variées (22).

Enfin, il semblerait que le terme ingénierie recoupe trois notions (cf. figure 5): le conseil, à travers l'accompagnement technique des communes ; l'innovation, à travers la création d'outils et le développement de méthodes d'action (notamment participatives) ; et l'expérimentation. Les deux premières notions relèvent plus de l'ingénierie technique tandis que la dernière s'apparente plus à une phase d'animation.

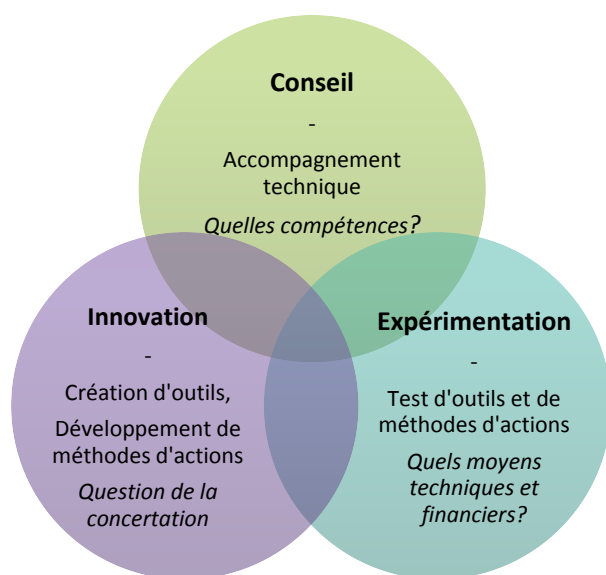


Figure 5 : Schéma des notions que regroupe le terme "ingénierie" (Auteur : C.Thépault)

Ces trois notions soulèvent toutefois la question des compétences, des moyens et de la concertation. En effet, accompagner les communes sur leurs projets d'aménagement nécessite des compétences particulières (urbaniste, paysagiste, architecte). Mettre en place des processus d'expérimentation pose la question des moyens de mise en œuvre (techniques et financiers). Et la mise en place de méthodes participatives amène la question de la concertation dans les projets d'aménagement. Nous verrons dans la partie II quelle est l'ingénierie et les outils qui ont été développés au PNRA dans le cadre de la mission conseil en paysage et urbanisme.

b- L'ingénierie dans la Charte du PNRA

Le diagnostic de la Charte 2009-2021 du PNRA a mis en évidence les mutations affectant ce territoire. Ainsi, ce diagnostic mettait en avant, d'une part, la régression d'activités traditionnelles essentielles à la gestion de l'espace, et d'autre part, la montée en puissance de pôles de développement en périphérie. La problématique de maîtrise de la consommation de l'espace était également posée avec une plus grande acuité et à une échelle plus large que celle du territoire classé Parc naturel régional.

A travers la nouvelle Charte 2009-2021, le Parc a revu son implication dans l'accompagnement des politiques agricole, forestière et touristique : « *la nouvelle charte marque à cet égard une volonté dans le niveau d'exigence, qui se traduira par un accompagnement renforcé* » (12). Les questions de l'ingénierie et des compétences techniques apparaissent clairement dans la charte : « *par la **dimension pluridisciplinaire de son équipe** et par sa **capacité d'ingénierie** au service des collectivités locales, le Parc peut contribuer à une mise en œuvre optimale de dispositifs de la Région, dont il pourrait constituer un relais sur certaines problématiques au cœur de ses missions* » (12).

D'ailleurs, un des axes choisis pour la mise en œuvre de sa nouvelle charte y fait également référence : « *un Parc à disposition des communes et communautés de communes dans ses missions de conseil dans l'ingénierie du paysage, de l'urbanisme et de l'architecture et la mise en valeur des patrimoines* » (12).

La question des compétences est évoquée à travers les intercommunalités : « *or, les compétences d'aménagement de l'espace relèvent d'intercommunalités nouvelles, communautés de communes ou communautés d'agglomérations, qui ne sont pas centrées sur le territoire du parc. Il importe que le Parc fasse de ces collectivités, dotées de compétences déterminantes pour la production des paysages, des interlocuteurs directs et constants* » (12).

c- La montée en puissance du processus de concertation

Le processus de concertation s'est affirmé dans les lois de façon progressive. **La loi Barnier ou Loi paysage de 1993** instaure « *une instance spécifique en permettant la participation et l'information du public lorsque des projets d'aménagement ou d'équipement ayant un fort impact sur l'environnement sont en cours* » (3). Cette loi « *instaure la reconnaissance et la prise en compte du paysage dans les documents et*

opérations d'aménagement, et renforce le rôle des Parc naturels régionaux et le dialogue avec les collectivités. » (6)

La Convention d'Aarhus 1998 va ensuite inscrire le **processus de participation** dans les projets relatifs à l'environnement : « *Toute personne a le droit d'être informée, de s'impliquer dans les décisions et d'exercer des recours en matière d'environnement* ». Cette convention offre au citoyen une place dans les débats environnementaux, elle encourage des relations de transparence et de proximité, synonymes de bonne gouvernance publique (In°12).

La convention européenne du paysage 2000 introduit également le **principe de participation du public**, notamment dans le 36^{ème} point du rapport, où « *le public est invité à jouer un rôle actif dans sa gestion, son aménagement, et doit se sentir responsable de son devenir* » (6).

La loi SRU du 13 décembre 2000 introduit également le **principe de concertation** : les documents d'urbanisme sont désormais soumis à enquête publique avant approbation du POS, pour une meilleure participation des habitants.

Ensuite, la **loi de juillet 2001** sur le statut des villes contraint les villes de plus de 20 000 habitants à intégrer la **participation citoyenne** lors de l'élaboration de leur plan d'urbanisme.

La **loi de 2002 sur la Démocratie de proximité** préconise des conseils de quartiers dans les communes de 20 000 habitants et plus (obligatoires au-delà de 80 000 habitants).

D'après Hervé Davodeau et Camila Gomes Sant'Anna (3), **l'enquête publique** peut être considérée comme le **premier outil de la participation**. Ces deux chercheurs évoquent également (3) les modifications de la démarche et du contenu du projet du paysagiste, à savoir qu'avec l'évolution de la demande sociale de paysage et de la transformation du cadre réglementaire des politiques paysagères, il devient nécessaire de mieux prendre en compte les **aspirations des populations envers les qualités de leur cadre de vie**.

De plus, si la convention européenne du paysage introduit le principe de participation du public, elle **n'énonce rien des modalités de participation et du degré de celle-ci**. Selon P.Guttinger, enseignant chercheur retraité de l'Université de Paris Ouest Nanterre (6), le **public est simplement consulté** par les autorités publiques lors de la formulation des objectifs de qualité paysagère. « *Pourtant, pour que cette consultation ait un sens quelconque, encore faudrait-il qu'elle intervienne, comme le suggère d'une façon générale la Convention d'Aarhus, à un moment où toutes les options sont encore possibles* » (6).

Tous ces éléments nous amènent donc à nous interroger sur ce qu'est vraiment la **concertation** : que prend-t-elle en compte ? Quels sont les différents niveaux qui la composent puisqu'on parle d'information, de consultation, de participation... ? Et si la concertation signifie participation, nous pouvons là aussi, comme le font H. Davodeau et C.G. Sant'Anna, nous interroger sur **les modalités de participation du public et des acteurs**. En tout cas d'après H. Davodeau et C.G. Sant'Anna, « *la participation étend le processus du projet à l'amont (définition de la commande) mais aussi à l'aval vers le chantier puis la gestion* » (3).

La concertation est un outil qui a été mis en place par les lois afin d'assurer une cohérence de l'action publique. Mais nous pouvons d'ores et déjà dire que c'est un **processus qui n'est pas vraiment encadré**. En effet, « *les promoteurs de ces dynamiques sont souvent désarmés lorsqu'il s'agit de savoir comment conduire un processus de concertation, car les pouvoirs publics disent qu'il faut le faire...mais pas comment le faire* » (1). De plus, il s'agit d'un **terme flou** : « *la concertation est l'un des termes qui semblent les plus flous dans les écrits des chercheurs comme dans les textes et les propositions des décideurs publics* » (1). Dans cet article, on peut lire qu'on différencie la **consultation de la concertation** par le fait

que la consultation évite le dialogue et le débat qui « donnerait un pouvoir aux acteurs locaux en leur permettant de se construire une vision commune ». La concertation est un **processus qui n'est pas équivalent à de la négociation**, puisqu'elle ne cherche pas forcément « une prise de décision d'un commun accord, le pouvoir de décision restant à l'initiative du maître d'ouvrage ou de l'administration » (1). Cependant, la **concertation irait plus loin que la négociation** dans le sens où « alors que la négociation vise à décider sans obligatoirement comprendre l'autre, la **concertation vise à construire des objets communs** essentiels pour l'avenir ». Finalement, il semblerait que la concertation peut n'induire ni décision ni action collective, mais qu'elle crée « des références communes qui rendent possibles l'action et la décision collective » (1). Finalement, nous pourrions qualifier la concertation comme étant **un processus qui pose une question, qui associe plusieurs acteurs et qui a plusieurs objectifs**. Il semblerait qu'il existe deux types de dynamiques de concertation (1). Lorsqu'il s'agit d'une dynamique lancée par les pouvoirs publics dans un territoire où l'adhésion des acteurs locaux à leur démarche est recherchée, on parle de **dynamique de concertation descendante**. Elle s'oppose à la dynamique de concertation ascendante, qui est issue d'initiatives locales, plus informelle.

La concertation est définie par un itinéraire

Il part du même principe qu'un itinéraire de culture (1). « L'**itinéraire de concertation** est marqué par une progression dans le dialogue (positive ou négative), des événements extérieurs qui l'influencent et d'éventuelles interventions visant à favoriser son avancée, qualifiées d'**opérations** » (1). Cet **itinéraire** est décomposable en **phases** qui se superposent ou se succèdent dans le temps. « Finalement, l'**itinéraire de concertation** représente le cheminement suivi par la concertation en termes de contenu comme de forme » (1). Cet itinéraire émerge dès que son **objet émerge**, soit sous forme d'un conflit, soit sous forme de proposition individuelle ou institutionnelle. L'**objet** est défini par la **préoccupation commune** qui est à l'origine du processus de concertation (1). Enfin, la concertation prend formes sur des scènes de concertation, c'est-à-dire que la « scène » va correspondre à un lieu particulier (1). Finalement, il est possible de représenter un itinéraire de concertation selon la figure 6 ci-dessous :

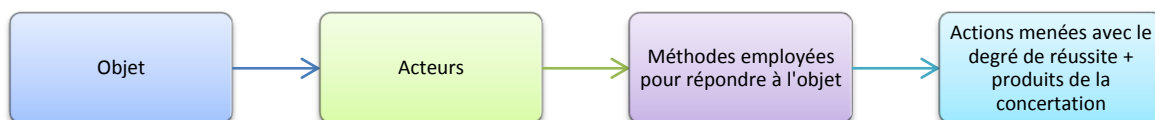


Figure 6 : Schématisation de l'itinéraire de concertation (Auteur : C.Thépault)

Si l'on résume, on peut dire que la concertation est un processus qui est au-delà de la consultation et différent de la négociation, qu'il est défini par une dynamique soit ascendante soit descendante, que ce processus est défini par un itinéraire, lui-même constitué de différentes phases, et défini par un objet ; et les lieux qui font l'objet d'une concertation sont appelés des scènes. La partie II.C.2) illustrera cette question de la concertation à travers un travail d'expérimentation mené sur une commune du Parc.

B) Le PNRA et le paysage

1) Historique de création du PNRA

Le deuxième Parc créé en France est le **Parc naturel régional d'Armorique, en 1969**, du fait de la richesse exceptionnelle de ses paysages et de son identité forte. Le parc s'étend alors sur 65 000 hectares de territoires ruraux en déprise au cœur du Finistère ([n°13]).

1957 : M.H. Julien, fondateur de la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne lance l'idée du Parc naturel de l'Arrée

1960 : phase préliminaire de création du Parc naturel régional d'Armorique

1966 – 1967 : actions entreprises sur le plan local à la Préfecture du Finistère, au sein des comités d'expansion qui, à l'instigation de la DATAR, font entreprendre des études préliminaires par un bureau d'études parisien, par le Muséum et par la SEPNB.

30 septembre 1969 : naissance du Parc naturel régional d'Armorique, couvrant un territoire allant d'Ouessant à Huelgoat, entre Elorn et Aulne. Le Parc est géré par un syndicat mixte comprenant la ville de Brest, le département du Finistère et 28 communes (5).

On compte aujourd'hui en France 51 PNR (*(n°13)*), ce qui représente 14 % du territoire français, soit 4 millions d'habitants. On compte en 2015 deux PNR en Bretagne : le PNR d'Armorique et le PNR du golfe du Morbihan (créé en 2014). Un autre projet de Parc est à l'étude en Bretagne, celui de la Rance – Côte d'Emeraude, qui serait mis en place en 2016.

2) Présentation du territoire d'étude

Le PNR d'Armorique est le Parc le plus à l'ouest de la France, hors DOM-TOM (cf. figure 7). Situé au cœur du Finistère (29), le territoire du Parc s'étend des monts d'Arrée au littoral de la presqu'île de Crozon, en passant par la vallée de l'Aulne et la rade de Brest, et se prolonge en mer par les îles d'Iroise : Sein, Molène et Ouessant (cf. figure 8).

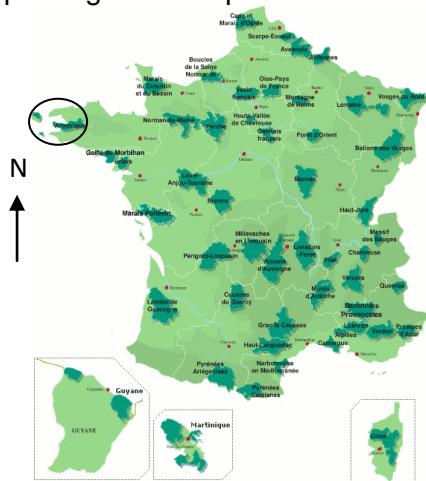


Figure 7 : Carte des 51 PNR de France
(Source : Fédération des PNR, échelle : 1cm ⇔ 200 km)



Figure 8 : Territoire du PNRA (Source : PNRA, échelle : 1cm ⇔ 16,5 km)

Le Parc naturel régional d'Armorique comprend 44 communes. La population reste importante à proximité des villes portes (Morlaix, Brest, Châteaulin) et au niveau de la presqu'île de Crozon mais a tendance à décroître dans les monts d'Arrée. Du point de vue socio-démographique, le territoire du Parc reste contrasté. Le territoire est globalement vieillissant, mais connaît un rajeunissement grâce à l'arrivée de nouveaux ménages actifs, notamment sur les territoires bénéficiant d'une desserte routière de qualité (dorsale Brest-Quimper) (12).

De plus, il existe de grandes disparités au niveau des communes en terme de taille de population :

- ⇒ 8 communes dont la population est inférieure stricte à 250 habitants
- ⇒ 7 communes dont la population est inférieure stricte à 500 habitants
- ⇒ 9 communes dont la population est inférieure stricte à 1000 habitants
- ⇒ 10 communes dont la population est inférieure stricte à 2000 habitants
- ⇒ 9 communes dont la population est inférieure stricte à 5000 habitants
- ⇒ 1 commune dont la population est supérieure à 5000 habitants

De plus, sur les 30 communes les plus petites du Finistère, 13 font partie du Parc. Le territoire est constitué de ménages aux revenus moyens inférieurs à la moyenne départementale : le revenu net imposable moyen annuel des habitants du Parc est de 12 891 euros, contre 14 274 au niveau du département du Finistère (12).

Enfin, neuf intercommunalités se partagent le territoire du Parc (cf. figure 9), dont une communauté d'agglomération (Morlaix), et 7 Communautés de Communes : CC Crozon, CC Aulne maritime, CC Landerneau Daoulas, CC Châteaulin Porzay, CC Monts d'Arrée, CC Yeun Elez, CC Pleyben, CC Pays de Landivisiau.

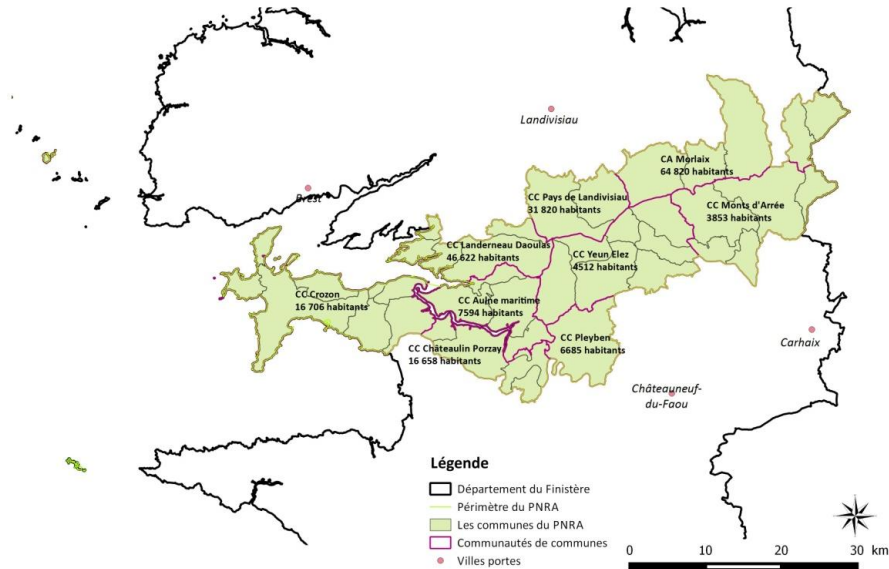


Figure 9 : Les intercommunalités du PNRA (Auteur : C.Thépault)

3) Les unités paysagères du PNRA

Le Parc comporte 9 unités paysagères (cf. figure 10) dont certaines sont découpées en sous unités paysagères. Un diagnostic paysager a été établi lors du dossier de renouvellement de la Charte. Un inventaire des unités paysagères a finalement complété ce diagnostic en 2008, en confirmant ou infirmant ce diagnostic et a permis la définition de ces unités paysagères. Une charte du paysage et de l'architecture a été élaborée entre 2011 et 2014, couvrant l'ensemble du territoire du PNR d'Armorique. Cette charte du paysage et de l'architecture est le fruit d'un travail de concertation avec les acteurs du territoire, par le biais de différents outils et différentes instances. Elle s'est inscrite dans le cadre d'un programme INTERRG IV A cofinancé par le FEDER et baptisé CORDIALE. On trouve ainsi (12) : les îles d'Iroise, la Presqu'île de Crozon, les estuaires de la rade de Brest, le Menez Hom, la vallée de L'Aulne, le bassin de Châteaulin, les Monts d'Arrée, les marches de l'Arrée et le Trégor morlaisien.

Les îles

À l'extrémité Ouest du continent, les îles d'Ouessant, de Sein et de Molène délimitent le territoire du PNRA. Ces trois îles offrent une ambiance insulaire très typée « nordique ». Le relief est plus ou moins marqué, les maisons restent serrées les unes contre les autres, et les petits ports, abrités du vent. Au niveau de la



Figure 10 : Les sous-unités paysagères du PNRA (Source : PNRA, échelle : 1 cm <=> 14 km)

végétation, les arbustes sont de petites tailles. On trouve également sur ces îles un réseau important de murets en pierre sèche.

La presqu'île de Crozon

Avec 600 km² en mer et un littoral côtier très développé, le PNRA est l'un des rares Parcs naturels régionaux à posséder une façade maritime. Située entre la rade de Brest et la baie de Douarnenez, la presqu'île de Crozon rassemble des paysages de grèves, de falaises et des îlots où l'on trouve des pelouses et landes littorales. Le climat particulier de la presqu'île permet le développement de pinèdes et celui d'une flore précoce et colorée, donnant à certains sites des ambiances parfois « Méditerranéennes ». Les maisons (cf. figure 11, 18) restent relativement cossues et s'éparpillent sur l'ensemble de la presqu'île. La particularité de cette péninsule est le paysage « militaire » que l'on retrouve le long de la rade de Brest, avec ses nombreux forts, blockhaus, et bâtiments de l'armée.



Figure 11 : Ferme de paysan-pêcheur en Presqu'île de Crozon (Source : PNRA)

Les estuaires de la rade de Brest

Cette unité paysagère est marquée par la présence de nombreuses anses et estuaires assez étroits. Les fonds de vallons sont principalement colonisés par des saulaies. L'activité maritime y est modeste. Les hameaux sont nombreux : les maisons neuves se combinent aux anciennes habitations (cf. figure 12), qui sont souvent rénovées.



Figure 12 : Maison à pan de bois en rade de Brest (Source : PNRA)

Le Menez Hom

Il se présente comme un massif arrondi, dominant des entités très fortes. Il domine la baie de Douarnenez, et comporte trois étages de végétation et d'utilisation du sol. Le sommet du mont comporte une végétation basse de sol pauvre (landes composées de graminées et bruyères). A mi-hauteur, on retrouve des boisements de résineux, et en pied de colline, l'agriculture et l'habitat sont présents. Le Menez Hom donne une vue sur plusieurs unités paysagères, dont la vallée de l'Aulne et la Presqu'île de Crozon.

La vallée de l'Aulne maritime

Entre les monts d'Arrée et le Menez-Hom, la vallée de l'Aulne maritime est le principal estuaire du Parc. On y trouve une succession de vasières, d'anses, de vallées et de forêts, au milieu d'espaces agricoles témoignant de grandes productions.

Le bassin de Châteaulin

Il est marqué par d'importants méandres qui marquent la partie finale du canal de Nantes à Brest. Le paysage y est calme et animé par des successions de versants agricoles ou forestiers.

Les monts d'Arrée

Culminant à près de 400 mètres, la ligne des crêtes des monts d'Arrée se caractérise par un profil de pointes rocheuses. Ces terres qualifiées de « froides » sont marquées par la présence de bruyères, d'ajoncs et de molinie, contrastant avec les « terres chaudes » bocagères, où l'on retrouve des pratiques d'élevage bovin laitier et à viande. Le paysage reste très boisé, alors même que les massifs forestiers sont rares dans le Parc. On retrouve néanmoins quelques forêts de feuillus (forêt du Cranou) et des bois résineux. Par ailleurs, de nombreux fleuves côtiers du Finistère prennent leur source au cœur du PNRA. On trouve dans cette unité paysagère quelques tourbières occupant les fonds de vallée ou replats de reliefs. L'ambiance y est ressentie comme « sauvage », et le côté spectaculaire est véhiculé par des points de vue grandioses.

Les marches de l'Arrée

Du sud au nord, on observe une succession de vallées situées à la base des Monts d'Arrée, et de collines peu prononcées parallèles à la montagne. La présence d'une longue chaîne rectiligne donne une impression de haute altitude. Les contrastes se révèlent entre les hauteurs couvertes de landes ou de boisements et l'espace bocager au pied des Monts d'Arrée. Cette unité, avant-tout agricole, s'étend d'un secteur économiquement dynamique au nord (axe Brest-Rennes) à un secteur plus enclavé au sud (Monts d'Arrée).

Le Trégor morlaisien

Il est marqué par un relief animé et des boisements peu étendus mais nombreux, de feuillus et de résineux. Les éoliennes viennent marquer la limite de cette unité de paysage. On y trouve beaucoup d'affleurements rocheux. Le bocage est également présent, ainsi que quelques vergers cidricoles anciens. Les villages limitrophes de Morlaix bénéficient de la proximité de cette ville (développement résidentiel et industriel). Il en résulte une forme d'habitat répétitif et consommateur d'espace, alors qu'à l'écart de ces dynamiques, les hameaux isolés ne sont pas rares.

Cette diversité de paysages présents sur le territoire du PNRA engendre de multiples problématiques en matière d'aménagement et d'urbanisme, et montre donc la nécessité de prendre en compte les spécificités de ce territoire.

C) Méthode de travail

1) Phasage et planning

Cette étude s'est déroulée en trois phases (cf. tableau 1 ci-dessous) :

Tableau 1 : Planning de l'étude (Source : C.Thépault)

Tâches	Période
1. Analyse de la mission conseil du Parc et de l'ingénierie mise en place	01 avril – 15 juin
2. Analyse de l'ingénierie mise en place dans les autres PNR	02 juin – 10 juin
3. Expérimentation d'outils et phase de concertation avec une commune du Parc	18 juin – 31 août

En parallèle de ces phases et tout au long du stage, j'ai mené l'étude bibliographique. Le planning a été mis en place dès mon arrivée au PNRA. En effet, pour chaque projet ou étude, chaque chargé de mission doit remplir une fiche projet associée à un macro-planning (cf. ANNEXE II) pour organiser et planifier son travail dans le temps. Ce macro-planning a été réalisé pour l'ensemble des tâches qui m'ont été confiées durant le stage. Il s'agissait donc dans un premier temps de faire une analyse bibliographique et un bilan de la mission conseil du Parc en paysage et urbanisme depuis sa mise en place en 2010, ainsi qu'un bilan des outils développés. Il s'agissait aussi de faire un état des lieux des différents partenariats existants et des méthodes de travail développées avec eux, et de comparer ou du moins, donner des éléments de comparaison avec d'autres PNR, pour voir quelles étaient les pistes d'améliorations.

La deuxième partie du stage a consisté à réaliser des améliorations et une valorisation de quelques outils de la mission conseil (concours Réhabilitation du patrimoine bâti, maquette interactive) et d'en développer un nouveau : un référentiel de végétaux. La dernière partie du stage a été consacrée à un travail d'expérimentation sur une commune du Parc pour tester l'outil créé et la maquette interactive, et trouver des pistes d'améliorations pour d'autres outils. Ce travail d'expérimentation s'est inscrit dans un processus de concertation. Durant le stage, une réunion était organisée tous les deux mois avec le Comité de suivi pour faire un

point sur l'état d'avancement du stage et pour voir quels étaient les points de blocage. Par ailleurs, un point hebdomadaire était fait chaque lundi avec Lise Vauvert.

2) Moyens, personnes ressources

J'ai pu progresser dans mon travail grâce à :

- Lise Vauvert, chargée de mission paysage
- Coralie Tanneau, chargée de mission urbanisme
- Jérémie Bourdoulous, responsable du Pôle Biodiversité et Cadre de Vie

La structure a mis à disposition des moyens informatiques, de télécommunication et des voitures de service. Les illustrations, croquis et photomontages ont été réalisées à l'aide de crayons feutres et de la suite Adobe.

3) Enquête et choix de la commune comme terrain d'expérimentation

Afin d'élaborer un bilan de la mission conseil depuis sa mise en place en 2010 (1^{ère} tâche), j'ai réalisé des entretiens téléphoniques et directifs avec 16 élus des communes du Parc, afin d'avoir un retour d'expérience sur cette mission de conseil. Une présélection a été faite pour réduire la quantité de communes à interroger, mais de façon à ce que les élus des communes interrogées constituent un échantillon représentatif de l'ensemble du territoire du Parc. Pour cela, quatre critères ont été pris en compte (cf. tableau 2) : la localisation de la commune sur le territoire du Parc, la taille de la commune en terme de population, l'état actuel du document d'urbanisme régissant le développement de la commune et le nombre de sollicitations que la commune a effectué auprès du PNRA.

Tableau 2 : Les critères utilisés pour sélectionner les communes à interroger (Source : C.Thépault)

Critères	Intitulé	Valeurs
1	<i>Taille de la commune (P : population, en nombre d'habitants)</i>	- P<500 - 500<P<1000 - 1000<P<2000 - 2000<P<5000 - P>5000
2	<i>Répartition géographique</i>	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10
3	<i>Nombre de sollicitations</i>	0, 1, 2
4	<i>Type de document d'urbanisme</i>	- Carte communale - PLU à venir - PLU en cours - POS - RNU
5	<i>Municipalité</i>	- Nouveau maire - Pas de changement

Cette sélection avait pour but d'interroger les élus des communes suivantes (cf. ANNEXE III). Je n'ai malheureusement pu contacter que 16 élus sur les 23 communes présélectionnées, car il s'agissait d'une période où les élus étaient souvent très pris ou en congés (cf. ANNEXE IV). On remarque sur la figure 14 que le panel de communes étudiées reflète de manière globale le territoire du PNRA, puisque les grands secteurs paysagers sont représentés : les îles (Molène, Ouessant), la presqu'île de Crozon (Roscanvel, Camaret-sur-mer et Telgruc-sur-mer), la vallée de l'Aulne maritime (Landévennec, Le Faou, Dinéault, St Coultz, Trégarvan, Daoulas, Logonna-Daoulas), les Monts d'Arrée (La feuillée, Bolazec, Sizun, Saint-Eloy) et le Trégor Morlaisien (Bolazec).

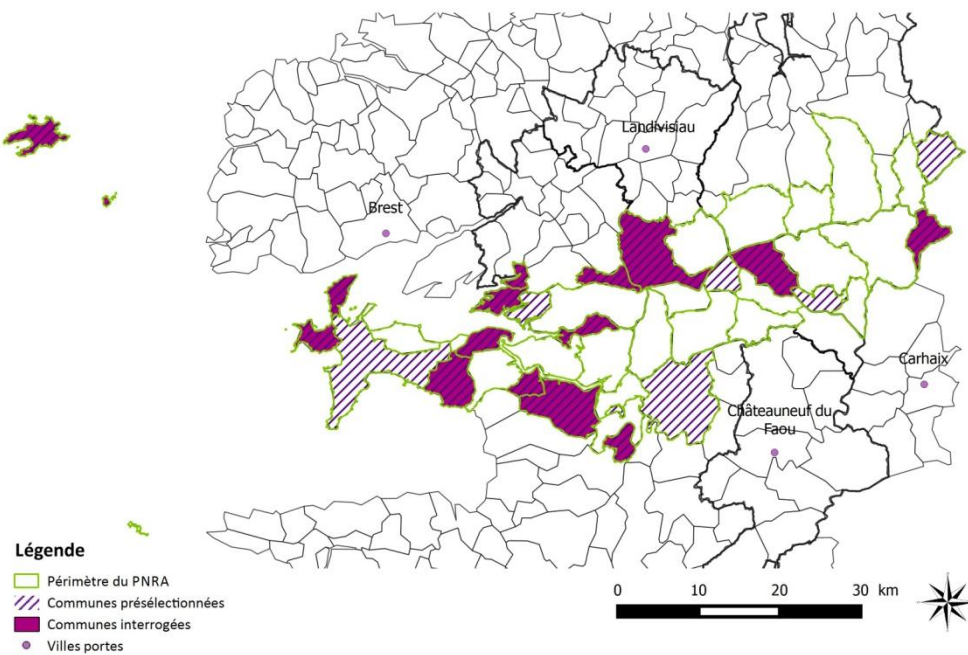


Figure 13: Communes du PNRA présélectionnées pour l'entretien téléphonique et communes ayant répondu à l'entretien (Auteur : C.Thépault)

Durant un entretien téléphonique, un élu m'a soumis le souhait d'être rapidement accompagné par le Parc pour une problématique de fleurissement et d'embellissement global de la commune. J'ai fait remonter cette information et en accord avec mes maîtres de stage et mon chef de pôle, ai donc travaillé avec cette commune, située sur la presqu'île de Crozon pour la partie expérimentation du stage.

II- Résultats de l'analyse de l'ingénierie du PNRA à travers l'exemple de la mission conseil et l'analyse des autres PNR

A) Bilan de la mission conseil en paysage et urbanisme du PNRA

1) De 2010 à 2015 : une évolution de la mission conseil

a- La mission conseil en 2011

Afin de construire une culture commune du Paysage, le Parc s'est engagé à travers la nouvelle Charte à « structurer le projet paysager du Parc, grâce à la constitution au sein de l'équipe technique d'une mission de conseil en matière de paysage, d'architecture et d'urbanisme » (12). La mission conseil en **2010-2011** se déclinait alors en 3 objectifs :

- Constitution de la mission conseil en urbanisme et paysage (mission gratuite)
- Suivi des projets de planification et d'aménagement
- Appui technique pour les collectivités du Parc aux différentes étapes de leurs projets

Moyens humains

Dans un premier temps, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle charte, le Parc a renforcé ses **moyens d'intervention** en recrutant Lise Vauvert comme chargée de mission paysage. Ainsi, la **compétence urbanisme** (assurée de 2009 à 2013 par Anne-Claire Guilloux⁴, responsable du Pôle Biodiversité et Cadre de vie, et urbaniste) et la **compétence paysage** étaient désormais présentes au Parc, celui-ci pouvant alors assurer le service de mission de conseil.

Processus d'accompagnement

En 2011, la mission conseil se mettait en place : le Parc était plus sollicité pour émettre des avis dans le cadre de révision de PLU (en tant que Personne Publique Associée), que pour rédiger des notes techniques sur les PLU ou participer à des réunions préalables pour un appui méthodologique. Son intervention se situait, pour les projets de planification et d'aménagement, plus au niveau de la rédaction du cahier des charges, dans l'aide au choix de la Maîtrise d'œuvre et dans le suivi des études (avis), (cf. figure 14).

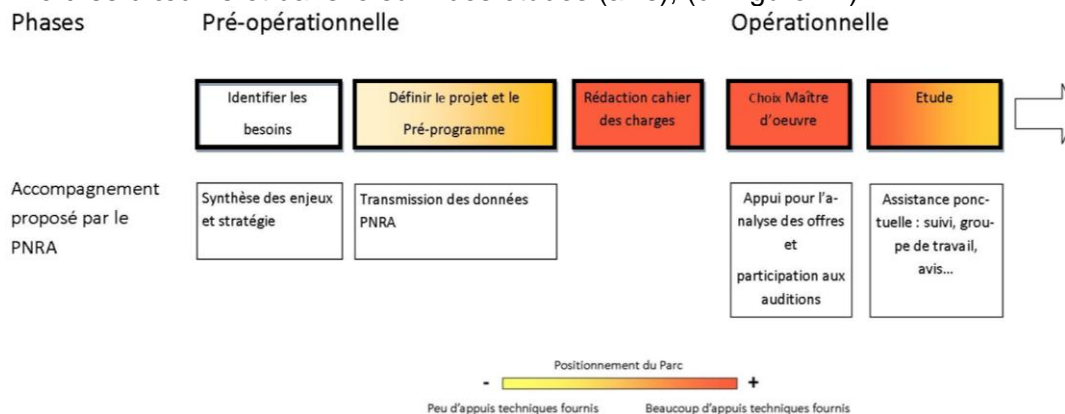


Figure 14 : Positionnement de l'accompagnement technique en 2011 (Source : C.Thépault)

Bilan chiffré

En 2011, la mission conseil du PNRA fut sollicitée auprès de 26 communes, 3 communautés de communes, représentant en terme de travail 44 projets différents et en terme de temps

⁴ Deux interviews ont été réalisées afin d'avoir des retours d'expériences sur les débuts de la mission conseil : la première, auprès d'Anne-Claire Guillou ; et la deuxième auprès de Roger Mellouët, ancien vice-président du Parc et président de la commission Urbanisme, Paysage Culture et Langue bretonne, aujourd'hui devenue commission Patrimoine Naturel, Paysage et Aménagement du territoire, jusqu'en 2015.

111 jours de travail consacré à ces projets (cf. tableau 3). Ces projets étaient répartis en 3 catégories : il s'agissait soit de projets axés sur la signalétique, soit sur de l'aménagement, soit axé sur la révision ou la réalisation d'un document d'urbanisme.

Tableau 3 : Bilan chiffré de 2011 (Auteur : C.Thépault)

Thématiques de projets	Nombre de projets	Temps consacré en jours
Signalétique	4	26
Projets d'aménagement	18	42
Documents d'urbanisme	15	34.5
Avis	7	8.5
TOTAL	44	111

Ce que l'on peut dire, à partir de l'analyse des dossiers de 2011 pour chaque commune (dossiers en interne au PNRA) et à partir du tableau ci-dessus, ainsi que du tableau bilan 2011 (cf. ANNEXE V), c'est que :

- Le temps consacré aux projets d'aménagements était important (42 jours, soit presque 38 % du temps).
- Une seule commune a sollicité la mission conseil pour élaborer un document d'urbanisme ; pour les autres projets, il s'agissait seulement de révisions (5 avis PPA, 5 notes méthodologiques rendues⁵). En effet, le nombre de projets indiqués en urbanisme regroupe des avis réglementaires (révision, etc.) et l'accompagnement technique.
- Un gros travail d'accompagnement des communes a été effectué cette année-là autour des questions de signalétique pour faire appliquer la réglementation.

b- La mission conseil de 2011 à 2015 : perfectionnement de l'accompagnement proposé, développement d'outils, constitution d'un réseau de partenaires

Moyens humains

Avec le départ d'Anne-Claire Guillou en 2013, Coralie Tanneau a été recrutée en tant qu'urbaniste et Jérémie Bourdoulous, en tant que responsable du Pôle Biodiversité et Cadre de vie.

Bilan chiffré

Les tableaux 4, 5 et 6 rassemblent les chiffres de la mission conseil de 2011 à 2014, ainsi que certains critères comparés suivant les années. Tous les critères n'ont pas été indiqués, seulement les critères comparables. En effet, le bilan chiffré de la mission conseil ne s'est pas fait pour les années 2012 et 2013. Les données présentées dans le tableau pour ces années sont issues des rapports d'activité du Parc (23). La figure 16 illustre ces chiffres.

Tableau 4 : Bilan territoire de la mission conseil de 2011 à 2014 (Auteur : C.Thépault)

➤ Bilan Territoire

	Chiffres 2011	Chiffres 2012	Chiffres 2013	Chiffres 2014
Nombre de communes suivies	26	20	17	15
Nombre de CC suivies	3	4	2	0

⁵ 5 projets de document d'urbanisme n'ont pu être analysés faute de données manquante dans les dossiers internes du PNRA.

➤ **Bilan Production technique**

Tableau 5 : Bilan production de la mission conseil de 2011 à 2014 (Auteur : C.Thépault)

	Chiffres 2011	Chiffres 2012	Chiffres 2013	Chiffres 2014
Avis techniques	7	3	5	7
Pré-diagnostic/Pré-études	1	1	1	6
Nombre de PLU assistés	4 PLU et 1 SCOT	4 PLU	1 PLU	3 PLU
Nombre de notes méthodologiques rendues	2	3	1	2
TOTAL = nombre de projets accompagnés (urbanisme + aménagement)	44 (dont avis PPA)	36	33	19

➤ **Bilan des Moyens**

Tableau 6 : Bilan des moyens humains de la mission conseil de 2011 à 2014 (Auteur : C.Thépault)

	Chiffres 2011	Chiffres 2012	Chiffres 2013	Chiffres 2014
ETP	0,8	0,8	0,8	1,2

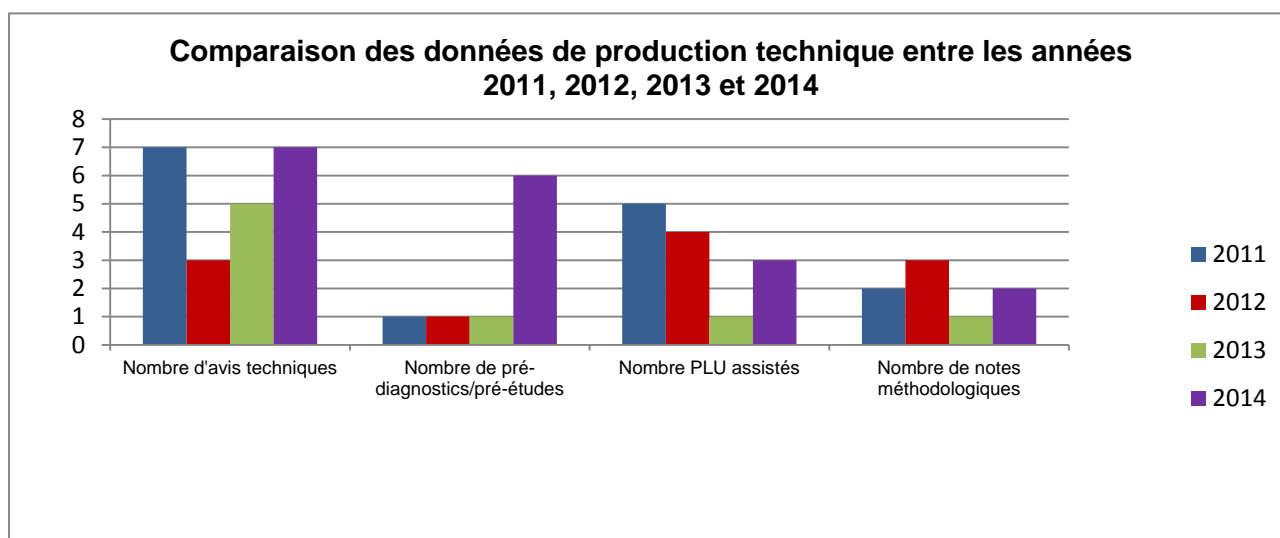


Figure 15 : Graphique comparant les données de production technique et leurs évolutions entre les années 2011, 2012, 2013 et 2014 (Auteur : C.Thépault)

Tableau 7 : Quantification du temps consacré à la mission conseil suivant les années, exprimé en ETP (Auteur : C.Thépault)

	2011	2012	2013	2014
ACG	0.6	0.6	0.35	
LV	0.2	0.2	0.2	0.2
CT			0.25	1
TOTAL	0.8	0.8	0.8	1.2

Analyse des tableaux 4,5,6,7 et de la figure 15

Le nombre de communes et de Communautés de communes sollicitant la mission conseil a diminué au fur-et-à-mesure des années. Au regard du nombre de communes satisfaites de la mission conseil (56,25 % d'après les entretiens téléphoniques), ceci peut s'expliquer par le perfectionnement du processus d'accompagnement des collectivités, visible notamment par

l'augmentation du nombre de pré-diagnostic rendus entre 2011 et 2014 (cf. figure 15). En effet, lorsqu'on s'intéresse au temps consacré à cette mission de conseil suivant les années (exprimé en Emploi à Temps Plein), on remarque qu'il a augmenté depuis 2014. L'accompagnement s'effectue désormais sur la durée, et commence le plus en amont possible des projets, donc le temps disponible pour d'autres projets diminue.

Processus d'accompagnement

Pour répondre aux demandes croissantes des communes, le PNRA a développé et fait évoluer sa mission de conseil entre 2011 et 2015. Ainsi, au fur-et-à-mesure des années, le Parc a affirmé son **positionnement sur l'ingénierie territoriale le plus en amont possible des projets** (cf. figure 16), et notamment concernant l'élaboration des documents d'urbanisme. Désormais, les problématiques de départ sont re-questionnées (réflexion à une échelle plus large que celle de départ, phasage dans le temps des différentes interventions, hiérarchisation des enjeux), notamment à travers certains **outils** comme le pré-diagnostic ou la pré-étude.

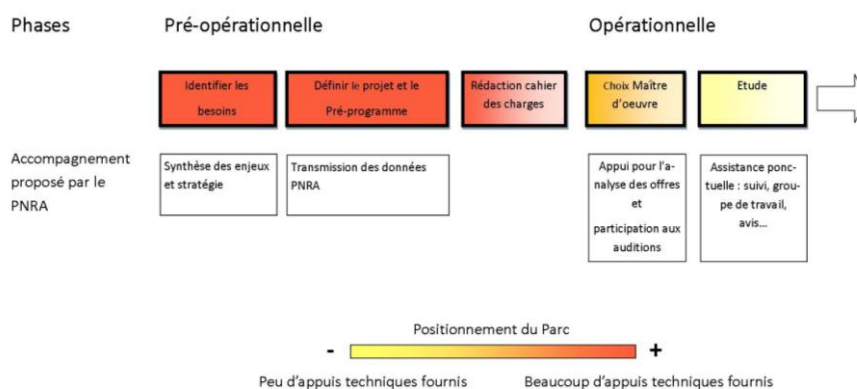


Figure 16 : Positionnement de l'accompagnement technique du PNRA en 2015 (Auteur : C.Thépault)

Les outils

Beaucoup d'outils ont été développés et mis au service des communes (cf. II.A.2) dans une deuxième période, à partir de 2013, grâce notamment à l'arrivée de Coralie Tanneau au PNRA, chargée de mission urbanisme (cf. ETP, tableau 7). Le tableau 8 ci-dessous illustre les évolutions en termes d'accompagnement et d'outils suivant les années :

Tableau 8 : Tableau montrant l'évolution de l'accompagnement et le développement d'outils suivants les années

2010-2011	2012-2013	2014-2015
<ul style="list-style-type: none"> Analyse communale/diagnostic Note technique Tableau analyse des offres Appui technique aux différentes étapes du projet Rédaction du cahier des charges et aide à la sélection des bureaux d'études Emission d'un avis réglementaire Emettre un avis sur le projet en tant que PPA Organiser des journées d'échanges (ex : association BRUDED à Saint-Rivoal) 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse urbaine et paysagère Note d'enjeux (outil traduisant les enjeux dans le document d'urbanisme) Analyse communale /diagnostic Outils pour accompagner et aider à la décision (fiches actions, grille d'analyse des Zones à Urbaniser, maquette, ateliers) Noteméthodologique (outil d'appui pour la rédaction du cahier des charges, entrée paysage renforcée) Ateliers de sensibilisation/concertation, formations Portés à connaissance Apporter un avis réglementaire Emettre un avis en tant que PPA Organiser des journées d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> Pré-diagnostic Pré-étude (remplace la note technique) Rédaction du cahier des charges et appui à la sélection des bureaux d'études Appui ponctuel lors de l'élaboration du document d'urbanisme Ateliers de sensibilisation/concertation, formations Portés à connaissance Emission d'un avis réglementaire Faire un suivi du projet (PLU) et participer aux commissions de travail en tant que PPA Organiser des journées d'échanges Diffusion des outils

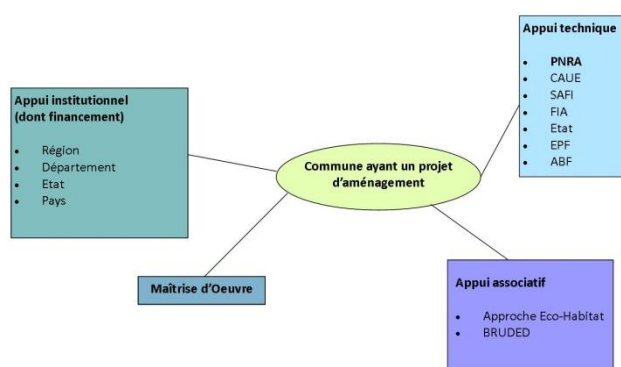
Pour répondre à la question précédemment soulevée sur la place du paysage dans les actions et projets menés par rapport à la place de l'urbanisme **au PNRA**, je peux affirmer que suite aux différentes réunions auxquelles j'ai pu assister, la place du paysage est tout aussi importante que celle de l'urbanisme. Sur des projets d'aménagement d'espace public, de revitalisation de centre-bourg, de réhabilitation du patrimoine bâti, de tourisme, ou même de réalisation de document d'urbanisme, les **compétences paysage et urbanisme** sont autant sollicitées l'une que l'autre. Les deux chargées de mission paysage et urbanisme ont l'habitude de travailler ensemble, chacune rédigeant sa partie, mais réalisant le bilan des enjeux et orientations d'aménagement ensemble.

Les partenaires

De **nouveaux partenariats** ont vu le jour. Le PNRA, dans le cadre de la mission conseil, a développé un réseau de partenaires depuis 2011. Aujourd'hui, il travaille avec 9 acteurs :

- SDAP : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (ABF)
- CAUE 29 : Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement
- EPF : Etablissement Public Foncier de Bretagne
- FIA : Finistère Ingénierie Assistance
- SAFI : Société d'Aménagement du Finistère
- Bruded : Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable
- DDTM 29 : Direction Départementale des territoires et de la mer
- Approche Eco-Habitat
- Conseil départemental du Finistère

Des conventions ont été signées avec Bruded et l'EPF, et une convention est en cours de signature avec le CAUE. L'articulation entre les partenaires et le PNRA reste assez complexe. Tentons de schématiser ces liens (cf. figure 18 et ANNEXE I). On peut commencer par classer les partenaires travaillant avec le PNRA en quatre catégories :



- **Les partenaires institutionnels** : Etat, Région Bretagne, EPCI, communes, Pays, Département du Finistère, DDTM, SDAP

- **Les partenaires techniques** : EPF, FIA, CAUE, SAFI, DDTM, SDAP (dont fait partie le PNRA)

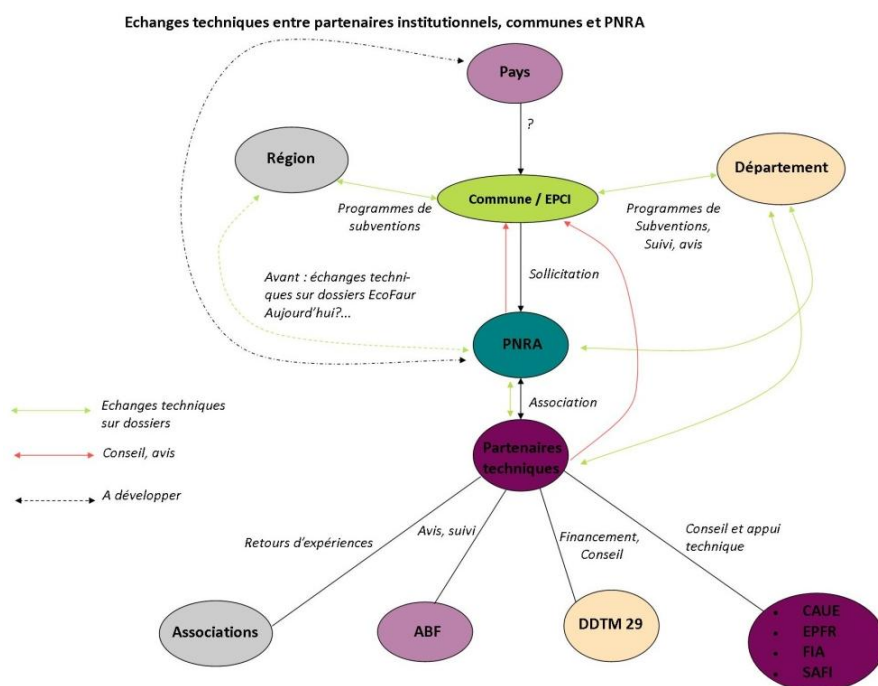
- **Les partenaires associatifs** : Approche Eco-Habitat, BRUDED

- **Les partenaires de recherche** : Universités, Ecoles d'architecture, Ecoles de Paysage

Figure 17 : Les appuis apportés par les différents partenaires à une commune du Parc ayant un projet d'aménagement (Auteur : C.Thépault)

Chaque partenaire apporte une aide spécifique à une étape du projet. Pour les financements, il est plus délicat d'établir un schéma type des relations entre les différents acteurs. Les financements arrivent principalement aux Pays et aux communes et EPCI via la Région et le Département (contrats de Pays ou de territoire), qui reçoivent eux-mêmes des financements de l'Etat et de l'Union Européenne. Le Pays est un relais et finance les projets des communes et EPCI. Le PNRA a été un relais de la Région dans le cadre du programme Eco-Faur. Il se positionnait au niveau du conseil auprès des communes par rapport au montage de dossiers en vue d'obtenir la subvention Eco-Faur (subvention pour les projets d'aménagement durable de la Région Bretagne). Le Parc apportait aussi des indications sur

les taux de financement de la Région. Le PNRA, en collaboration avec le CAUE suivant les projets, est amené à réaliser des études s'inscrivant dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Revitalisation des centres bourgs du Conseil Départemental du Finistère. Les communes peuvent intégrer ces études dans leurs dossiers de financement. Le schéma qui figure en annexe (cf. ANNEXE VI) montre l'intervention de chaque partenaire dans le temps dans le cadre du programme AMI.



Si nous prenons l'exemple du PNRA (cf. figure 18), lorsqu'une commune a un projet d'aménagement, elle peut compter sur la Région, le Département pour être conseillée (financements). Le PNRA et les autres partenaires fournissent une aide plus technique, tandis que les associations apportent des retours d'expérience. Enfin, l'ABF émet un avis sur le projet lorsque celui-ci s'inscrit dans un périmètre de protection (Monuments Historiques, les AVAP, les sites inscrits, classés) et effectue un suivi.

Figure 18 : Schéma indiquant la nature des appuis techniques apportés par chaque partenaire à une commune ayant un projet d'aménagement (Auteur : C.Thépault)

Ce qu'on peut voir à travers ces schémas, c'est que le PNRA se

trouve à l'interface de tous les acteurs, à la fois institutionnels, techniques et associatifs. Il constitue en effet un relais technique des partenaires institutionnels (Etat, région, département, Pays...) et associe les partenaires techniques lorsqu'une commune le sollicite. Il constitue l'interlocuteur principal pour les communes. On peut même dire que le PNRA constitue l'élément indispensable de cette chaîne technique. Par ailleurs, la figure 18 interroge aussi sur les appuis techniques apportés par les Pays aux EPCI et communes et sur le partenariat entre les Pays et le PNRA.

Zoom sur l'exemple du CAUE : différences et complémentarité

La mission conseil en urbanisme et paysage a été mise en place au PNRA comme test pour la création du nouveau CAUE du Finistère. En effet, avant d'arriver au PNRA, Anne-Claire Guillou a évolué dans un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, où l'action de conseil est une composante essentielle des 4 missions des CAUE (conseil aux collectivités, conseil aux particuliers, information et formation). Il lui était demandé d'arriver à un positionnement identique au PNRA. Il n'existait à l'époque aucun organisme de conseil. Seules quelques structures exerçaient une activité de conseil ponctuelle, telles que la SAFI (Société d'Aménagement du Finistère), ou encore le service aménagement de Morlaix.

On peut d'ailleurs s'interroger sur cette question de compétences en paysage et urbanisme, proposées à la fois au PNRA et au CAUE. Quelles actions ont en commun ces deux structures et comment qualifier l'articulation entre ces deux acteurs ?

Nous pouvons déjà souligner que l'échelle de travail des agents du PNRA et du CAUE n'est pas la même. Au PNRA, cette mission de conseil s'étend uniquement aux communes du Parc, alors qu'elle s'étend sur tout le Finistère pour le CAUE. Les deux structures proposent des missions identiques, notamment le conseil aux collectivités et aux particuliers en paysage et urbanisme ; la formation des élus ; et l'information et la sensibilisation du grand public à l'environnement, l'architecture ou l'urbanisme. Cependant, la méthode d'accompagnement du Parc reste plus complète que celle du CAUE. Le Parc va apporter une aide technique très en amont du projet et va identifier des enjeux qui ne l'étaient peut-être pas au début du projet. **L'aide et l'accompagnement du PNRA aux communes se fait sur la durée, jusqu'au suivi du projet.** Par ailleurs, les interventions du Parc sont guidées par la **Charte**, qui est un **véritable projet de territoire**, ce qui n'est pas le cas pour le CAUE. Par ailleurs, une des **plus-values du Parc** se trouve dans sa **connaissance du territoire** (en terme de paysages, d'enjeux de préservation, d'enjeux liés à l'urbanisme etc.).

Les deux acteurs travaillent ensemble lors de projets d'aménagements (revitalisation de centre-bourg, aménagement d'espaces publics), mais aussi à travers les permanences « architecture » assurées au Parc tous les troisièmes vendredis du mois. D'après R.Mellouët, « *les permanences architecture au Parc avec les architectes du CAUE fonctionnent très bien* ».

D'après la définition donnée dans la partie I), nous pourrions donc dire que le PNRA et le CAUE possèdent tous deux des compétences en urbanisme et paysage. Le CAUE possède la compétence architecture, que ne propose pas le PNRA. En revanche, le PNRA dispose d'une ingénierie, en termes d'accompagnement et d'outils. Ce que ne propose pas pour le moment le CAUE, on peut le supposer, du fait de sa création récente ?

2) Des outils créés

La mission conseil a développé depuis 2010 13 outils, que l'on peut classer selon deux genres : il s'agit soit **d'outils techniques (OT)**, tels que des guides, des notes techniques ; ou alors **d'outils d'animation (OA)**, qui sont destinés à être utilisés par différents acteurs (élus, habitants). Ces outils (cf. tableau 9) peuvent avoir différents objectifs, comme permettre la concertation sur un projet, sensibiliser à des problématiques variées, ou aider à la décision. A chaque outil présenté dans la liste ci-dessous est associée une fiche outil (ANNEXE VII) :

Tableau 9 : Les outils techniques et d'animation du PNRA (Auteur : C.Thépault)

OUTIL TECHNIQUE (OT)	OUTIL D'ANIMATION (OA)
Outil Guide technique : <ul style="list-style-type: none"> - Guide Habiter, construire et réhabiliter son logement sur le territoire du PNRA (juin 2013) - Guide Accueillir la biodiversité dans son jardin (juin 2014) - Guide des plantes invasives (juin 2013) 	Outil Ateliers PLU
Outil Etude des Zones à Urbaniser	Outil Ateliers Paysage (ex : atelier Ouessant)
Outil Fiches actions de la Charte du Paysage et de l'Architecture	Outil Maquette interactive
Outil Note technique : note d'enjeux, note méthodologique, pré-étude, tableau d'analyse des Bureaux d'Etudes, note stratégique	Outil Exposition Paysages vivants (septembre 2013)
	Outil Concours Réhabilitation (mai – septembre 2014)

Il faut savoir que d'autres actions ont été réalisées par le PNRA dans des objectifs d'animation et de sensibilisation, telles que : le **forum du patrimoine bâti et de la rénovation** en novembre 2014 ; la mise en place de **formations urbanisme** à destination des élus et la **Charte du Paysage et de l'Architecture**.

3) Retours d'expérience et bilan

a- Les entretiens téléphoniques

Les questionnaires

Un travail préparatoire a été réalisé avant les entretiens téléphoniques. Ce travail préparatoire a consisté en la préparation d'un questionnaire : un s'adressant aux communes ayant déjà sollicité la mission conseil du PNRA et un autre s'adressant aux communes n'ayant jamais fait appel à la mission conseil (cf. ANNEXE VIII et IX).

Un questionnaire spécifique a également été réalisé pour les communautés de communes (cf. ANNEXE X). Si pour les communes, il s'agissait d'avoir un retour d'expérience concret concernant l'accompagnement qu'a mis en place le Parc et les outils qui ont été proposés et utilisés, il s'agissait pour les communautés de communes de comprendre quelles sont leurs compétences en urbanisme et paysage, et quelles sont leurs attentes par rapport à cette mission de conseil. En effet, le nombre de projets des communautés de communes accompagnées par le Parc reste faible. Il semble donc intéressant de savoir pourquoi. Cela passe donc par la réalisation d'un état des lieux des compétences des communautés de communes du Parc, et par la connaissance des projets en cours, des besoins éventuels, et du contexte de la communauté (agrandissement du périmètre, projet de territoire, documents de planification, démarches de PLUi...).

Les entretiens

Afin de faciliter l'entretien, les questions ont été regroupées dans un tableau sous forme de **mots-clés**. Les communautés de communes ont été interrogées dans un deuxième temps, après les communes, de façon à cerner le contexte et d'avoir accès à un maximum d'information.

Le traitement des réponses

Après l'entretien, les réponses ont été transférées dans le questionnaire type, et un avis global a été émis sur la satisfaction de l' élu par rapport à la mission conseil et par rapport aux différentes réponses qu'il a donné. Un bilan des **points positifs et négatifs** a finalement été établi. Les **citations marquantes ont également notées**, et rassemblées dans un **carnet « La parole aux élus »** (cf. ANNEXE XI).

Une analyse quantitative a ensuite été réalisée afin de pouvoir quantifier le nombre de communes globalement satisfaites ou non de la mission conseil et de ses outils. Pour cela, un système de note a été attribué à chacun des critères selon un régime binaire (0 ou 1), ce qui a permis par la suite de réaliser des pourcentages (cf. ANNEXE XII).

b- Croisement des données qualitatives et quantitatives

Ainsi, 16 communes ont répondu à un entretien téléphonique (sur 44 communes) et 6 communautés de communes sur 9. Les entretiens réalisés amènent aux résultats suivants :

La mission conseil est efficace et les communes en sont satisfaites :

- ⇒ Plus de la moitié des communes interrogées sont satisfaites de la mission conseil (56.25%)
- ⇒ 44 % sont satisfaites des outils qui sont mis en place
- ⇒ 37.5 % des communes interrogées ont sollicité plusieurs fois la mission conseil
- ⇒ 62.5 % sont prêtes à refaire appel à la mission conseil

La mission conseil est utile :

- ⇒ Elle a permis pour 19% des communes de prendre conscience d'autres enjeux en plus de la problématique de départ

Mais : une évolution dans la mission conseil qui ne s'est pas vraiment vue

- ⇒ visible que pour 12.5% des communes

Une mission conseil encore méconnue

- ⇒ Beaucoup de communes connaissent encore mal la mission conseil (31%) et n'ont pas connaissance de tous les outils qui sont à leur disposition
- ⇒ Ce qui pourrait aussi expliquer en partie pourquoi 38% des communes interrogées n'ont jamais sollicité la mission conseil, et par conséquent ne sont pas en mesure d'émettre un avis. Sur le territoire du PNRA, le nombre de communes n'ayant jamais sollicité la mission conseil monte à 34 %, ce qui semble important.

Un contexte communautaire en plein mouvement

Suite aux entretiens, j'ai pu noter que 2/3 des communautés sont en train de revoir leur périmètre par rapport à l'évolution de la réglementation, et que la moitié d'entre elles ont entamé des démarches de PLUi :

Tableau 10 : Positionnement des Communautés de communes du PNRA par rapport aux PLUi (Auteur : C.Thépault)

CC interrogées ayant entamé des démarches de PLUi	CC interrogées n'ayant pas entamé de démarches de PLUi
Morlaix : 64 785 habitants (<i>[n°14]</i>)	Châteaulin-Porzay : 15 896 habitants (<i>[n°15]</i>)
Landerneau-Daoulas : 44 400 habitants (<i>[n°14]</i>)	Aulne maritime : 7900 habitants (<i>[n°14]</i>)
Crozon : 17 400 habitants (<i>[n°14]</i>)	Pleyben : 7260 habitants (<i>[n°16]</i>)

Un travail avec les Communautés à davantage affirmer

Les Communautés de communes connaissent mal, voire pas du tout, la mission de conseil en paysage et urbanisme (seules 2 communautés sur les 6 interrogées connaissaient bien la mission de conseil du Parc). Elles ont peu d'attentes par rapport au PNRA : seulement 1/3 d'entre elles souhaitent travailler davantage avec le Parc. D'autre part, 2/3 des CC ont la compétence urbanisme, mais seule la CA de Morlaix possède une compétence paysage. C'est donc clairement là que le Parc peut intervenir. Il peut renforcer sa position d'expert en paysage et apporter ses compétences aux communautés de communes.

c- Analyse critique de la méthode

Les **enquêtes téléphoniques** ont été réalisées de mai à mi-juin. Il n'a pas été simple d'obtenir des rendez-vous téléphoniques avec les élus, qui sont souvent très pris. Il aura parfois fallu en tout jusqu'à 4 sollicitations auprès des secrétaires de Mairie pour décrocher un rendez-vous. J'avais en effet présélectionné 23 communes à interroger, mais j'ai pu finalement réaliser un entretien avec seulement 16 d'entre elles. Les entretiens avec les communautés de communes étaient assez délicats : il a fallu que je fasse un point très rapidement sur les évolutions territoriales en cours pour comprendre les remarques dont elles me faisaient part lors des entretiens. Le panel de communes interrogées n'est sans doute pas complètement représentatif du territoire, on peut en tout cas émettre des réserves. En effet, on note autant de communes qui ont sollicité plusieurs fois la mission conseil du Parc que de communes ne l'ayant jamais sollicité. Il aurait fallu davantage de temps pour interroger d'autres communes du Parc. J'ai été contrainte de fixer une date limite pour ces entretiens afin d'avancer sur le reste de mon stage, et notamment la deuxième partie axée sur le développement d'outils. De plus, le retour d'expériences des élus ne s'est fait parfois que d'après une partie des projets accompagnés par la mission conseil du PNRA. En effet, en 2014, le territoire du PNRA a compté 21 changements de municipalités. Mais de façon générale, les entretiens se sont très bien déroulés et les questionnaires préparés se sont révélés très utiles. Ils étaient bien construits et ont permis une prise de note rapide, me

permettant même de noter quelques citations qui ont été regroupées dans le carnet « la parole aux élus ».

En ce qui concerne les **résultats chiffrés**, ils présentent une part de subjectivité. En effet, les réponses émises par les élus ont été interprétées pour décider si par exemple, le retour global de tel élu sur la mission conseil était positif ou non. L'analyse de la mission conseil s'est révélée délicate du fait de certaines données manquantes et de masses de données hétérogènes. Néanmoins, l'ensemble des données ont pu être analysées et présentées dans un rapport synthétique, dont une version papier se trouve au Parc naturel régional d'Armorique.

B) Bilan de l'ingénierie dans les autres Parcs

1) Analyse bibliographique et sélection

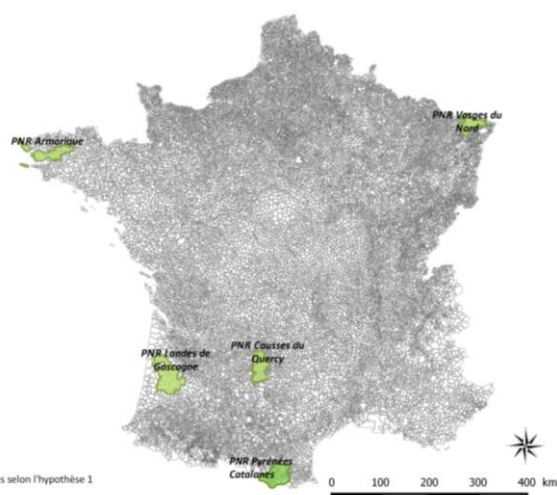
Pour avoir une idée de l'ingénierie présente en paysage et urbanisme dans les autres PNR de France, j'ai sélectionné les PNR ayant entrepris le plus d'actions exemplaires en urbanisme et paysage lors du Séminaire « Et toi, tu fais comment ? », auquel j'ai pu assister en juin. Au début, je pensais plutôt partir sur une méthode sélectionnant des Parcs ayant des caractéristiques semblables au territoire du PNRA, mais cela s'est vite révélé complexe. En effet, chaque territoire a des composantes socio-géographiques bien spécifiques et non comparables. Ce séminaire m'a permis d'avoir un aperçu global de ce que faisait chaque Parc, et m'a guidée pour la sélection des PNR à étudier.

2) Séminaire « Et toi, tu fais comment ? »

a- Le séminaire

Ce séminaire a été mis en place durant 3 jours, le 3, 4 et 5 juin par le PNR des Causses du Quercy et par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Le but était de permettre aux Parcs participants de partager leurs outils et leurs savoir-faire en urbanisme, paysage et architecture. Ainsi, durant ces trois jours, j'ai pu assister à un débat autour des PLUi dans les PNR, à un tour de table appelé « marché aux initiatives » où chaque Parc présentait ses outils et travaux en urbanisme, paysage, architecture ; et à 2 tables rondes : la première axée sur le thème des écoquartiers, et la deuxième sur la concertation. Afin d'être la plus efficace possible durant ces trois jours d'échanges, (le séminaire a duré 3 jours, mais je n'ai assisté qu'à 2 jours d'échanges), un travail préalable a été réalisé pour préparer ce séminaire. Une fiche type a été établie pour pouvoir analyser les outils des Parcs plus facilement lors de l'atelier « marché aux initiatives ». Six fiches ont été complétées (cf. ANNEXE XIII) suite à des échanges avec les différents chargés de mission des Parcs. Il faut savoir que tous les outils présentés lors de cet atelier n'ont pas forcément été associés à des fiches d'analyse, mais seulement les outils qui m'ont paru les plus novateurs et les plus intéressants.

b- Les PNR étudiés



Associé à mon travail d'analyse bibliographique préalable, voici les PNR que j'ai finalement retenu afin de faire un état des lieux de la mission conseil et des outils développés en urbanisme et paysage :

PNR des Causses du Quercy, PNR des Vosges, PNR Pyrénées

Figure 19 : Carte localisant les PNR étudiés (Auteur : C.Thépault)

Catalanes, PNR Landes de Gascogne (cf. figure 20).

Des fiches « identités » ont été rédigées pour chaque PNR, afin de comparer les compétences, les processus d'accompagnement, les outils techniques et d'animation de chaque Parc (cf. ANNEXE XIV).

Exemple de deux expériences innovantes

Le **Parc naturel régional des Landes de Gascogne** ([n°17]), avec la Fédération et sept Parcs se sont proposés, dans le cadre de l'appel à projet du MEDDE en 2011 intitulé « les solidarités écologiques entre territoires, la maîtrise de l'urbanisation rurale et comment anticiper les mutations de ces territoires », de se positionner sur la maîtrise de l'urbanisation dans les territoires ruraux avec la **réalisation d'un objet culturel vidéo original**. Le film « **Depuis la nuit des temps** » est un film d'auteur, réalisé par Yann Sinic. Il a été réalisé dans le but de sensibiliser à l'urbanisme rural et de toucher un public autre que les initiés ou les techniciens, et de générer le débat autour des questions de construction, de déplacements, d'énergie, de paysages. Ce type d'outil est très intéressant mais a nécessité trois ans de travail. Des moyens techniques et financiers conséquent ont du être requis pour arriver à un tel résultat : collaboration avec des artistes, participation citoyenne, porteurs de projet, appel à des prestataires...

A travers l'Atelier local d'urbanisme et de paysage (ALUP) et dans le cadre de la réalisation d'un PLU par une commune du Parc, le **PNR des Pyrénées Catalanes** ([n°18]) a développé une **maquette**. Elle avait pour but d'amener les élus à imaginer des aménagements à l'échelle d'un quartier et à réfléchir sur les espaces publics, les formes urbaines et l'architecture. Les habitants ont ainsi pu identifier les caractéristiques initiales du site et ses éléments à préserver, et ont proposé des pistes d'aménagement, notamment pour les nouveaux quartiers du village. Ce travail a permis de nourrir les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU et le règlement. Cet outil a nécessité beaucoup de temps d'organisation et de préparation, notamment pour créer la maquette. C'est Raphaël Garcia, chargé de mission urbaniste, qui a créé seul cet outil (cf. ANNEXE XIII).

- 3) Positionnement du PNRA par rapport aux autres Parcs : quelles innovations et améliorations possibles ?

Le PNRA : un PNR proposant de nombreux outils techniques

Le PNRA a développé davantage d'outils techniques que d'outils d'animation. Comparé aux autres PNR étudiés, et après avoir assisté au séminaire des Causses du Quercy, nous pouvons dire que c'est un des Parcs qui se positionne le plus au niveau de la réalisation des pré-études et pré-diagnostics, c'est-à-dire se positionnant autant en amont des projets avec des outils techniques. Quelques Parcs proposent un accompagnement semblable (pré-études) mais ils sont peu nombreux, et cela ne ressortait pas vraiment lors du marché aux initiatives. En effet, les chargés de mission ne mettaient pas l'accent sur de tels outils techniques. Les outils d'animation étaient davantage mis en avant. Je pense que le Parc d'Armorique constitue un appui intéressant pour les communes en proposant de telles pré-études. Je n'ai pas eu l'occasion de retrouver dans les autres Parcs des documents positionnant un accompagnement des PNR dans le temps (tel que celui réalisé par le PNRA pour la mission conseil, et celui réalisé pour le PLU).

- a- *Le PNRA, vers davantage d'outils d'animation ?*

Maintenant que le PNRA occupe une position forte au niveau des outils techniques proposés en amont des projets, il faudrait peut-être envisager de se tourner davantage vers l'animation. En effet, le PNR des Landes de Gascogne réalise quant à lui beaucoup

d'outils d'animation (atelier d'urbanisme, café bavard paysager, films, jeudis de l'urbanisme...). On peut dire qu'avec son concours Réhabilitation et ses travaux avec les écoles d'architecture, le PNRA avance tout de même dans l'animation et l'expérimentation. Il faut continuer à développer des outils, et améliorer ou trouver des pistes d'amélioration pour les outils déjà existants, comme l'outil maquette interactive, qui mérite à être davantage exploitée (comme celle des Pyrénées Catalanes par exemple).

Il faut cependant relativiser l'action des Parcs et celles du PNRA également. En effet, ils n'ont pas tous le même poids et les mêmes moyens en fonction des régions. C.Blouin Gourbillère montre en effet dans sa thèse (B2) que le PNR de la Brenne a un service public à défaut d'avoir d'autres structures pour aider les habitants dans certaines démarches. « Territoires d'expérimentations, modèles de développement local à l'échelle internationale, les Parcs naturels régionaux n'en sont pas moins fragiles. Ils reposent sur une initiative locale et développent des champs de compétences de plus en plus vastes, avec des moyens limités ». Les budgets des Parcs varient beaucoup d'une région à l'autre, allant de la centaine de milliers d'euros à plusieurs millions : 3 125 000 € de budget principal de fonctionnement pour l'année 2014 pour le PNRA, contre 2 016 000 € de budget de fonctionnement pour l'année 2005 pour le PNR Forêt d'Orient (In°19). Certains Parcs ont par conséquent beaucoup plus de moyens que d'autres. Ce qu'il faut, c'est tenter de développer des outils à faible coût et facilement transposables.

b- Des outils pouvant être développés au PNRA

Certains outils déjà existants peuvent être améliorés, notamment la **maquette interactive** du Parc. Elle n'a en effet été utilisée qu'une seule fois, et nous avons vu après analyse de cet outil qu'il serait intéressant de développer des modules de végétaux. La partie C.3) illustrera une phase d'expérimentation menée avec une commune du Parc pour tester cet outil en temps réel avec des élus et habitants à travers deux ateliers d'animation. D'autres outils méritent d'être valorisés, comme le **concours Réhabilitation du patrimoine bâti**. Cette valorisation va passer par la création de panneaux A0 pour chaque lauréat, qui seront exposés et compléteront l'exposition déjà en cours. Des exemples de réhabilitation pourront ainsi être accessibles au grand public facilement (cf. ANNEXE XV).

De plus, suite aux entretiens téléphoniques et à l'analyse des outils développés depuis 2010, certains outils pourraient être développés au Parc. Notamment, dans un premier temps, un **référentiel de végétaux** : il pourrait être l'outil servant à « obtenir une harmonie paysagère globale dans les communes » (souhait de développement d'outil d'un des élus d'une commune du Parc).

c- Analyse critique

La **sélection des PNR à étudier** qui a permis de positionner le PNRA par rapport aux autres Parcs a été faite en fonction des PNR présents au séminaire. En effet, il existe 51 PNR en France, avec les DOM-TOM. D'autres Parcs, qui n'étaient pas forcément présents au séminaire, ont aussi développé des outils intéressants, tel que le PNR Livradois-Forez par exemple (Habiter autrement les centre-bourgs). De plus, les **entretiens réalisés avec les chargés de mission des autres Parcs** n'ont pas été vraiment cadrés et ont plutôt pris une forme libre. Il s'agissait plus de poser quelques questions aux chargés de mission et de discuter avec eux de leurs projets et de leurs outils. Je prenais alors des notes et allais ensuite voir un autre Parc lors du « marché aux initiatives ». Il fallait en effet faire assez vite afin d'avoir une vue d'ensemble, et par ailleurs assurer une permanence sur « le stand » afin de répondre aux questions des autres chargés de mission sur les projets et les outils réalisés au Parc d'Armorique. Les **PNR sélectionnés** pour analyse ne représentent donc pas tout ce

qui peut se faire dans les PNR de France. En revanche, ils montrent une diversité au niveau des outils créés, qu'ils soient destinés à de l'animation ou à de la concertation, ou encore techniques, qui m'a semblée **suffisante pour positionner le PNRA** et avoir quelques **pistes d'amélioration**.

III- Expérimentation et Perspectives d'évolution

A) L'expérimentation, une composante de l'ingénierie des Parcs

1) L'expérimentation au PNRA

a- Rappel des missions des PNR (12)

- Protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain du territoire du Parc
- Contribuer à l'aménagement du territoire : contribuer à définir et orienter les projets d'aménagement menés sur le territoire, dans le respect de l'environnement
- Contribuer au développement social, culturel et à la qualité de la vie
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- **Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires : initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions pouvant être reprises sur tout autre territoire.**

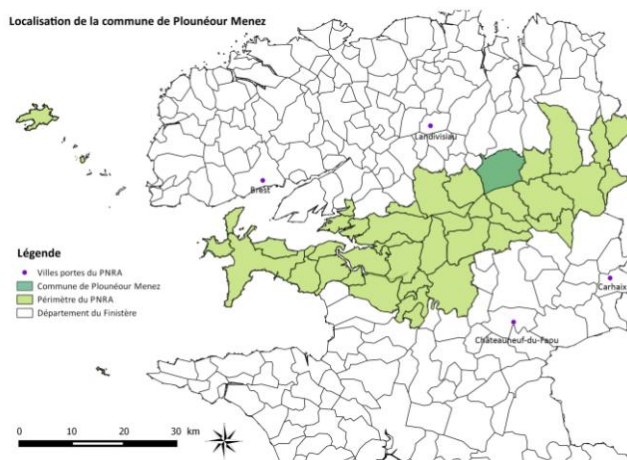


Figure 20 : Localisation de la commune de Plounéour-Ménez (Auteur : C.Thépault)

L'expérimentation fait partie des missions que doit assurer un Parc naturel régional. Comme nous l'avons vu précédemment, la charte du PNRA encourage à mener des expérimentations conjointement avec les écoles d'architecture de Rennes et Nantes.

b- Exemples de réalisations sur le territoire du PNRA

J'ai eu l'occasion d'assister lors de mon stage à une restitution de travaux de 10 étudiants de **l'école d'Architecture de Rennes**. Ils ont travaillé sur la commune de Plounéour-Ménez, située dans la partie Nord-Est

du PNRA (cf. figure 21). Cette commune a fait l'objet d'un travail d'expérimentation car la municipalité avait lancé une réflexion sur l'ensemble du bourg du fait de son patrimoine bâti remarquable. Une étude avait également été menée par le Conseil départemental sur l'attractivité du centre-bourg. Ce travail d'expérimentation a été l'occasion pour les étudiants de rencontrer des professionnels et différents acteurs du territoire. Ils ont travaillé à l'échelle du bourg, à la fois sur l'architecture et le paysage. Ils ont réalisé un diagnostic du bourg et ont proposé ensuite des orientations d'aménagement, et notamment la réalisation de nouvelles constructions, ou la réhabilitation de bâtis anciens. Ce genre de travaux d'expérimentation reste très intéressant pour la commune (cf. tableau 11).

Tableau 11 : Les plus-values d'un travail d'expérimentation pour une commune (Auteur : C.Thépault)

Plus-values d'un travail d'expérimentation mené avec une école d'Architecture/de Paysage	
Pour les élus	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants fournissent des solutions multiples et soumettent de nouvelles idées (RECHERCHE/CRÉATION), qui vont enrichir/compléter des études en cours - Ce premier travail réalisé par les étudiants permet de sensibiliser les élus à de multiples problématiques (SENSIBILISATION) - Travailler avec les étudiants revient à un coût plus faible que faire appel à un prestataire (MOYENS FINANCIERS ET TECHNIQUES), même si les objectifs et attentes de ces deux acteurs en terme de travail technique restent différents - Le travail produit par les étudiants peut être diffusé par la suite, notamment auprès de la population (COMMUNICATION/SENSIBILISATION) - Le travail réalisé par les étudiants élargit le champ des possibles, allant au-delà des contraintes réglementaires et fait valoir la dimension de projet

Une fois ce travail d'expérimentation terminé, la commune doit continuer à être accompagnée par le PNRA et les différents partenaires techniques (EPF etc.). La première phase d'identification des besoins a été réalisée, des solutions ont été proposées pour répondre à certains enjeux. Désormais, les élus doivent s'accorder un temps de réflexion pour faire mûrir leur projet et prioriser les actions. Le PNRA va aider la commune dans ce sens, et participera à l'ensemble des réunions, allant jusqu'à l'aide à la rédaction du cahier des charges.

En 2012, un travail d'expérimentation similaire avait été réalisé, cette fois sur le paysage, par des étudiants en Master 2 Ingénierie des Territoires d'**AGROCAMPUS-OUEST Angers**. Les 10 étudiants avaient, durant 8 semaines, dans le cadre de l'élaboration de la charte du paysage et de l'architecture, réalisé une étude préalable sur la partie Est du territoire du Parc. Leurs résultats ont servi à alimenter la réalisation du diagnostic de la charte paysage et architecture sur les 19 communes concernées.

Il y a donc un aspect technique dans l'expérimentation. Les étudiants ont menés des analyses et des recherches pour proposer des solutions aux élus. Ce travail technique et de recherche peut aussi passer à travers le développement et le test d'outils en lien avec le projet d'une commune. A travers la mission conseil, le Parc a accompagné une de ses communes dans la définition de son zonage AU en mars 2014, par le biais d'une étude urbaine et paysagère. L'**outil « Zones à urbaniser »** a été développé à cette occasion. L'objectif du Parc est donc de pouvoir consacrer à un moment donné plus de moyens (techniques, humains) à une commune pour son projet, et de pouvoir ensuite diffuser la méthode/l'outil créé auprès des autres communes du Parc (retour d'expérience), afin qu'elles puissent s'approprier cette méthode ou cet outil. Il y a par conséquent un aspect de diffusion/communication derrière l'expérimentation.

2) Expérimentation avec la commune de Roscanvel

a- *Méthode de travail*

Suite à l'analyse de la mission conseil du PNRA (cf. II.A), notamment par rapport aux autres Parcs (cf. II.B), plusieurs constats sont ressortis, notamment le manque d'outils d'animation au PNRA. Des besoins ont également été identifiés, avec la création nécessaire d'un référentiel de végétaux. De plus, durant ma phase d'enquête auprès des élus du Parc sur la mission conseil, le maire de la commune de Roscanvel m'a fait part de son besoin d'être conseillé rapidement dans une optique de valorisation globale de sa commune. Ce projet était axé sur une problématique de fleurissement, thématique qui n'avait encore jamais vraiment été abordée au Parc. Tous ces éléments réunis ont révélé l'intérêt de mener la phase d'expérimentation du stage avec la commune de Roscanvel comme territoire test.

Phasage et planning

Voici comment ce travail d'expérimentation s'est déroulé :

- 1- Rencontre en Mairie
- 2- Phase d'élaboration du diagnostic à l'échelle de la commune
- 3- Elaboration d'un référentiel de végétaux, propositions de palettes végétales non invasives adaptées au climat breton océanique⁶
- 4- Présentation des premiers résultats aux élus et à la commission extra-municipale environnement de la commune

⁶ Je préfère utiliser le terme de plantes adaptées au climat breton océanique plutôt que d'utiliser celui de plantes locales. Une recherche serait nécessaire pour définir le périmètre retenu par rapport à la définition de « locale ».

- 5- Atelier « Balade paysagère » sur les 2 sites pilotes de la commune : dégagements de quelques atouts et inconvénients pour les deux sites pilotes avec les élus et habitants ; questionnements autour du possible devenir de ces sites
- 6- Travail de cartographie, schématisation des enjeux, travail sur des orientations d'aménagements
- 7- Atelier « Maquette » : test des différents scenarii d'aménagement avec les élus
- 8- Esquisse des propositions d'aménagement
- 9- Rendu final – Phase de restitution

b- Mise en place et test d'outils d'animation

Suite à la première réunion en Mairie, les élus m'ont présenté leur problématique générale ainsi que les différents sites qu'ils avaient identifiés comme prioritaires à aménager. Cette question du fleurissement était vue à une échelle très réduite. Le but était donc de développer une méthode de travail et des outils répondant à leur problématique initiale, tout en les amenant plus loin que leur vision de départ. C'est-à-dire, une méthode et des outils qui leur fassent prendre conscience de l'intérêt de réfléchir à l'échelle de la commune, plutôt que de réfléchir à l'échelle de massifs ; et qui les amène à prioriser leurs interventions dans le temps. Pour répondre à ces objectifs, deux outils ont été mis en place et testés.

Outil Balade paysagère

L'atelier a été réalisé suite à la présentation du diagnostic de la commune. Une méthode de travail a du être mise en place afin de pouvoir réaliser cet atelier. Je me suis appuyée sur une méthode de travail qui avait été développée au Parc, que j'ai réadaptée. Cette méthode de travail s'est décomposée en en quatre phases (cf. figure 22) : une phase de préparation, une phase de participation, la balade en elle-même et une phase de restitution. A chaque phase, il a fallu réaliser plusieurs actions : organiser les échanges, définir le parcours, communiquer etc. La phase de préparation a notamment permis de rédiger un listing de mots-clés (cf. ANNEXE XVI). J'ai énoncé ces mots-clés lors de la balade et les participants (deux élus et deux habitants) m'ont fait part de leurs remarques à ces sujets.

La réussite de l'atelier « Balade paysagère » fut mitigée. Je pense que les élus sont partis du principe que j'avais déjà mon idée des atouts et contraintes des deux sites pilotes, et n'ont pas vraiment vu l'intérêt d'en discuter. Durant cet atelier, les habitants ont davantage joué le jeu que les élus. C'est d'ailleurs fort dommage qu'ils n'aient pas été associés aux ateliers suivants. Voyant l'échec et le blocage que suscitaient mes questions, j'ai tourné l'atelier plus vers un échange d'idées sur le devenir possible de ces sites pilotes. Je pense que ce premier atelier a permis une première prise de conscience, par rapport à toutes les problématiques à prendre en compte pour leur projet d'embellissement, qui a été encore plus marquée lors du deuxième atelier (maquette interactive). Nous pouvons rassembler les points positifs et les limites de cet outil dans le tableau 12 suivant :

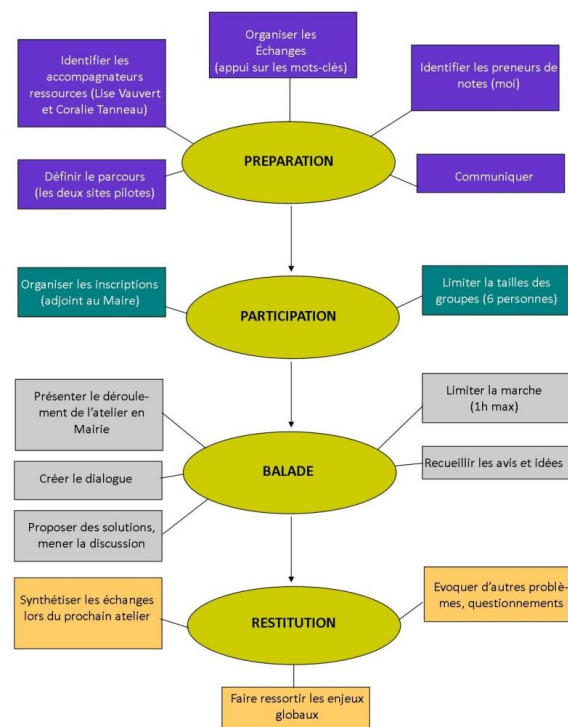


Figure 21 : Les différentes phases de travail de l'atelier Balade paysagère (Auteur : C.Thépault)

Tableau 12 : Les points positifs et les limites de l'atelier Balade paysagère (Auteur : C.Thépault)

Points positifs	Limites
<ul style="list-style-type: none"> - Il est possible de dévier l'atelier : au lieu d'amener les participants à dégager des points positifs et négatifs de chaque site pilote, on peut les amener à réfléchir sur le devenir des sites pilotes et à exprimer leurs idées d'aménagement (ce qui s'est passé à Roscanvel) lorsqu'il y a un blocage - Les participants confrontent leurs idées : ils sont amenés à justifier leurs points de vue - Les habitants apportent souvent des détails ou éléments qui ne sont pas à notre connaissance 	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants doivent jouer le jeu pour que cet atelier aboutisse à des résultats - Ce genre d'atelier nécessite une grande préparation : le parcours doit être défini, et le nombre de participants doit être connu afin d'organiser au mieux l'atelier (et anticiper la création de plusieurs groupes si le nombre de participants est élevé) - Il est nécessaire d'être au moins 2 chargés de mission (1 qui organise les échanges et 1 qui prend des notes) - Le parcours doit être limité (1 h maximum)

Outil maquette interactive

Il fallait, suite à l'atelier balade paysagère faire un premier bilan des remarques émises par l'ensemble des participants. Un premier travail de synthèse cartographique a été fait au bureau, afin de schématiser les premières orientations d'aménagement (cf. figure 24). Ensuite, j'ai préparé une légende à utiliser lors de l'atelier maquette (cf. ANNEXE XVII), ainsi qu'une série de questions (cf. ANNEXE XVIII). Parallèlement, j'ai développé la trame arboré de la maquette : 18 arbres de 4,5 à 5,5 cm de haut ont été commandés chez un fournisseur de modèles réduits de Brest. J'ai également fabriqué 10 arbres, afin d'avoir suffisamment de modules végétaux, à partir de cure-dents, pâte à fixe, éponges et feutres. Par ailleurs, afin de pouvoir représenter toutes les composantes paysagères et urbaines, des haies végétales ont été réalisées, ainsi que des murets, à partir d'éponges. Finalement, cet outil d'animation possède aussi des points positifs et des limites (cf. tableau 13).

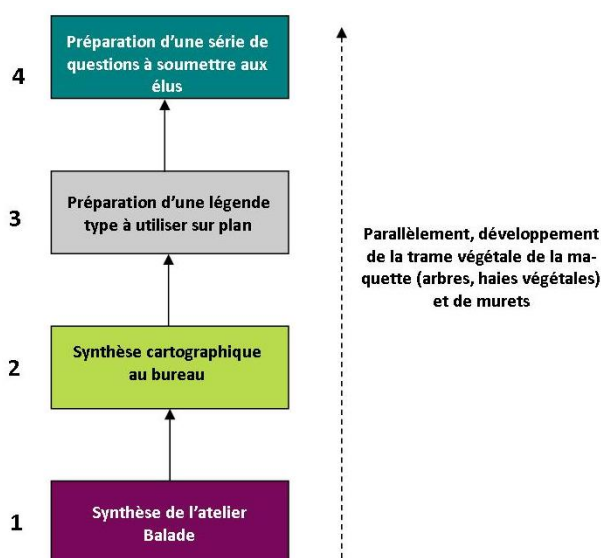


Figure 22 : Méthode développée pour la préparation de l'atelier Maquette (Auteur : C.Thépault)

Tableau 13 : Les points positifs et les limites de l'atelier Maquette (Auteur : C.Thépault)

Points positifs	Limites
<ul style="list-style-type: none"> - Des modules végétaux ont été développés : les problématiques urbaines et paysagères peuvent être abordées - L'outil fonctionne bien (aspect ludique et pédagogique) permettant de tester différents scénarii d'aménagement - La vision 3D permet d'envisager toutes les possibilités - Cet outil permet de faire prendre conscience aux élus d'enjeux multiples : une vraie sensibilisation a été réalisée dans l'étude de Roscanvel 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de modules végétaux reste insuffisant : il faudra en développer d'autres - Les élus déplacent les modules mais ne s'emparent pas des crayons pour dessiner leurs idées : un accompagnement est nécessaire par un chargé de mission afin de représenter les idées sur le fond de plan - Cet atelier devrait peut-être être réalisé deux fois : il permet une première approche, mais dans le cas de Roscanvel, les élus ont émis d'autres propositions qui auraient pu être prises en compte si elles avaient été mentionnées lors de l'atelier maquette

Les participants ont bien joué le jeu durant cet atelier (cf. figure 23) et se sont vraiment saisis des modules pour exprimer leurs idées. L'ensemble des remarques et analyses menées lors de ce travail d'expérimentation seront intégrées dans les réflexions en cours du PLUi.

Développement d'un outil technique : le référentiel de végétaux

Afin de fournir des réponses très concrètes en terme d'embellissement par le fleurissement, je me suis inspirée de la forme du référentiel de végétaux réalisé par le **PNR des Vosges du Nord** (*In°20*) pour l'élaborer (cf. ANNEXE XX). Ainsi, une liste de 74 végétaux adaptés au climat océanique breton non invasifs a été proposée. Les composantes paysagères, écologiques, physiologiques et esthétiques de chaque plante sont indiquées, ainsi que des remarques selon les essences. La volonté de la commune était d'utiliser des plantes pérennes nécessitant peu d'entretien. J'ai ainsi privilégié les essences pérennes (seulement 7 annuelles sont présentes dans la liste). Une colonne « degré d'entretien » a également été insérée dans le référentiel. Cette liste est non exhaustive. Je me suis basée sur le guide « biodiversité » du Parc pour choisir les essences proposées (24). Ce référentiel a servi de base pour proposer ensuite des associations végétales sur les deux sites pilotes. Cet outil aide à la décision et pourra être repris pour toutes les communes du Parc qui ont un projet d'aménagement du cadre de vie touchant au fleurissement.



Figure 23 : Atelier Maquette interactive (Auteur : Lise Vauvert, à Roscanvel, le 07/08/2015)

Le poster (cf. ANNEXE XIX) est l'outil qui a été utilisé pour la partie communication et diffusion des méthodes et des outils développés lors de ce processus d'expérimentation. Les différents ateliers d'animation et cet outil de communication ont permis de répondre à l'objectif initial qui était de sensibiliser les élus à prioriser leurs interventions dans le temps et dans l'espace. En effet, ces derniers ont compris par exemple que certaines actions allaient pouvoir être mises en place à court terme (entrée de bourg) et d'autres à plus long terme (place de l'église).

c- Analyse critique

Nous pouvons nous demander si ce travail d'expérimentation a réellement permis de faire de la concertation ? D'après la définition que nous avons donnée à la concertation, la concertation est définie par un itinéraire. Le travail d'expérimentation mené avec la commune de Roscanvel a permis la mise en place d'un itinéraire de concertation (cf. figure 24). La volonté d'embellissement de la commune désigne l'objet ; les élus, habitants et le PNRA ont représentés les différents acteurs. Les deux ateliers sont les méthodes d'animation qui ont été utilisées pour amener une réflexion sur les deux sites pilotes. Différents fruits de la concertation émergent : des scénarii d'aménagement se sont dégagés et le projet va désormais associer d'autres partenaires institutionnels, tels que la Région et le Département. L'ensemble des résultats seront présentés lors d'une prochaine réunion aux habitants. Le référentiel de végétaux pourra être diffusé à cette occasion à l'ensemble de la population.

Cependant, nous pouvons demander jusqu'où la concertation est-elle allée dans ce travail d'expérimentation ?

Une prise d'information a été faite à travers la présentation des résultats du diagnostic. Une **phase de consultation** a ensuite permis de recueillir l'avis des participants lors de l'atelier Balade paysagère quant aux idées d'aménagement des deux sites pilotes. Les élus et habitants ont également **participé aux ateliers** (seulement l'atelier Balade pour les habitants). De plus, ce travail s'est établi à travers une dynamique de concertation descendante. Nous pouvons dire qu'à travers ce travail d'expérimentation, un processus de concertation a été mis en place,

peut-être partiellement puisque tous les acteurs n'ont pas été associés durant toutes les phases de travail. Mais nous sommes parvenus à « créer des références communes qui rendent possibles l'action et la décision collective » à travers les posters présentés et du référentiel de végétaux.

Nous pouvons également nous questionner sur les plus-values qu'a apportées ce travail de concertation ? La visite sur les deux sites pilotes avec les élus et habitants a permis de mettre en avant des éléments particuliers (dangerosité en matière de circulation, nécessité d'un cheminement, etc). Je suis convaincue que ce travail a permis aux élus de mieux saisir toutes les problématiques qui étaient concernées à travers ce projet d'embellissement et que par conséquent, ces derniers se sont mieux appropriés les résultats. Les participants ont été acteurs du travail de prospection et de projection de l'aménagement de leurs sites pilotes. Le premier atelier a également permis, voire forcé, le dialogue entre les élus et les habitants. Ce qui a d'ailleurs fait émerger des conflits entre un des élus et un des participants par la suite. Le travail de concertation avec l'atelier maquette m'a permis de proposer plusieurs scénarii d'aménagement, que je n'aurais peut-être pas pu identifier seule, ou alors en partie. Certaines pistes ont pu être écartées, et d'autres amenées grâce à cet atelier.

Il aurait été intéressant de travailler avec davantage d'acteurs, notamment les techniciens en charge de l'entretien des espaces verts. C'est une demande qui n'a pas pu être prise en compte alors qu'il y a aussi un véritable enjeu de sensibilisation des agents d'entretien, qui semblent peu formés à des problématiques de fleurissement durable.

Ce travail avec la commune de Roscanvel n'est cependant pas terminé. Un travail de diffusion et de retour d'expérience est à mener auprès d'autres communes du Parc travaillant sur ces questions.

Nous pouvons de plus nous demander quel va être la suite de ce projet et comment les élus vont procéder avec ces résultats en main ? Vont-ils associer les habitants aux prises de décision pour atteindre un stade de « co-décision » comme mentionné par G. Juliette dans son article (6) ?

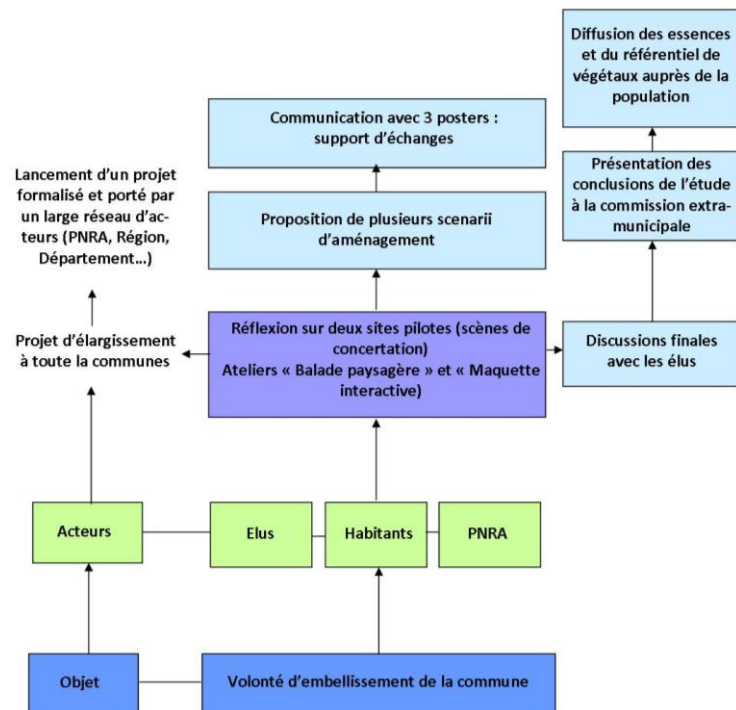


Figure 24 : Itinéraire de concertation mené avec les élus et la commission extra-municipale de Roscanvel (Auteur : C.Thépault)

B) Limites du pouvoir des PNR

1) Jusqu'où est prise en compte cette ingénierie en paysage et urbanisme par les élus ?

Etre dans un Parc naturel régional peut se révéler être un véritable atout pour les communes, puisqu'elles bénéficient de certains avantages, comme par exemple le fait d'être **associées à un projet de territoire formalisé dans la Charte**, document rassemblant 44 communes sur le territoire du PNRA. L'approbation des objectifs d'une Charte de Parc implique une commune pour toute la durée de validité de cette Charte, quels que soient les changements des équipes municipales ou intercommunales. C'est une sorte de garantie de la politique et de l'action des Parcs naturels régionaux. La Charte est un vrai projet de territoire. Elle définit les axes stratégiques à suivre pour une période de douze ans. « La Charte détermine les orientations de protection, de mise en valeur, et de développement du territoire du Parc, ainsi que les mesures permettant la mise en œuvre de ses objectifs » (12).

Les communes d'un PNR bénéficient de l'image de marque « Parc naturel régional » ; d'un cadre de vie plus agréable et de **ressources**, notamment la présence d'une équipe pluridisciplinaire pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets (**ingénierie et compétences multiples disponibles**). Les communes bénéficient aussi de l'attrait touristique que suscite un Parc naturel régional en termes d'animations, de circuits de randonnées, de lieux de visite, de patrimoine etc.

Mais il existe aussi des **limites** à ce type de structure. La principale limite d'un Parc naturel régional réside en effet dans **l'absence de pouvoir réglementaire**, même s'il existe des dispositions particulières s'appliquant aux PNR. Il ne peut donc pas mettre en place de sanctions. Néanmoins, un PNR possède un rôle réglementaire avec l'émission d'avis (équipement, projets d'aménagement du territoire, urbanisme). Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la Charte du Parc.

a- Les élus façonnent l'urbanisme et le paysage

Le paysage et l'urbanisme sont des problématiques traitées à l'échelle des communes et des intercommunalités (PLU, projet d'aménagement). La réalisation de projets de paysage et d'urbanisme dépend des élus. En effet, « parce qu'ils sont reconnus comme légitimes à arbitrer et gérer l'utilisation de l'espace, les élus, en France, disposent de tous les outils et du pouvoir juridique pour façonner l'urbanisme et, par là, le paysage. Personne d'autre, aucun acteur aussi puissant soit-il, ne peut agir à leur place. Cette mission essentielle leur est confiée » (B20). Nous avons vu dans la première partie ce que sous-entendait la notion d'ingénierie. Si l'on souhaite que cette ingénierie soit prise en compte à son maximum afin de réaliser des projets de paysage et d'urbanisme optimaux, il devient nécessaire d'échanger régulièrement avec les élus et de travailler les relations entre les binômes élus/techniciens. Ces projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme peuvent faire l'objet d'un mandat (six ans), ou plus. Etant donné que ces projets sont en général à enjeux forts (projets structurants type espace public ou équipement), des résultats sont attendus de la part des administrés. La question de l'échelle de temps se pose, notamment par rapport à la durée que nécessitent l'élaboration et la réalisation d'un projet, le temps disponible d'un élu pour réaliser son projet et le suivi dans le temps de l'élaboration d'un projet.

b- Des enjeux politiques en jeu ? Des jeux d'acteurs ?

Il existe des jeux politiques liés à la perception du Parc sur le territoire, notamment en lien avec l'histoire de la structure et l'évolution de ses missions. Le PNRA est le deuxième PNR de France, nous l'avons vu précédemment. Son périmètre a beaucoup évolué depuis sa création. Au début, son périmètre était proche de celui du périmètre inscrit des Monts d'Arrée. Il y a certainement eu au départ des confusions chez certains élus entre le site

inscrit, classé et le Parc, notamment par rapport aux problématiques de constructions et par rapport à l'architecture. Le Parc était jusqu'à très peu de temps encore considéré comme une structure réglementaire interdisant certaines constructions dans des territoires bien spécifiques. Ceci peut expliquer le fait qu'une bonne partie des communes du Parc n'aient jamais sollicité la mission conseil du PNRA, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie.

De plus, j'ai pu me rendre compte à travers mon enquête téléphonique qu'il existe véritablement des élus « pro-Parc » et des élus « anti-Parc », ou du moins, plus fermés aux échanges avec le PNRA. Comme le dit P. Derioz, il n'est pas toujours simple d'assurer des missions de service en paysage : « Même si les Parcs possèdent une véritable « culture » paysagère, cette mission peut représenter un exercice très compliqué dans la mesure où « le caractère global et intégrateur du paysage y interfère de manière complexe avec la nature sectorielle des politiques publiques qui lui sont appliquées et parce que sa conception en tant que valeur collective, relevant de l'intérêt général, se heurte au caractère privé des surfaces qui le composent et à la diversité des logiques d'acteurs qui le façonnent » (4).

Non seulement il existe des jeux politiques entre les élus qui composent les communes du Parc, et les élus qui siègent au Parc, mais il existe aussi des jeux d'acteurs. Certains élus ont parfois de multiples casquettes : habitant d'une commune, Maire, élu du Parc, élu d'une Communauté, élu au Conseil Départemental, agriculteur etc.

Il existe aussi des jeux d'acteurs dans les processus de participation des habitants. « Il existe une rupture entre les élus et la démarche. En adoptant une attitude de retrait dans le processus participatif, les élus restent maîtres du pouvoir de décision qui leur a été transféré par le processus électoral, et qu'ils ne souhaitent pas voir remis en cause par le processus participatif » (6). Cela s'est révélé particulièrement vrai pour le travail d'expérimentation mené avec Roscanvel, où les habitants n'ont été associés qu'à la phase de diagnostic.

c- Sollicitation de la mission conseil et prise en compte des conseils émis

La question qui se pose alors est : à quel moment la mission conseil est sollicitée par rapport à l'avancement du projet ? Avec le processus d'accompagnement proposé dans le cadre de la mission conseil, les communes peuvent faire appel au Parc très en amont, notamment pour identifier des besoins dans un premier temps (réalisation d'une pré-étude, ou d'une étude stratégique). Elles peuvent aussi faire appel au Parc plus en aval, une fois que le projet est bien avancé pour avoir des avis techniques ponctuels. Sachant que si cette sollicitation arrive quand le projet est bien avancé, le risque que ce projet ne soit pas réussi dans sa totalité peut augmenter (certaines problématiques pourront avoir été oubliées et n'auront pas été traitées, ce qui impactera sur la qualité globale du projet ; mais cela dépend de la commune, à savoir si elle a bien défini sa commande). Ce qui est certain, c'est que le Parc intervient sur sollicitation des communes, et que connaître les projets en cours sur le territoire reste un enjeu majeur pour le Parc.

Ensuite, si cette mission conseil est sollicitée, la question qui se pose est : jusqu'où les conseils émis sont-ils suivis ? Le Parc est dans un rôle de conseil aux communes. Les pré-études et diagnostics sont des éléments qui sont donnés pour proposer des orientations et des idées. La mise en œuvre des actions se fait en fonction des moyens financiers, du projet de la commune et de ses priorités. Pour ces raisons, il arrive parfois que tous les conseils émis par les chargées de mission ne soient pas suivis.

A l'avenir, il serait intéressant de développer un outil de suivi en interne au Parc, afin de voir justement jusqu'où sont pris en compte les conseils émis et de pouvoir effectuer des comparaisons par année. Il existe un outil de suivi qui est en cours de développement au Parc. Actuellement, la colonne « type d'accompagnement » est à la fois remplie par la phase à laquelle le Parc est intervenu, et par les outils qui ont été utilisés (note méthodologique

etc). Il faudrait différencier la méthode d'accompagnement (identification des besoins, etc.) et l'outil utilisé ou développé. Il serait intéressant d'avoir un retour d'expérience pour chaque projet réalisé. Etant donné les échelles de temps sur lesquelles sont élaborées des projets d'urbanisme, il serait préférable dans un premier de faire ce retour d'expérience uniquement d'après les projets d'aménagement (type espace public, équipement...). Un entretien téléphonique pourrait être réalisé auprès du Maire de la commune, suivie d'une visite sur site. Le chargé de mission pourrait ainsi comparer le projet une fois réalisé et le projet tel qu'il était sur le papier.

De plus, puisque l'ingénierie de conseil du Parc n'est pas toujours sollicitée, on pourrait également se demander s'il ne serait pas intéressant de mettre en place une veille pour avoir connaissance de tous les projets en cours sur le territoire du Parc. Une solution serait peut-être de passer par l'analyse des contrats de territoire ou via les programmes de financement spécifiques (ex : programme AMI), pour que le Parc sache quelle commune pourrait être accompagnée dans son projet d'aménagement. Mais cela soulèverait plusieurs questions : quels critères prendre en compte pour dire si une commune doit être accompagnée ou non ? Pourquoi privilégier une commune plutôt qu'une autre ?

2) Une ingénierie méconnue dans son contenu

a- Une mission conseil méconnue qui questionne sur la prise en compte de la Charte

Comme nous l'avons vu précédemment dans la partie 2, presque 1/3 des élus sur les 16 communes interrogées connaissent mal la mission conseil du Parc et les outils associés. Il semblerait donc que certains élus, malgré avoir signé la Charte du Parc 2009-2021 expliquant le contenu de la mission conseil, ne connaissent cette mission de conseil que de façon très approximative.

Cela questionne également sur la communication qui a été faite par le Parc sur cette mission de conseil. A-t-elle été suffisante ? Nous pouvons dire que peu de moyens de communication ont été utilisés à ce jour pour diffuser la méthode d'accompagnement proposée dans le cadre de projet d'aménagement. En revanche, la méthode d'accompagnement proposée dans le cadre de l'élaboration d'un PLU a été bien diffusée à travers la plaquette KIT PLU.

Nous avons mis en évidence qu'il était nécessaire de rédiger un document présentant la mission de conseil du PNRA en urbanisme et paysage. Une fiche action portant sur la mission conseil pourra être réalisée dans les prochains mois. Elle présentera le processus d'accompagnement mis en place dans le cadre d'un projet d'aménagement, ainsi que le réseau de partenaires et les outils techniques et d'animation disponibles.

b- Le paysage, une notion encore floue

Le paysage reste une notion encore floue pour certains élus du Parc. En effet, lors de mes entretiens téléphoniques, certaines communes m'ont dit qu'elles n'avaient jamais sollicité le Parc parce que le paysage ne fait pas partie de leur priorité. Et qu'elles concentraient leurs actions sur des thèmes prioritaires, tels que l'assainissement ou l'urbanisme. Pourtant, en agissant sur le développement urbain, on agit sur le paysage.

Pourtant, le Parc réalise une véritable sensibilisation à la notion du paysage, en amont des projets, notamment à travers des ateliers d'animation dans le cadre du PLU. La commune de Dinéault est une commune qui travaille à l'élaboration de son PLU. J'ai pu assister à une réunion de travail durant laquelle différentes chargées de mission (paysage, urbanisme, Trame Verte et Bleue, Natura 2000) sont intervenues afin d'expliquer certaines notions qui apparaissent dans le PLU mais qui restaient floues pour les élus. De plus, d'autres outils de sensibilisation portant sur le paysage ont été réalisés, notamment une exposition

« Paysages Vivants ». Le fait que le paysage soit donc une notion encore floue pour certains élus souligne une fois de plus le manque de communication sur la mission conseil et sur les outils utilisés.

Dans la partie II.B.3), nous mettons en avant le fait que le PNRA doit se tourner davantage vers les outils d'animation. La sensibilisation au paysage peut peut-être passer par des outils tels que la maquette interactive, qui lie à la fois l'urbanisme et le paysage. Nous avons vu que dans le cas de Roscanvel, cet outil a permis de sensibiliser les élus à plusieurs problématiques qui allaient au-delà de la question du simple fleurissement.

C) Quelles perspectives d'évolution envisager ?

1) Une évolution au niveau des partenariats

Nous avons vu dans la partie II que les études menées avec les Communautés de communes ont diminué au fur-et-à-mesure des années. Pourtant, ne faut-il pas envisager, avec les réformes territoriales en cours, et notamment la transformation des PLU vers des PLUi, les révisions de périmètre, la loi NOTRe, que le PNRA travaille davantage avec les Communautés de Communes ?

a- Les Communautés vont mutualiser les moyens techniques

Nous pouvons penser que les Communautés de communes ne vont pas toutes se doter d'un paysagiste ou de la compétence paysage à l'avenir étant donné que cette compétence est présente au PNRA. Néanmoins, la question de la mutualisation de moyens se pose, et des degrés de collaborations entre structures. J'ai pu remarquer à travers mes enquêtes téléphoniques avec 6 Communautés de communes du Parc que la compétence paysage est uniquement présente à la Communauté d'Agglomération de Morlaix. La compétence Urbanisme est assurée dans toutes les Communautés, mais la taille du service urbanisme varie énormément d'une Communauté à l'autre. Cette compétence paysage, c'est le véritable atout du PNRA.

b- S'appuyer sur le Parc et sur les collaborations existantes

Nous avons vu qu'il existe sur le territoire 9 communautés de communes, dont certaines ne comptent que peu de communes dans le Parc (Communauté d'Agglomération de Morlaix). La question des révisions des périmètres des Communautés de communes, de fusion des communes et des compétences techniques reste donc importante pour le PNRA. Dans le cas du projet d'expérimentation mené avec la commune de Roscanvel, des pistes ont été évoquées pour la suite à donner à ce travail. La communauté de communes de la Presqu'île de Crozon a désormais la compétence aménagement. Le PNRA va donc être amené à renforcer ses liens avec cette communauté dans le cadre de ce projet.

Par ailleurs, nous pouvons nous demander comment le partenariat entre le PNRA et le CAUE va évoluer ? Une convention est en cours de signature entre les deux structures. La mission conseil du PNRA a été mise en place en 2010 comme test pour l'institution du CAUE du Finistère (2014). Le Parc a ainsi testé dans un premier temps les missions du CAUE sur son territoire et a participé aux réflexions portant sur sa mise en place.

Aujourd'hui, cette intervention des deux acteurs sur le territoire se fait de manière concertée, en jouant sur les complémentarités de compétences (paysage et urbanisme au PNRA ; architecture et paysage au CAUE). Ce partenariat est en cours de construction. Il nécessite une bonne communication entre les deux acteurs, ainsi qu'une transmission d'informations sur les projets (point de vigilance actuel).

Nous pouvons imaginer deux scénarios quant au devenir de ce partenariat :

- Soit ce partenariat se poursuit comme il l'est actuellement : les deux acteurs travaillent ensemble de façon concertée, chacun intervenant à un moment différent dans l'étude : le PNRA plutôt en amont de l'étude, à l'échelle de la commune (définition des orientations stratégiques) ; et le CAUE, plus dans la schématisation d'orientations d'aménagement (échelle du site).

Ce scénario implique là encore de la communication et une transparence entre les chargés de mission.

- Soit le Parc se recentre sur les questions d'animation et d'expérimentation : il développe ses outils d'animation dans le but de faire de la « pédagogie » de projet et dans une optique de sensibilisation. Il teste et développe des méthodes d'intervention/outils et les diffuse. L'aspect technique revient alors au CAUE qui réalise les études. Le partenariat entre les deux acteurs passe alors juste par de la transmission de données pour les communes étant sur le territoire du PNRA.

Ce scénario pose la question de l'accompagnement dans la durée. Nous avons vu dans la partie II.A) que le PNRA accompagnait les communes dans la durée, ce qui n'est pas le cas du CAUE. De plus, l'intervention du CAUE se limite aux communes adhérentes. Ce qui pose questions sur les communes qui seront accompagnées, ou non, et dans ce cas, comment feront les communes qui ne seront pas accompagnées ?

2) Une méthode à adapter avec le contexte : du PLU au PLUi

a- Evolution du cadre législatif

La Charte du Parc a une portée réglementaire qui engendre un principe de compatibilité pour le SCOT. Le rôle en tant que PPA permet au Parc, en amont, de faire en sorte que les orientations de la Charte soient prises en compte dans le SCOT. En aval, ce rôle permet d'émettre un avis sur les documents de planification territoriale. Avec la transformation des PLU en PLUi, on peut s'interroger sur la manière dont le PNRA va devoir se positionner, notamment par rapport aux Communautés de Communes ? En effet, au cours des derniers mois, le cadre légal des documents d'urbanisme a très fortement évolué, accélérant l'obligation faite aux communes de construire leur PLU au niveau intercommunal. La loi ALUR organise le transfert de la compétence PLU aux EPCI le 27 mars 2017 (sauf si, avec la loi NOTRe, les 2/3 des communes de l'EPCI représentant plus de 50 % de la population y sont opposées) (21).

L'élaboration intercommunale du PLU est désormais affichée comme le principe général et l'élaboration communale comme l'alternative (21). Le délai pour « grenelliser » les documents d'urbanisme est fixé au 1^{er} janvier 2017 (le délai initial du 1^{er} janvier 2016 ayant été modifié par la loi ALUR). Les POS existants deviennent caducs le 1^{er} janvier 2016 (ils retombent alors en RNU). Mais un délai de 3 ans leur est accordé si une délibération de révision en PLU est prise avant le 31 décembre 2015 et le PLU, approuvé avant le 27 mars 2017.

b- Questions autour des PLUi

Pour les communes et communautés de communes, la question qui se pose déjà dans un premier temps est de savoir quand passer au PLUi. « La question n'est pas tant de savoir s'il faut ou non passer au PLUi, le législateur ayant mis en place le transfert de compétence, mais plutôt quand ? Fin 2015 ? A partir de mars 2017 ? Attendre un peu plus ? » ([n°20]).

Ensuite se posent les questions liées au milieu rural (20) : « *le projet de loi en cours qui fixerait à 15 000 habitants le seuil des Communautés de communes amènerait à doubler (tripler ?) ce nombre. La question de la gouvernance du PLUi, de l'engagement ou non de plans de secteurs, se pose alors avec acuité* ». Faut-il engager un PLUi dans les communautés de communes de moins de 15 000 habitants alors qu'avec le projet de loi NOTRe, elles risquent de fusionner à nouveau avec d'autres ? Si le périmètre des Communautés s'élargit, donc le périmètre des PLUi, ne faut-il pas agrandir le périmètre du SCOT ? et mettre à plat ce périmètre, qui doit être compatible avec la Charte du PNR (cf. figure 25)

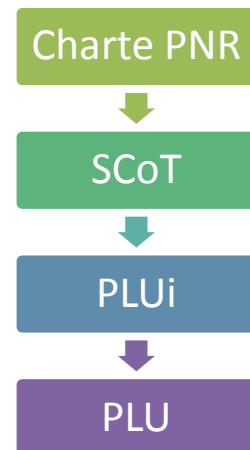


Figure 25 : Hiérarchisation des documents de planification et d'aménagement du territoire (Auteur : C.Thépault)

Dans tous les cas, nous pouvons déjà proposer plusieurs scénarios concernant le positionnement du Parc par rapport aux PLUi :

- Nous pouvons imaginer un cas où le Parc se pose en tant que porteur d'informations. Il privilégie la sensibilisation et l'information, qui passent par la rédaction d'un outil portant sur la démarche et le contenu d'un PLUi
- Un cas intermédiaire où le Parc accompagne les communes ou communautés de communes lors de la relecture du cahier des Charges.
- Un cas où le Parc se positionne comme il le fait actuellement avec les PLU : c'est-à-dire de la phase amont jusqu'à la phase aval (suivi de l'élaboration du PLUi en tant que PPA). Ce scénario nécessite le développement d'une ingénierie spécifique et pose la question de la pertinence et du devenir des outils actuels utilisés lors de l'élaboration d'un PLU.

Conclusion

Dans le cadre de sa **Charte 2009-2021**, le PNRA a fait du paysage une préoccupation centrale et partagée, notamment avec la mise en place d'une mission conseil en paysage et urbanisme auprès de ses collectivités. Une véritable **ingénierie** a été développée : un **processus d'accompagnement** pour les projets d'aménagement et d'urbanisme a été mis en place et s'est précisé au fur-et-à-mesure des années. Des **outils techniques et d'animation** ont été développés. Un **réseau de partenariats** a vu le jour afin de mettre en réseau des acteurs et des compétences (CAUE, associations, EPF, ABF...).

Néanmoins, cette évolution en termes d'accompagnement n'a pas vraiment été perçue par tous les élus. Si le bilan des retours d'expériences reste très positif, nous avons pu constater que les outils disponibles dans le cadre de la mission conseil ne sont pas tous connus. Les enquêtes téléphoniques ont révélé que près de 31 % des élus interrogés connaissent mal cette mission de conseil (accompagnement proposé) et les outils associés. De plus, 38 % des communes interrogées n'ont jamais sollicité cette mission conseil. Une **lisibilité sur la mission conseil**, les outils associés et les actions des différents partenaires va être donnée dans les prochains mois à travers la diffusion de la fiche action 5.1-5 « Accompagner les projets via la mission conseil du Parc ».

Un certain temps aura été nécessaire pour que la mission conseil en paysage et urbanisme du PNRA se mette en place. Au début, les communes sollicitaient juste un avis du PNRA en tant que PPA pour l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme. Désormais, le Parc a de l'expérience et des moyens d'accompagnement (outils d'aide à la décision et outils techniques). La mission conseil s'est faite une place. Les communes font de plus en plus appel au Parc pour l'aide à l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme, et plus seulement pour émettre un avis sur leurs révisions. Ils sont demandeurs de formations et de diffusion de l'information, face au contexte territorial en perpétuel évolution.

Mais l'ingénierie au PNRA s'exprime aussi à travers des **compétences spécifiques** et à travers des **méthodes d'action**, notamment **participatives**. La compétence paysage reste en effet une des spécificités du PNRA, que possèdent également le CAUE et une seule communauté de communes du Parc. De plus, un certain nombre d'outils ont pu être améliorés, valorisés et testés grâce à une phase d'**expérimentation**. Si la mission de conseil en urbanisme et paysage aux collectivités reste assurée par le PNRA et le CAUE, cette capacité d'innovation, de création d'outils et d'expérimentation reste une spécificité des PNR, et du PNRA. Par rapport aux autres PNR, le PNRA est un modèle en matière de réalisation de pré-études et de pré-diagnostics. Cependant, même si les moyens techniques et financiers varient d'un PNR à l'autre, il peut maintenant **se positionner davantage sur des outils d'animation**, comme par exemple avec l'outil maquette interactive. Le travail d'**expérimentation** aura également permis de **questionner le processus de concertation**. La concertation est une méthode d'action participative employée dans les projets d'aménagement. Néanmoins, c'est une pratique qui demande encore à être davantage utilisée, et travaillée, afin que celle-ci atteigne, nous pouvons l'espérer, un jour, le stade de la co-décision.

Pour les années à venir, nous pouvons continuer à nous demander **quelle évolution va prendre cette ingénierie en paysage et urbanisme au PNRA ?** Ce qui est certain, c'est que cette ingénierie va devoir **s'adapter face au contexte territorial des intercommunalités en cours d'évolution**. Le PNRA va devoir **se positionner par rapport aux PLUi**, et **renforcer ses échanges techniques** avec les **Communautés de communes**. Néanmoins, face aux différences observées entre les communes, et les communautés de communes sur le territoire du Parc, nous pouvons nous interroger sur la **forme que va prendre l'accompagnement au niveau des PLUi**. Y en aura-t-il **un, ou plusieurs ?** L'ingénierie en paysage et urbanisme au PNRA n'a en tout cas pas fini d'évoluer.

Bibliographie et Sitographie

Bibliographie consultée pendant le stage

Thèses, rapports et comptes-rendus

2. Blouin-Gourbillière, C. (2013). L'élaboration d'images « paysages » habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne (Indre, France). Thèse de doctorat : Géographie et aménagement de l'espace, Université d'Angers – Agrocampus Ouest, Centre d'Angers, 567 p.

6. Gansinat, J. Les Parcs naturels régionaux, un acteur privilégié pour la mise en œuvre de la participation du public dans le cadre des politiques paysagères territoriales ? L'exemple de l'atelier des paysages (PNR du Livradois-Forez) et des tréteaux du paysage (PNR des Causses du Quercy). Bordeaux : Journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative des 22 et 23/11/2013, INRA SAD, Clermont-Ferrand et PNR des Causses du Quercy, 2013.17 p.

7. Huguet, M. (2007). Prise en compte du paysage dans les règlements d'urbanisme communaux (PLU et POS), exemple du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du titre d'Ingénieur, Spécialité Paysage, Option Ingénierie des Territoires, Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture et d'Aménagement du Paysage, Angers, 91 p.

8. Jegouzo, Y. Les Parcs naturels régionaux français : un exemple de juridicisation des politiques de développement durable. Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2014. 9 p.

10. Kempf, M. Urbanisme et paysage : inventaire des méthodes et outils. Fédération des PNR de France, 2006. 55 p.

Articles de revues

1. Beuret J.-E. *et al.* (2006). D'une scène à l'autre, la concertation comme itinéraire. *Revue Natures Sciences Sociétés*, Vol.14, pp. 30-42.

3. Davodeau H. & Sant'Anna C. (2011). La participation du public et ses incidences sur l'évolution des théories et pratiques du projet des paysagistes. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, novembre 2011, pp.50-65.

4. Derioz P. (2013). La place du paysage dans l'action des Parcs naturels régionaux depuis la loi Paysage (1993), enjeu central mais mission impossible ? *Revue Projet de Paysage*, n°9.

5. Flatres-mury H. & Boneau M. (1976). Le parc naturel régional d'Armorique. *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 2, pp. 133-149.

9. Joseph J.-L. *et al.* (2014). Pour les Parcs, l'innovation est une seconde nature. *Magazine de la fédération des parcs naturels régionaux de France*, n° 74, pp.13-18.

11. Sgard A. (2010). Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun. *Revue Développement durable et territoires : Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol.1, n° 2.

Documents réglementaires

12. Charte du PNR Armorique, 2009

13. Code de l'Environnement

14. Code de l'Urbanisme

15. Code général des Collectivités territoriales
16. Convention européenne du Paysage
17. Vademecum du droit du paysage

Plaquettes et guides

18. Construire et réhabiliter son logement sur le territoire du Parc naturel régional d'Armorique, guide Habiter, Parc naturel régional d'Armorique, 2013
19. Mieux comprendre la nouvelle charte 2009-2021, Pour des paysages d'Armorique choisis, plaquette, Parc naturel régional d'Armorique, 2008
20. Le PLU intercommunal, un outil pour dessiner son projet de territoire, Intérêts, cadre, organisation, guide, Mairie-conseils, 2015
21. Le PLUi, atout ou risque, plaquette, ADEUPa, 2015
22. Mais où est l'avant-garde de l'urbanisme dans les territoires ruraux et comment la rendre plus opérationnelle, guide, Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France, 2013
23. Rapport d'activité 2014, plaquette, Parc naturel régional d'Armorique, 2014
24. Accueillir la biodiversité dans son jardin, guide Biodiversité, Parc naturel régional d'Armorique, 2014

Sitographie consultée pendant le stage

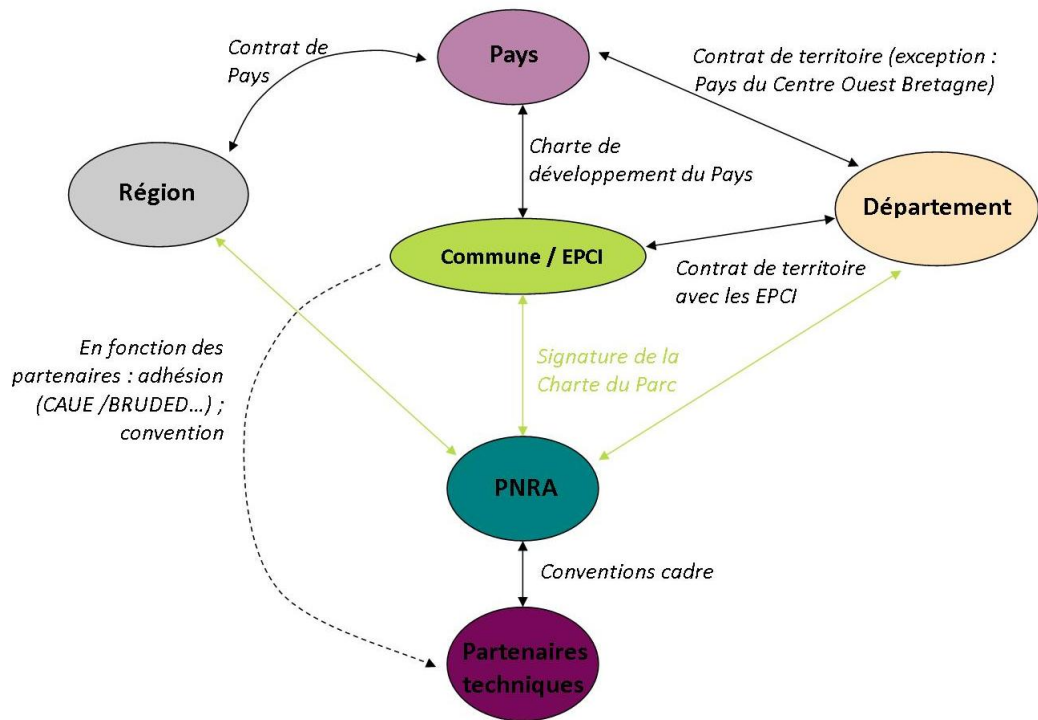
- 1 **DATAR**, <http://www.datar.gouv.fr/la-datar-rejoint-le-cget>, dernière consultation le 20/08/2015
- 2 **Sénat**, <http://www.senat.fr/rap/r13-717/r13-7173.html>, rapport d'information n°717 (2013-2014) de M. François Marc, fait au nom de la commission des finances, déposé le 10 juillet 2014, dernière consultation le 13/08/2015
- 3 **FNPNR**, http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/upload/doc_telechargement/Guide%20SM%20V8.2doc.pdf, dernière consultation le 21/08/2015
- 4 **FNPNR**, www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/approfondir/orientations-reseau.asp?op=orientations-reseau-histoire-des-parcs, dernière consultation le 13/08/2015
- 5 **FNPNR**, http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/upload/doc_telechargement/Argumentaire%20MAJV1%20NOV%2012.pdf, page consultée le 24/07/2015
- 6 **Chambre de l'agriculture de Haute Corse**, <http://www.chambragri2b.fr/amenagement/loi%20littoral%20et%20montagne.pdf>, dernière consultation le 13/08/2015
- 7 **Chambre d'agriculture du Var**, http://www.ca83.fr/newsletters-ca83/bddnews/illustration_collectivite/note_loi_ALUR.pdf
- 8 **Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité**, http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?page=article-sous-site&id_article=1812&sommaire=432, dernière consultation le 30/08/2015
- 9 **Manifeste pour les villes**, www.manifestepourlesvilles.com/themes/urbanisme/manifeste-pour-les-paysages-et-manifeste-des-banlieues, page consultée le 26/06/2015
- 10 **Wikipédia**, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ing%C3%A9nierie>, page consultée le 04/04/2015
- 11 **Legifrance**, http://circulaire.Legifrance.gouv.fr/pdf/2009/03/cir_28169.pdf, circulaire du 15/07/08 relative au classement et au renouvellement de classement des PNR et à la mise en œuvre de leurs chartes, dernière consultation le 13/08/2015

- 12 **Tout sur l'environnement, l'information publique environnementale**, <http://www.toutsurlenvironnement.fr/aarhus/la-convention-daarhus-pilier-de-la-democratie-environnementale>, page consultée le 20/06/2015
- 13 **FNPNR**, <http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/decouvrir/parcs.asp>, dernière consultation le 13/08/2015
- 14 **Pays de Brest Pôle métropolitain**, <http://www.pays-de-brest.fr/nos-membres>, dernière consultation le 23/08/2015
- 15 **Quimper Cornouaille Développement**, <http://www.quimper-cornouaille-developpement.fr/index.php/Partenaires/Communaute-de-Communes-du-Pays-de-Chateaulin-et-du-Forzay-CCPCP>, dernière consultation le 23/08/2015
- 16 **Pays Centre Ouest Bretagne**, <http://www.centre-ouest-bretagne.org/Cartographie/Communautes-de-communes/Communaute-de-communes-de-la-Region-de-Pleyben>, dernière consultation le 23/08/2015
- 17 **PNR des Landes de Gascogne**, www.parc-landes-de-gascogne.fr/, dernière consultation le 13/08/2015
- 18 **PNR des Pyrénées Catalanes**, www.parc-pyrenees-catalanes.fr/, dernière consultation le 13/08/2015
- 19 **Conseils économiques et sociaux de France**, www.cesdefrance.fr/pdf/9691.pdf, dernière consultation le 13/08/2015
- 20 **PNR des Vosges du Nord**, www.parc-vosges-nord.fr/, dernière consultation le 13/08/2015
- 21 **Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement**, http://www.territoires_ville.cerema.fr/IMG/pdf/2013-07-12PLUi-Elements_de_synthese_sur_les_couts_cle576753.pdf, dernière consultation le 13/08/2015

Annexes

ANNEXE I : Relations contractuelles entre le PNRA et ses partenaires (Auteur : C.Thépault)

Relations contractuelles entre partenaires institutionnels, communes, EPCI et PNRA



ANNEXE II : Macro-planning

Macroplanning projet

code	année trimestre mois	2015											
		T1 mars	Avril	Mai	Juin	2015 Juillet	2015 Août	2015 Septembre	2015 Octobre	2015 Novembre			
		Conseil en urbanisme et paysage											
		Dresser un bilan et développer des outils s'inscrivant dans la mission conseil du PNRA.											
		Objectifs opérationnels											
		ANALYSE - CAPITALISATION : Dégager les points positifs et négatifs de chaque outil et de la mission conseil et proposer des pistes d'amélioration - Bilan des partenariats existants avec le PNRA sur la mission conseil											
		RETOURS D'EXPERIENCES : Etat des lieux des outils développés dans les autres PNR - Assister au Séminaire urbanisme et Paysage											
		PERSPECTIVES D'EVOLUTION : Envisager perspectives d'évolution - Proposer des outils innovants et facilement transmissibles											
		PRODUCTION / TEST : Développer ces outils et les tester - Améliorer les outils existants											
		Phases et/ou actions											
		Faire un travail amont de préparation (questionnaire type, échange avec Anne-Claire Guilloux et Roger Méliouet)											
		Problématiser la mission du stage											
		Etat des lieux mission conseil (phase bibliographique)											
		Etat des lieux partenariats actuels (phase bibliographique)											
		Enquête auprès des communes ayant bénéficié de la mission conseil (mission et outils)											
		Dresser un bilan +/-, synthèse, analyse qualitative et quantitative											
		Présentation problématique mémoire de fin d'études (AGROCAMPUS OUEST)											
		Analyse bibliographique des outils développés dans les autres PNR (voir aussi rdv téléphoniques)											
		Analyse méthode de travail PNR - partenaires (rdv téléphoniques - travail amont de préparation d'un questionnaire)											
		Travail préparatoire (questionnaire) en vue du Séminaire Urbanisme et Paysage PNR des Causses du Quercy (2 jours)											
		Capitaliser les outils pour monter la maquette à outils du PNRA											
		Présenter des perspectives d'évolution											
		Développer ces outils et les tester sur une commune "test"											
		Améliorer les outils existants											
		Rédaction du mémoire (1/2 journée /semaine + 2 semaines plénières en août)											
		Impression mémoire											
		Journées partenariats											
		Présentation du stage à la commission Patrimoine naturel, Paysage, Aménagement du territoire											
		Réunion point d'avancement tous les 2 mois											
		Rendu du mémoire pour relecture par le Parc (directeur et responsable de pôle)											
		Soutenance blanche											
		Soutenance à Agrocampus-Ouest Angers											
		Rendu mémoire après correction											

ANNEXE III : Communes à interroger

<i>Communautés de communes</i>	<i>Communes</i>
CC Aulne maritime	<i>Le Faou</i>
CC Châteaulin et du Porzay	<i>Dinéault Port Launay St Coulitz Trégarvan</i>
CC Landerneau Daoulas	<i>Daoulas Hôpital Camfroul Logonna-Daoulas Saint-Eloy</i>
CC Landivisiau	<i>Sizun</i>
CC Monts d'Arrée	<i>Bolazec Huelgoat</i>
CA Morlaix	<i>Guerlesquin</i>
CC Pleyben	<i>Pleyben</i>
CC Presqu'île de Crozon	<i>Camaret-sur-mer Crozon Landévennec Roscanvel Telgruc-sur-mer</i>
CC Yeun Elez	<i>Botmeur La Feuillée</i>
Iles	<i>Molène Ouessant</i>

ANNEXE IV : Communes interrogées

<i>Communautés de communes</i>	<i>Communes</i>
CC Aulne maritime	<i>Le Faou</i>
CC Châteaulin et du Porzay	<i>Dinéault St Coulitz Trégarvan</i>
CC Landerneau Daoulas	<i>Daoulas Logonna-Daoulas Saint-Eloy</i>
CC Landivisiau	<i>Sizun</i>
CC Monts d'Arrée	<i>Bolazec</i>
CA Morlaix	
CC Pleyben	
CC Presqu'île de Crozon	<i>Camaret-sur-mer Landévennec Roscanvel Telgruc-sur-mer</i>
CC Yeun Elez	<i>La Feuillée</i>
Iles	<i>Molène Ouessant</i>

ANNEXE V : Tableau bilan 2011

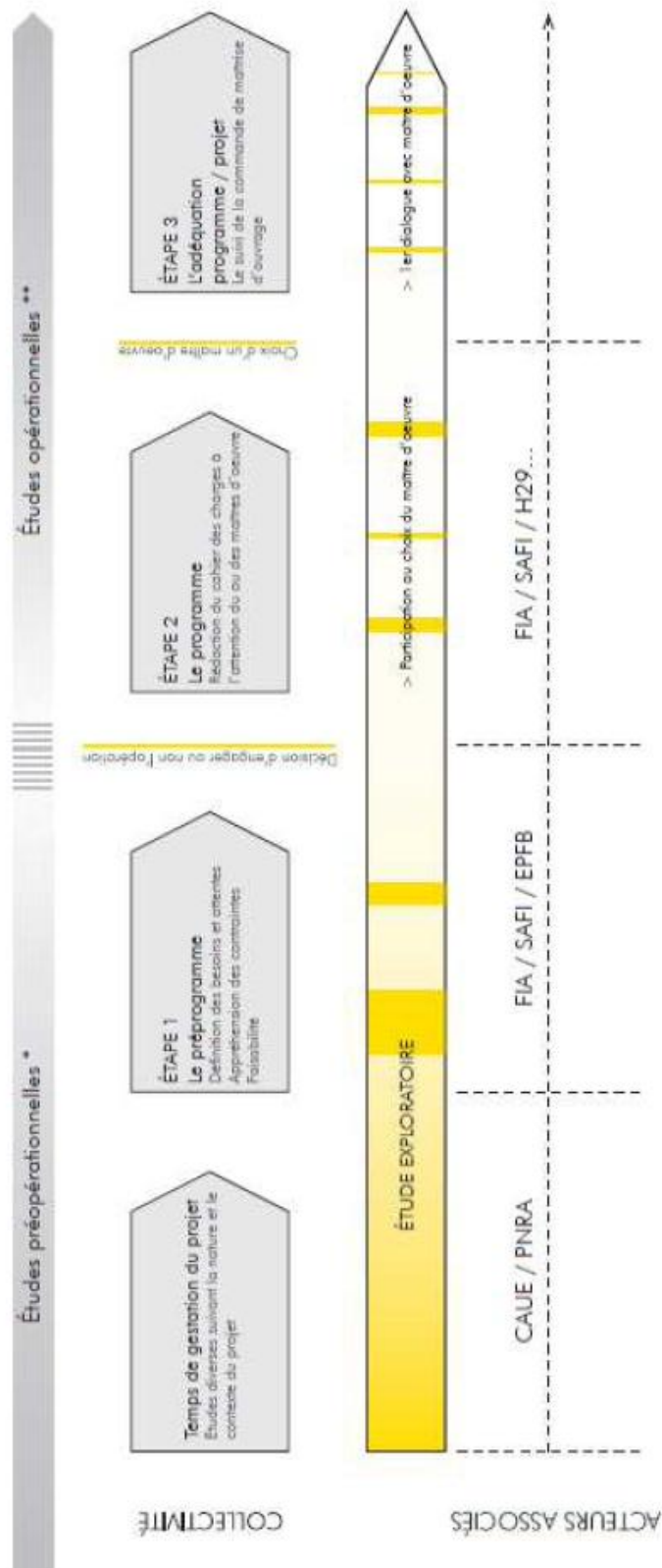
BILAN AU 2 SEPTEMBRE 2011				
COMMUNE	Type de projet accompagné	Description		Temps passé en jours
ARGOL	Avis	Concessions ostréicoles		1
BERRIEN	Projet d'aménagement	Nouveau quartier	Eco-Faur	2
	Avis	Installation éolienne		2
	Document d'urbanisme	Révision PLU et accompagnements projets privés		3
BOLAZEC				
BOTMEUR	Projet d'aménagement	Aménagement bourg	Eco-Faur	2
	Document d'urbanisme	Élaboration carte communale		0,5
BOTSORHEL	Projet d'aménagement	Entrée de bourg		4
BRASPARTS	Projet d'aménagement	Réhabilitation patrimoine bâti		0,5
BRENNILIS				
CAMARET-SUR-MER	Avis	Parc photovoltaïque		0,5
	Document d'urbanisme	Révision PLU		3
CHATEAULIN	Signalétique			5
COMMANA	Projet d'aménagement	Réhabilitation patrimoine bâti		0,5
CROZON	Document d'urbanisme	Révision PLU		2,5
DAOULAS	Projet d'aménagement	Aménagement bourg		3
	Projet d'aménagement	Entrée de bourg		5
	Projet d'aménagement	Nouveau quartier	Eco-Faur	4
DINEAULT	Projet d'aménagement	Aménagement bourg	Eco-Faur	2
LE FAOU	Document d'urbanisme	Révision PLU		1
LA FEUILLEE				
GUERLESQUIN				
HANVEC				
HOPITAL-CAMFROUT	Projet d'aménagement	Aménagement bourg	Eco-Faur	1
HUELGOAT	Document d'urbanisme	Révision PLU		0,5
ILE-DE-SEIN				
ILE-MOLENE				
LANDEVENNEC	Projet d'aménagement	Réhabilitation patrimoine bâti		1
	Document d'urbanisme	Révision PLU		2
LANVEOC	Avis	Antenne relais		1
LOCMARIA-BERRIEN				
LOGONNA-DAOULAS				
LOPEREC				
LOQUEFFRET				
OUessant				
PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH	Document d'urbanisme	Révision PLU		4
PLEYBEN	Document d'urbanisme	Révision PLU		1
	Document d'urbanisme	Révision carte communale		1
	Avis	Antenne relais		1
PLOUGONVEN	Projet d'aménagement	Nouveau quartier		1
	Projet d'aménagement	Zone d'activité	Eco-Faur	2
PORT-LAUNAY				
ROSCANVEL	Document d'urbanisme	Révision PLU		3
	Avis	Site classé		1
ROSNOEN	Projet d'aménagement	Espace public	Eco-Faur	10
SAINT-COULITZ	Projet d'aménagement	Aménagement bourg	Eco-Faur	1
SAINT-ELOY				
SAINT-RIVOAL	Avis	Site classé		2
SAINT-SEGAL				
SCRIGNAC				
SIZUN	Document d'urbanisme	Révision PLU		2
TELGRUC-SUR-MER	Document d'urbanisme	Révision PLU		3
TREGARVAN				
CC Aulne Maritime	Signalétique			3
	Projet d'aménagement	Espace public Terenez		1
CC Presqu'île de Crozon	Projet d'aménagement	Zone d'activité		1
	Signalétique			15
CC Châteaulin Porzay	Projet d'aménagement	Vallée de l'Aulne		1
	Document d'urbanisme	SCOT		2
	Signalétique			3
CC Monts d'Arrée				
CC Yeun Elez				
CC Landerneau Daoulas				
CC Landivisiau				
CA Morlaix				
Pays de Brest	Document d'urbanisme	SCOT		6

26 communes et 3 communautés de communes / 44 projets

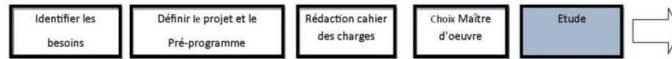
Total jours

111

ANNEXE VI : Positionnement de l'intervention de chaque partenaire dans le cadre du programme Appel à Manifestation d'Intérêts



ANNEXE VII : Exemple d'une Fiche outil du PNRA



Fiche outil

1- Carte ID de l'outil

Nom : Ateliers Paysage

Date de création : 2015

Type de projet : gestion et valorisation des espaces naturels et du paysage

Type d'outil : OA - OAD

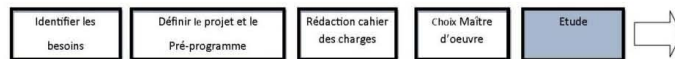
Public visé : Habitants

Domaine concerné : Espaces naturels, paysage

Illustration :



PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS - L'AVENIR - ATELIER PAYSAGE		
RETOUR SUR LES POINTS CLÉS		
	Les points forts	Les points faibles
Intégration au paysage		
Qualité des espaces naturels		
Accessibilité et usages		
Observations		



2- Objectif(s) de l'outil

Affiner et partager le diagnostic et les esquisses d'aménagements proposés par le maître d'œuvre avant la phase opérationnelle du projet.

3- Mise en œuvre

Dans le cas du programme de valorisation des espaces naturels insulaires d'Iroise, un diagnostic, un programme d'action et une étude de faisabilité ont été réalisés. Suite à ce travail, un travail de concertation a été proposé aux élus de la **commune de Ouessant** avec les habitants, qui n'était pas prévu au départ dans le cadre de la prestation du maître d'œuvre.

Positionnement de l'atelier dans le projet :

- 1- Diagnostic
- 2- Programme d'actions et Avant Projet
- 3- **Atelier**
- 4- Projet
- 5- Mise en œuvre, travaux

Déroulement des ateliers :

Les habitants sont répartis en groupes, avec à chaque fois au moins un chargé de mission du PNRA jouant le rôle d'animateur. Une photographie aérienne, ainsi qu'un tableau sont remis à chaque habitant, qui doit y annoter les atouts et dysfonctionnements du site en fonction de différentes problématiques identifiées en amont.

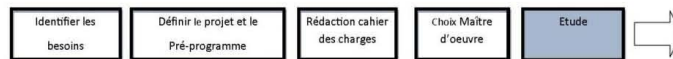
Une phase d'échange a ensuite lieu où chaque membre du groupe doit faire part de ses remarques. Un bilan des enjeux et orientations d'aménagements est réalisé par l'animateur, sous forme cartographique (annotations sur la photographie aérienne), grâce à la légende préparée au préalable avec l'ensemble du groupe.

4- Exemple d'utilisation

Une réunion publique a d'abord eu lieu en mairie afin de présenter le contexte d'étude, les principaux éléments du diagnostic et les thématiques d'intervention qui sont ressorties (sécurité, surfréquentation, signalétique) ; ainsi que le déroulement des ateliers, et leurs objectifs.

Les ateliers se sont déroulés sur une après-midi, et un temps de restitution a eu lieu en mairie, afin que chaque groupe présente les résultats de ses réflexions.

Faire appel aux habitants à cette étape a permis d'affiner et de confirmer le diagnostic, de comparer les propositions des habitants à celles du bureau d'études en matière d'orientations d'aménagements, et d'échanger autour des propositions d'aménagements du bureau d'études. Une restitution globale de l'atelier en présence du Bureau d'études a été organisée. Elle a été l'occasion de confronter les propositions du Bureau d'études et celles issues de l'atelier.



5- Retour d'expérience d'élus

Interview de Dominique Moigne, adjointe aux affaires sociales de la commune de Ouessant



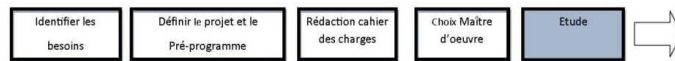
« Nous sollicitons le PNRA depuis plusieurs années, surtout dans le cadre de Natura 2000. Un atelier a d'abord été mis en place d'abord sur Molène, puis ensuite sur Ouessant, pour la gestion des milieux naturels et littoraux. Le but était de trouver une manière / des pistes pour réparer les endroits naturels intéressants surfréquentés par le public. C'est le Parc qui a pris en main tout cela, avec le Conseil Général et le conservatoire du littoral.

Le but des ateliers paysage/milieux naturels proposés par le Parc était de permettre aux habitants de s'exprimer sur ces problématiques. Nous avons cerné les principaux enjeux, mais le Parc a permis d'apporter des perspectives d'avenir et les personnes avec lesquelles nous avons travaillé étaient vraiment compétentes et motivées. Un très bon travail a été fait.

Le seul bémol serait le temps entre les différentes réunions, qui nous semble long. Il est difficile pour les personnes du continent de venir nous voir sur Ouessant. Il faudrait pouvoir se voir plus souvent. »

6- Analyse de l'outil

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> - Atelier qui nécessite de l'interdisciplinarité (4 chargés de mission : paysage, Natura 2000, expérimentation, milieux naturels) - Organisation des ateliers claire - Phase de restitution à la fin de l'atelier permet à un membre de chaque groupe de prendre la parole => participation des habitants jusqu'au bout de l'atelier 	<ul style="list-style-type: none"> - On peut se demander comment le bureau d'études va intégrer cette concertation avec les habitants dans son étude (globalement, les enjeux identifiés par les habitants se recoupent avec ceux du bureau d'études) - Cette phase de concertation est intervenue sans doute trop tard dans le projet - Ateliers qui nécessitent 5 réunions de travail et 1 réunion publique => du temps et de l'investissement, d'où la nécessité de réaliser ces ateliers le plus en amont possible du projet (afin que ces ateliers ne soient pas qu'« accessoires », mais constituent une base du projet) - Rythme des ateliers trop rapide (1/2 journée) - Support (tableau à remplir) ne fonctionne pas toujours très bien : les habitants ont parfois du mal à s'en emparer et préfèrent émettre des remarques à haute voix



7- Les possibilités d'amélioration

- Il serait préférable d'organiser ces ateliers sur une journée entière, afin d'avoir le plus de temps possible pour la visite terrain (sur site) et d'avoir des échanges instructifs sans être forcément pressé par le temps.
- Il faudrait peut-être insister davantage auprès des habitants lors de la réunion publique qu'ils jouent le jeu jusqu'au bout et remplissent les tableaux ?

ANNEXE VIII : Questionnaire soumis aux communes n'ayant jamais sollicité la mission conseil

Questionnaire type : les communes qui n'ont jamais sollicité la mission conseil

Retour d'expérience sur la mission conseil du PNRA en urbanisme et paysage

Retour d'expérience
positif ou négatif :

A pré-remplir avant l'entretien

CARTE ID DE LA COMMUNE

Nom de la commune :

Communauté de communes :

Unité paysagère et localisation :

1	4	8B	9
2A	5A	8C	10
2B	5B	8D	
2C	7A	8E	
3A	7B	8F	
3B	8A	8G	

Nom du Maire :

Nombre d'habitants :

LA MISSION CONSEIL

- Nombre de sollicitations de la commune auprès du PNRA : 0
- Connaissez-vous la mission de conseil du PNRA ? oui / non

Si non, la mission conseil du PNRA, c'est :

1

- ⇒ intervenir en amont des projets (phase pré-opérationnelle) : identifier les besoins, définir le projet et le programme, rédaction cahier des charges, note méthodo – et appui phase opérationnelle (appui analyse offres pour sélection BE et participation aux auditions, assistance ponctuelle, mise à disposition d'outils).
- ⇒ Sensibiliser et former les élus et les habitants aux problématiques urbaines locales
- ⇒ Aider les communes à identifier leurs objectifs de développement et de préservation du territoire
- ⇒ Apporter une aide à la rédaction du cahier des charges et à la sélection des prestataires
- ⇒ Apporter un appui ponctuel lors de l'élaboration du document d'urbanisme (outils, études, concertation...)
- ⇒ Suivre les avancées de l'élaboration et participer aux commissions de travaux et réunions PPA
- ⇒ Partager les connaissances du Parc sur le territoire (note d'enjeu) et, mettre à disposition les compétences internes
- ⇒ Apporter un avis réglementaire

(possibilité d'envoyer un powerpoint par mail ?)

Types de projets accompagnés

- ⇒ Aménagement d'espace public
 - ⇒ Document d'urbanisme
 - ⇒ Projet de revitalisation de centre bourg
 - ⇒ Réhabilitation
 - ⇒ Nouveau quartier
- Bilan 2014**
- ⇒ 15 communes accompagnées
 - ⇒ 4 PLU assistés
 - ⇒ 5 projets de revitalisation de centre bourg
 - ⇒ 6 projets d'aménagement d'espace public

- Pourquoi n'avoir jamais sollicité la mission conseil du PNRA ?

Mission pas claire

Autre :

2

- Avez-vous un **projet** ou des **problématiques de développement** de territoire/ou liées au paysage et à l'urbanisme en cours?

- Est-ce que vous voudriez avoir un **avis ou une aide/ conseil du PNRA** sur ce projet ?

- Etes-vous au courant des **différents outils mis en place au PNRA** concernant les problématiques du paysage et de l'urbanisme ? (maquette urbanisme, guides du parc, ateliers participatifs...)?

- Souhaiteriez-vous **avoir connaissance** de ce qui a pu se faire dans d'autres communes sur une thématique qui vous intéresse ? (**journées d'échange, visites sur site**)

- Accès à des **formations** ? favorables à **expérimentations** (résidence d'architectes) ?

- **Au courant des partenariats existants avec le PNRA** ?

3

Remarques

+	-

4

ANNEXE IX : Questionnaire soumis aux communes ayant déjà sollicité la mission conseil

Questionnaire type : les communes qui ont sollicité la mission conseil
 Retour d'expérience sur la mission conseil du PNRA en urbanisme et paysage

Retour d'expérience
positif ou négatif :

A pré-remplir avant l'entretien

CARTE ID DE LA COMMUNE

Nom de la commune :
 Communauté de communes :
 Unité paysagère et localisation :

1	4	8B	9
2A	5A	8C	10
2B	5B	8D	
2C	7A	8E	
3A	7B	8F	
3B	8A	8G	

Nom du Maire :
 Nombre d'habitants :

Connaissez-vous la mission conseil du PNRA ?

DESCRIPTION INTERVENTION PNRA

- Nombre de sollicitations de la commune auprès du PNRA : Année :
 - Type(s) de projet :
 Planification Aménagement espace public Revitalisation CB Réhabilitation Lotissement ZA

1

Autre :

Description :

- Type d'accompagnement :

Atelier réunion d'information participation au comité de suivi Rédaction note méthodo/cahier des charges
 Appui sélection BE Pré-diagnostic Conseil subventions Avis technique Autre :

Description :

- Partenaires : CG, CAUE 29, EPF ?

- Nom du chargé de mission :
 - Quel état du projet aujourd'hui?

Uniquement du conseil/avis et pas de réalisation/chantier en cours Réalisation faite

- Possibilité de visite sur site pour voir ce qui a été fait ?

Oui Quand : / non

- Y a-t-il eu des aides pour l'étude / les travaux ? oui / non
 - Si oui, lesquelles (Ecofaur, Subvention CG « patrimoine et cadre de vie »...) ?

2

A remplir pendant l'entretien

LA MISSION DE CONSEIL DU PNRA EN PROFONDEUR

- **SOLLICITATION PNRA** => Comment la commune a été amenée à solliciter le PNRA ?
- Quelles étaient les **problématiques de départ** ? Les **enjeux** ?
- Quelle a été la méthode suivie pour répondre à la problématique ? (réunions, visites sur site, réunion publique, ateliers...)?
- Y a-t-il eu de la concertation avec les habitants ?

LA REPOSE

- Quelle a été la réponse apportée par le PNRA pour traiter cette problématique? (pb traitée telle que, ou re-questionnement des enjeux, de la problématique et donc d'un travail préalable avant de traiter cette pb)
- L'intervention du PNRA vous a-t-elle permis de prendre conscience de certains enjeux (ou problématiques) que vous n'aviez pas identifiés auparavant? (en amont, ou alors pour la suite, évolution/perspectives à long terme)
- Si vous deviez faire le bilan des points bénéfiques de cette mission de conseil, que diriez-vous ? (habitants concertés, enjeux bien ciblés, aide à la décision, aide au choix du bureau d'études, suivi sur mesure, propositions de solutions pour l'avenir...)

3

- Et à l'inverse, le bilan des points négatifs ?
- Etes-vous satisfait de la réponse que vous a fournit le PNRA et de la méthode employée? (phasage dans le temps) Note : /10
- Cette mission de conseil et d'animation apportée par le PNRA est selon vous efficace? (voir si est en cohérence avec le **nombre de sollicitations**)
- Si Partenaires : Trouvez-vous que le travail entre le PNRA et le partenaire (CAUE, DDTM, BRUDED...) a été efficace ? Est-ce que vous arrivez à différencier clairement les compétences de chaque structure (Travail du CG/CAUE par rapport au PNRA ?)

L'EVOLUTION

- Si **plusieurs sollicitations** : oui / non
- ⇒ avez-vous noté une évolution dans la mission conseil ? (méthode, processus précis à respecter dans le temps, plus d'outils à disposition etc)

4

LE SUIVI

- Etes-vous satisfait du suivi qui a été mis en place au cours du projet ? et après le projet ? oui / non
- Voudriez-vous à nouveau faire appel au PNRA pour être conseillé dans les domaines de l'urbanisme, du paysage ? oui / non :
pourquoi ?

LES AMELIORATIONS

- Quelles pourraient être les améliorations à apporter à cette mission de conseil selon vous ?
- Quels sont les outils qui vous ont été proposés/utilisés pour répondre à votre problématique ? (maquette, guide du parc, Boite à outils PLU, ateliers, visites terrain, réunions, ateliers avec habitants, document technique...)
- Ces outils vous ont-ils parus pertinents, efficaces ? oui / non
- Si non, pourquoi ?
- Comment pourrait-on les améliorer ?

5

- Si on devait développer un autre outil, qu'est-ce que vous souhaiteriez ? (ou thématique : par exemple, un outil pour gérer la biodiversité, le zéro pesticide, le réseau bocager, les espaces naturels, un référentiel de végétaux etc..)
- Souhaiteriez-vous que cette mission de conseil passe davantage soit par de l'expérimentation (on teste des outils sur votre commune, exemple des résidences d'architecte), soit par de la formation (si la commune a des problématiques particulières), ou par des visites etc ?

Remarques

6

ANNEXE X : Questionnaire soumis aux communautés de communes du PNRA

CARTE ID DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Communauté de communes : CC Aulne maritime

Unité paysagère et localisation :

1	4	8B
9	2A	5A
8C	10	2B
5B	8D	2C
7A	8E	3A
7B	8F	3B
8A	8G	

Nombre d'habitants :

Nom du technicien / personne interrogée :

Connaissez-vous la mission conseil du PNRA ?

Avez-vous connaissance de la Charte du paysage et de l'architecture du PNRA ?

QUESTIONS

- 1- Quelles compétences et quelle ingénierie en urbanisme et paysage disposez-vous à la COMCOM ?**
- 2- Quels sont les projets sur lesquels la CC intervient en urbanisme et paysage ? (par exemple, l'aménagement d'espace public, création de nouveau quartier, réhabilitation d'un bâti, révision de document d'urbanisme, habitat...)**
- 3- Quels sont les liens entre la CC et les communes par rapport aux questions d'urbanisme, de paysage, d'aménagement du territoire ? Comment les projets sont-ils accompagnés ?**
- 4- Etes-vous en train de revoir votre périmètre (agrandir la CC) ?**
- 5- La CC a-t-elle défini un projet de territoire ?**
- 6- Quelles sont vos méthodes de travail pour répondre à ce projet de territoire ?**
- 7- Y a-t-il des démarches de PLUI entamées ?**
- 8- Nous sommes en train de faire un bilan de la mission conseil, faire une synthèse des outils qui ont été développés. Mais maintenant, les enjeux se passent de plus en plus au niveau de la CC. Nous voudrions savoir, dans une optique d'adaptation au contexte, quelles sont vos attentes par rapport à la mission conseil du PNRA ? en termes de formations ?**

LA

**MISSION CONSEIL EN PAYSAGE
ET URBANISME**

DU

PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE

CARNET DE CITATIONS

«LA PAROLE AUX ELUS»



La mission conseil : compétence, disponibilité, réactivité

« La mission conseil est très importante pour nous car les chargés de mission sont à **l'écoute et réactifs**. Ce sont des **spécialistes** qui nous apportent beaucoup de choses. »

« Ce qui a marqué les esprits, c'est la **disponibilité** du Parc à notre égard, l'intervention de plusieurs spécialistes pour nous expliquer des choses. A chaque fois qu'on sollicite le PNRA, une personne **compétente** intervient rapidement. »

« On a sollicité le PNRA parce qu'on avait **besoin d'aide** et pour savoir où on en était. Déjà, parce qu'on ne sait pas faire, et parce qu'on ne veut pas faire n'importe quoi. »

« C'est évident, nous avons pris conscience de certaines choses. Nous n'avons pas les compétences dans ce domaine là. »

« L'accompagnement et les conseils de gens **compétents** sont pour nous très importants car le montage de dossiers etc sont des choses très lourdes et compliquées. »

« La mission conseil, c'est un **accompagnement utile**. Nous avons fait appel au PNRA et CAUE puisqu'il y a des **spécialistes en architecture et paysage**. »

« La mission conseil pour moi, ce sont des **personnes qui s'y connaissent vraiment**, motivées et intéressées par ce qu'elles font. »

La mission conseil : complémentarité

« Le PNRA est **spécialiste du paysage** et le CAUE, de l'architecture, mais chacun à des connaissances dans le domaine de l'autre, ce qui aboutit à une **belle complémentarité**. »

« La DDTM a apporté des conseils, qui allaient dans le même sens que les conseils émis par le PNRA. La DDTM et le PNRA sont **complémentaires**. »



La mission conseil : conseil sur-mesure et dématérialisation

« Les relations entre les personnes restent très importantes. Je sais que si j'ai une question, les chargés du PNRA vont me répondre. Derrière la compétence de conseil, on a mis un **visage** et c'est important. La **dématérialisation** a ses limites, le **conseil sur-mesure** est appréciable, on est fier d'appartenir au parc. »

« J'ai posé une question et j'ai eu une réponse claire, avec des perspectives cohérentes. Le travail rendu est très utile. »

« Le Parc assoit notre projet : il apporte des précisions qui nous conviennent, il nous conforte dans notre projet d'aménagement. »

La mission conseil : formation, concertation, expérimentation

« Les **formations** sont importantes, surtout pour les petites communes car certaines ont du mal à avancer. Il faut se tenir informé pour les années à venir. »

« Nous sommes très favorables à l'**expérimentation** ! Pour deux raisons : pour des raisons de coûts, et pour la question de nouveautés dans la lecture des projets, c'est évident!. »

« Le travail d'**expérimentation** est très intéressant (travaux d'étudiants notamment) car ils apportent une **part de rêve** et il y a toujours des **idées qui restent** ».

« C'est très important de **faire participer la population** en amont du projet pour que celui-ci soit réussi. Pour moi, la **concertation** avec les habitants devrait être obligatoire, pour être certain que le projet marche bien ».



Mais un problème, le temps!

« Nous sommes preneurs de tout ce qui est proposé (formations, journées d'échanges et expérimentations), après c'est toujours une **question de temps**. »

« Le problème c'est le **manque de temps**. Nous sommes favorables à l'expérimentation et à la formation, ainsi qu'au retour d'expériences, mais il faudrait pouvoir condenser tout ça. Le problème dans une journée, c'est qu'il n'y a que 24 heures. »

La mission conseil : une intervention en amont approuvée

« Au début, on ne voit pas trop l'intérêt de faire une étude...et finalement quand on nous présente les résultats, nous sommes contents de l'avoir faite. Le PNRA nous a montré qu'il y avait un **potentiel à exploiter**. »

« Il faudrait proposer une «façon de présenter» aux élus expliquant comment faire un schéma directeur, et un PLU, et pourquoi, les aspects positifs et négatifs etc pour montrer qu'en faisant une **pré-étude** dans un premier temps, avant de se lancer dans le PLU, le PLU va être **plus fonctionnel** et ne sera pas un PLU « administratif ».

«La mission conseil, c'est expliquer et **guider**. Elle est très utile. »

«Je connaissais la mission conseil, je savais qu'elle était mise en place. Il était donc légitime d'associer le Parc à nos projets, afin d'être **guidé**. »



La mission conseil : une évolution à travers le temps, mais vue par peu d'élus

« Au début, l'aide proposée était plutôt **généraliste**. Aujourd'hui, on rentre plus dans le **détail**. Il y a une **évolution** dans la mission conseil, mais cela est peut-être du aussi au fait qu'il a fallu du temps pour sa mise en place. »

« Depuis quelques années, le PNRA est devenu un partenaire évident. »

La mission conseil : une confusion avec les acteurs proposant aussi du conseil

« Je ne vois pas vraiment la différence entre ce que fait le PNRA et ce que fait le CAUE. Nous disposons déjà d'une AMO, qui fait déjà beaucoup de choses, et intervient déjà en amont. Par conséquent nous n'avons pas forcément d'intérêt à solliciter le PNRA. »

qui proposent du conseil, donc nous n'avons pas le réflexe de solliciter le Parc. »

« Je ne savais pas que le Parc proposait tout ça ».

« Je sais que la mission conseil existe, mais nous n'avons pas encore eu l'occasion de travailler avec eux. Nous n'avons pas réalisé de grand aménagement depuis 2010. Nous avons certaines façons de travailler et puis il existe **plusieurs acteurs**



La mission conseil : pas toujours associée aux projets des communes...

« L'aménagement du bourg s'est fait sans consulter le PNRA. »

« Nous n'avons pas le réflexe de solliciter le Parc. »

« L'urbanisme et le paysage ne sont pas des priorités. »

« On s'est rendu compte qu'on finançait le Parc, mais qu'on utilisait pas ses services, ce qui est ridicule. »

Peut-être parce qu'elle reste méconnue pour certains...

« Nous connaissons les thématiques sur lesquelles le Parc travaille, mais **nous ne connaissons pas vraiment la mission conseil**, ni ce que le Parc propose comme accompagnement et comme outils. »

« Nous avons eu connaissance de la mission conseil pour les **particuliers** (affiche reçue par mail) **mais pour les collectivités, nous ne voyons pas très bien ce que le parc propose.** »

Et parce que les partenaires du Parc ne sont pas toujours identifiés

« Il manque l'association des montants financiers aux idées proposées. Afin de concrétiser les idées et voir ce qu'il est clairement possible de faire ou pas. »



La mission conseil : des pistes d'amélioration

AU NIVEAU DES ACTIONS

« Il faut **reconnaitre et valoriser les communes qui ont une volonté forte** (nous sommes désormais en zéro pesticide, nous avons un label d'accueil pour les chauve-souris). Cela nous **encouragerait**, et permettrait de **faire passer le message aux habitants** (notamment pour le zéro pesticide). Il faut mettre en exergue cette volonté. »

AU NIVEAU DES OUTILS

« Il faudrait développer un atelier/une conférence/une **animation pour notre commune et les communes voisines**. Nous avons l'habitude de travailler avec nos voisins».

« Pour les formations, ça reste compliqué. Il faut bien cibler le thème et la date afin qu'un maximum de personnes puissent venir. Cela pourrait passer par **une journée où, par le biais de projets locaux, le Parc viendrait distiller ses connaissances**. »

« Il serait intéressant de développer un **outil pour l'harmonie paysagère complète des bourgs** et de travailler sur le **fleurissement**. »



ANNEXE XIII : Fiches portant sur les outils développés par les PNR étudiés

Fiche n° : 1

Nom Parc : PNR Causses du Quercy

Outil technique

Paysage

Nom de l'outil/action/production

Urbanisme

Jeu Ecobarri + cahier d'exercices préparatoire

Outil d'animation

Architecture

« Construire un écobarri sur le PNR des Causses du Quercy »

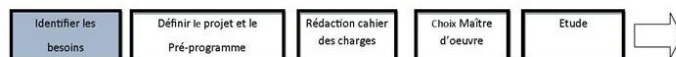
Nom personne interrogée + fonction : Jérémie Choukroun, urbaniste

Thèmes abordés : Trame Verte et Bleue, Biodiversité, Urbanisme, Voirie, espaces publics

Objectifs de l'outil : Susciter le débat et amener une réflexion sur l'urbanisme. Permettre aux élus d'acquérir un socle de connaissances qui leur permettront de mieux encadrer les prestataires avec lesquels ils vont travailler.

Utilisation : quel projet a-t-il servi? / Mise en œuvre

Cet outil est utilisé en cours de PLU ou dès que l'idée de faire un nouveau quartier d'habitat émerge. Il peut être aussi utilisé avant de définir les Orientations d'Aménagement et de Programmation d'un PLU. Il s'agit d'exercices à réaliser avant toute démarche plus concrète.



Ce cahier d'exercices est composé de quatre livrets : 1) Un écobarri, qu'est-ce que c'est? 2) Exercices
3) Le labyrinthe de la concertation 4) Solutions

Ces exercices peuvent être réalisés seul ou en groupe, par la commission urbanisme de la commune notamment. Le Parc joue un rôle d'animateur et utilise cet outil pour organiser des exercices collectifs avec des élus ou des habitants.

Exemples d'utilisation / retour sur l'outil

La présidente du PNR des Causses du Quercy, Catherine Marlas, annonce qu'il ne faut pas hésiter : « Plongez-vous dans ce cahier d'exercices. Sa pédagogie nouvelle, inhabituelle, interactive va vous surprendre peut-être au départ. Mais vous devriez être rapidement conquis par sa pertinence et son efficacité. Je gage que vous contribuerez ainsi à inventer un nouvel urbanisme rural local et durable sur les Causses du Quercy ».

+	-
<ul style="list-style-type: none"> • support innovant et ludique • Multiples objectifs • Accessible à tous • Peut être utilisé seul ou en groupes 	<ul style="list-style-type: none"> • Un accompagnement est nécessaire pour le jeu écobarri • Mais le cahier d'exercices peut être utilisé de façon autonome



Fiche n° : 2

Nom Parc : PNR Causses du Quercy

Outil technique

Paysage

Nom de l'outil/action/production

Urbanisme

Charte du Parc et urbanisme, connaître la Charte -
Utiliser les outils adaptés ; s'appuyer sur le Parc

Outil d'animation

Architecture

Nom personne interrogée + fonction : Jérémie Choukroun, urbaniste

Thèmes abordés : Document d'urbanisme, revitalisation de centres-bourgs, financements, écoquartiers, patrimoine architectural, paysage, planification, aménagements.

Objectifs de l'outil : Susciter le débat et amener une réflexion sur l'urbanisme. Permettre aux élus d'acquérir un socle de connaissances qui leur permettront de mieux encadrer les prestataires avec lesquels ils vont travailler. Ce document constitue une lecture de la charte du PNR par le prisme du paysage et de l'urbanisme. Les grandes orientations de la Charte sont ainsi rappelées : réinvestissement de l'existant, intégration paysagère, préservation des milieux naturels, s'appuyer sur les ressources du territoire.

Utilisation : quel projet a-t-il servi? / Mise en œuvre

Plusieurs outils de démarches sont proposés dans cette plaquette :

- rappel sur l'utilité des documents d'urbanisme (PLU et PLUi)
- Rappel sur les actions à mener pour conduire des projets d'aménagements : orientation vers les partenaires ressources, rappel des possibilités d'acquisition de terrains stratégiques, de l'intérêt de faire de la concertation avec les habitants et les acteurs locaux pour faire émerger des projets d'habitat participatif
- Présentation des différentes actions possibles pour préserver et valoriser le patrimoine : remobilisation des bâtis vacants, identification et protection du patrimoine bâti et naturel (identification dans le PLU, réhabilitation du petit patrimoine non protégé)

Ce document présente aussi l'accompagnement proposé par le Parc, notamment sur la mise en place d'un PLU/PLUi, sur les projets de revitalisation de centres-bourgs et sur la valorisation du patrimoine architectural, urbain, paysager et naturel.

Cet plaquette, diffusée aux communes du Parc, est un outil de communication dont pourrait s'inspirer le PNRA pour communiquer sur les différents outils de la mission conseil en paysage et urbanisme ainsi que sur l'accompagnement proposé.



Fiche n° : 3

Nom Parc : PNR Causses du Quercy

Outil technique

Paysage

Nom de l'outil/action/production

Urbanisme

Charte d'aménagement des espaces publics du

Outil d'animation

Architecture

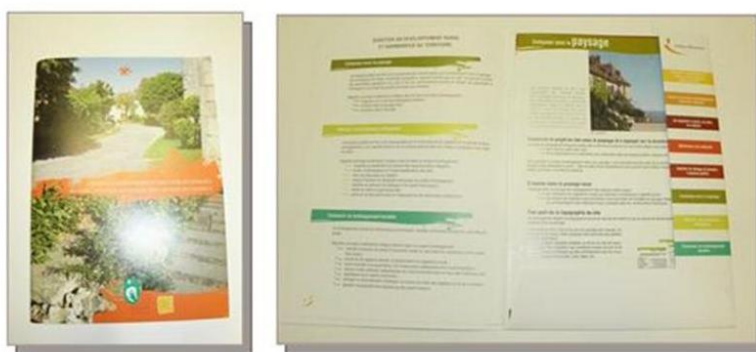
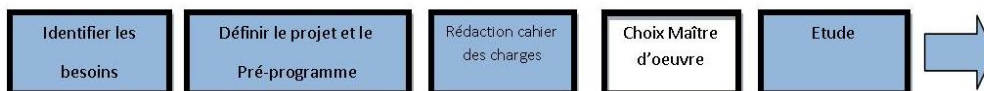
PNR des Causses du Quercy

Nom personne interrogée + fonction : Jérémie Choukroun, urbaniste

Thèmes abordés : Espaces publics, urbanisme, aménagements, préservation, patrimoine, développement durable

Objectifs de l'outil : Proposer des principes qualitatifs d'aménagement pouvant être mis en œuvre sur le territoire (pour de la requalification ou création d'espaces publics). Permettre aux collectivités de prendre en compte toutes les dimensions d'un projet et de s'assurer qu'il constitue une réponse adaptée aux besoins du village.

Utilisation : quel projet a-t-il servi? / Mise en œuvre
Cet outil se présente sous forme d'un livret où sont synthétisés les principes d'aménagement ; livret auquel sont associées des fiches illustrées qui détaillent de manière thématique les objectifs, les principes d'aménagement à intégrer dans le cadre d'un projet. On trouve également dans ses fiches des recommandations techniques et des références d'aménagement pour enrichir la réflexion et donner à voir.



Fiche n° : 4

Nom Parc : PNR Pyrénées Catalanes

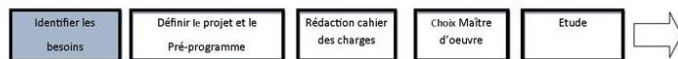
Outil technique <input type="checkbox"/>	Paysage <input checked="" type="checkbox"/>	Nom de l'outil/action/production Maquette de l'Atelier local de l'urbanisme et de paysage
	Urbanisme <input checked="" type="checkbox"/>	
Outil d'animation <input checked="" type="checkbox"/>	Architecture <input checked="" type="checkbox"/>	

Nom personne interrogée + fonction : Raphaël Garcia, chargé de mission urbanisme et paysage

Thèmes abordés : PLU, concertation, urbanisme et paysage

Objectifs de l'outil : Permettre aux habitants et élus d'imaginer des aménagements à l'échelle d'un quartier et réfléchir sur les espaces publics, les formes urbaines, l'architecture. Impliquer les habitants dans le devenir de leur village en leur apportant des éléments de compréhension et de réflexion. Permettre d'identifier les caractéristiques initiales du site et ses éléments à préserver. Proposer des pistes d'aménagement et de programmation du PLU.

Utilisation : quel projet a-t-il servi? / Mise en œuvre
La commune de Catlar travaille depuis 2013 à la réalisation de son PLU (actuellement un POS). Le PNRA a mis en place un atelier local d'urbanisme et de paysage qui s'est décomposé en trois phases, dont la dernière qui a consisté en un atelier sur terrain et sur maquette pour imaginer des aménagements à l'échelle d'un quartier et réfléchir sur les espaces publics, les formes urbaines et l'architecture. L'outil contient différents modules de maisons (légende associée) ainsi que des modules végétaux. Le chargé de mission du PNR a joué le rôle d'animateur et a organisé les discussions. Les éléments amenés par la population ont rejoint sur de nombreux points le diagnostic des partenaires. L'ensemble des remarques et problèmes ont abouti à une schématisation cartographique des enjeux.



+	-
<ul style="list-style-type: none">Outil interactifSensibilise la population à plusieurs problématiques	<ul style="list-style-type: none">Nécessité de beaucoup de temps d'organisation, de préparation



Maquette du PNR des Pyrénées Catalanes



Schéma d'enjeu auquel ont abouti les habitants suite à l'atelier maquette

Fiche n° : 5

Nom Parc : PNR Pyrénées Catalanes, en association avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises et le Parc National des Pyrénées.

Outil technique

Paysage

Nom de l'outil/action/production

Urbanisme

Guide de bonnes pratiques « Améliorons et valorisons nos entrées de bourg »

Outil d'animation

Architecture

Nom personne interrogée + fonction : Raphaël Garcia, chargé de mission urbanisme et paysage ; Audrey Duraud, chargée de mission urbanisme, architecture et patrimoine, et Elodie Daunes, chargée de mission urbanisme du Parc National des Pyrénées

Thèmes abordés : Paysage, cadre de vie, entrées de bourg, aménagement

Objectifs de l'outil : Présenter des leviers d'actions aux élus, services techniques et maîtres d'œuvre en aménagement pour préserver ou améliorer la qualité paysagère des entrées de bourgs pyrénéens. Les aider à mieux considérer les entrées de bourgs et les accompagner dans leurs interventions.

Utilisation : quel projet a-t-il servi? / Mise en œuvre

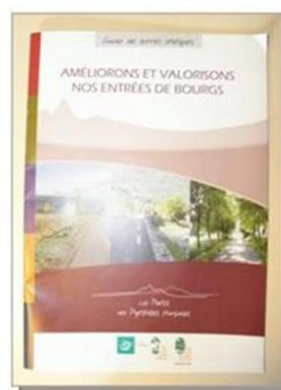
La méthodologie suivie par les PNR pour établir ce guide a été la suivante :

- caractérisation du paysage du village et du bourg
- Diagnostic
- Point sur la qualité d'entrées de bourgs à l'aide d'indicateurs
- Evaluer l'écart entre identité du territoire et ce qu'on perçoit du bourg (à l'aide de « radars »)
- Dégager ensuite les points positifs et négatifs, points négatifs qui font ensuite l'objet de fiches techniques

25 bourgs par Parcs ont été étudiés (75 au total). Leurs entrées ont été photographiées, commentées et étudiées. C'est à partir de ces diagnostics qu'a été réalisé le guide. Il se présente sous la forme de fiches techniques qui reprennent les principaux leviers d'action pour préserver ou améliorer la qualité paysagère des entrées de bourgs.



- Outil très complet, avec de nombreux exemples, une identification des coûts, liens utiles
- Liens vers les sites internet pour télécharger le diagnostic de chaque entrée de bourg étudiée



Fiche n° : 6

Nom Parc : Projet co-porté par le PNR des Landes de Gascogne et par la Fédération des PNR de France, en partenariat avec 7 PNR.

Outil technique <input type="checkbox"/>	Paysage <input checked="" type="checkbox"/>	Nom de l'outil/action/production Film « Depuis la nuit des temps », 10 reportages sur des projets utopiques d'urbanisme rural. Réalisé par la compagnie des urbanistes.
Outil d'animation <input checked="" type="checkbox"/>	Urbanisme <input checked="" type="checkbox"/> Architecture <input checked="" type="checkbox"/>	

Nom personne interrogée + fonction : Eléonore Geneau, chargée de mission urbanisme - paysage.

Thèmes abordés : PLU, déplacements, jardin, densité urbaine, place publique...

Objectifs de l'outil : Outil réalisé dans le cadre d'un appel à projet du MEDDE et de la Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) lancé auprès du PNR en 2011. Apporter une réflexion, susciter le débat autour de l'urbanisme durable dans les territoires ruraux vu sous l'angle des utopies. Présenter des expériences, avec leurs faiblesses et qualités pour donner envie d'agir et d'explorer.

Utilisation : quel projet a-t-il servi? / Mise en œuvre

DVD composé de deux parties :

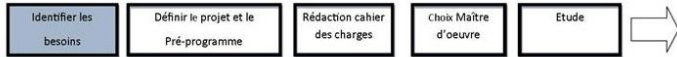
- 1- Film d'auteur poétique
- 2- 10 reportages didactiques autour d'expériences vécues, basées sur des témoignages

S'adresse aux acteurs de la construction, aux élus et aux habitants, aux acteurs de l'urbanisme.

Exemples d'utilisation / retours sur l'outil

Le film d'auteur ne semble pas bien fonctionner. En effet, sa compréhension par les visionneurs reste limitée, du fait sans doute de sa forme trop libre. Les petits reportages fonctionnent beaucoup mieux.

Ce film est utilisé pour sensibiliser et pour donner des pistes pour construire un urbanisme rural différent, prenant en compte la lutte contre l'étalement urbain, l'appui sur la culture locale etc.



ANNEXE XIV : Fiches d'identité des PNR étudiés (Auteur : C.Thépault)

PNR des Causses du Quercy
Moyens humains
<ul style="list-style-type: none">• 2 chargés de mission urbanisme-paysage
Processus d'accompagnement
<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement des communes élaborant ou révisant un PLU ou une carte communale <p>> Porter à connaissances synthétisant les engagements de la Charte qui s'appliquent aux PLU</p> <p>> Animation d'ateliers d'urbanisme</p> <p>> Accompagnement technique tout au long de l'élaboration d'un document d'urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none">• Association avec le CAUE du LOT pour assurer des permanences de conseil architectural pour les habitants du Parc• Appui aux communes dans leurs projets de création ou de mise en valeur d'espaces publics <p>> Suivi, aide à l'élaboration des cahiers des charges et pour la mobilisation de subventions</p> <ul style="list-style-type: none">• Accompagnement renforcé pour les projets de revitalisation de centre-bourg et pour la mobilisation de financements. Assistance à la création de mini-écoquartiers ruraux (écobarri)• Pour la valorisation du patrimoine architectural, urbains, paysager ou naturel, le Parc accompagne les communes pour la restauration du patrimoine rural. Sensibilisation à l'urbanisme et au paysage par l'accompagnement à la réalisation de diagnostics fonciers agricoles et par l'intégration des enjeux relatifs à la biodiversité et à la Trame Verte et Bleue.
Animation
<ul style="list-style-type: none">• Lancement et pilotage d'un appel à projet visant la réhabilitation du petit patrimoine rural lié à l'eau• Lancement et pilotage d'un appel à projet réunissant deux communes autour du thème des « écobarris ».• Organisation de « tréteaux du paysage » favorisant la concertation entre élus et habitants
Outils
<p>=> 5 OT et 2 OA</p> <ul style="list-style-type: none">• Guide Centres en vie (OT)• Charte d'aménagement des espaces publics (OT)• Ecobarri : le jeu et les cahiers d'exercice (OA) <p>> cf. fiches outils des PNR étudiés n°1 : Outil utilisé pour amener une réflexion aux élus sur l'urbanisme, en cours de réalisation d'un PLU ou dès que l'idée de faire un nouveau quartier émerge.</p> <ul style="list-style-type: none">• Guide « Découvrir les formes villageoises du Quercy » (OT)• Guide du petit patrimoine rural : connaître, conserver et restaurer (OT)• Plaquette Connaître la Charte et utiliser les outils adaptés (OT) <p>> cf. fiches outils des PNR étudiés n°2 : Outil de communication rappelant les grandes orientations de la Charte par le prisme du paysage et de l'urbanisme. Les démarches à suivre pour planifier l'aménagement du territoire sont rappelées, ainsi que les démarches pour mener des projets d'aménagement et pour préserver et valoriser le patrimoine. L'accompagnement du Parc est également rappelé (mise en place du PLU ou PLUi, revitalisation de centres-bourgs, valorisation du patrimoine architectural, paysager, urbain et naturel).</p> <ul style="list-style-type: none">• Tréteaux du paysage (OA)

PNR des Pyrénées Catalanes

Moyens humains

- 1 chargé de mission urbanisme et 1 chargée de mission paysage

Processus d'accompagnement

- Accompagnement des communes élaborant ou révisant leur document d'urbanisme
- Mission de conseil auprès des collectivités (recommandations techniques, données cartographiques) pour les projets de création de zones d'aménagement concertées ou d'extension urbaine
- Actions sur la signalétique, sites remarquables, entrées de bourg et AVAP
- Elaboration de chartes de paysage et d'urbanisme

Outils

=> 5 OT et 2 OA

- **Maquette interactive (OA)**

> cf. fiche n° 4 : Outil d'animation qui a été utilisé lors d'un atelier local d'urbanisme et de paysage. Le but était de permettre aux habitants d'identifier les caractéristiques initiales du site et les éléments à préserver, et de proposer des pistes d'aménagement et de programmation pour le PLU.

- **Guide « Améliorons et valorisons nos entrées de bourg » (OT)**

> cf. fiche n°5 : ce guide technique a été élaboré par le PNR des Pyrénées Ariégeoises, le PNR des Pyrénées Catalanes et par le Parc national des Pyrénées pour aider les élus à mieux considérer les entrées de bourgs et les accompagner dans leurs interventions.

- **Chartes Paysage et urbanisme (OT)**

> Elles aident à mettre en évidence la qualité des paysages du territoire et aident les porteurs de projets d'aménagement à les mettre en valeur, sur les 6 entités paysagères des Pyrénées Catalanes.

- Cahier de préconisations d'aménagement des axes de communication (OT)

- Guide pratique architectural et paysager (OT)

- **Ateliers d'architecture et de paysage (OA)**

> Ces ateliers ont été mis en place pour les habitants de la vallée de la Têt. Plusieurs acteurs ont été associés à ce projet : le PNR, un bureau d'études, la DDT, le CAUE, l'Association tourisme, la Fédération départementale pour le logement social.

- Observatoire photographique des paysages (OT)

PNR des Vosges du Nord

Moyens humains

- 1 chargée de mission Aménagement du territoire et développement
- 1 chargé de mission Architecture et gestion des espaces urbains
- 2 chargées de mission Patrimoine bâti

Processus d'accompagnement

- Formation au développement durable et urbanisme et organisation de voyages d'études
 - Mise en place de commissions de conseil pour les collectivités dans la construction d'outils de planification urbaine ; et pour les particuliers de manière ponctuelle dans des projets d'architecture
 - Sensibilisation à l'urbanisme durable et au renouvellement urbain
 - Accompagnement des communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme en vue de leur compatibilité avec la Charte
- > Prise en compte des enjeux de la Charte, sensibilisation des élus aux enjeux actuels de l'urbanisme et de la construction (consommation d'espace, énergie etc.).
- Conseil auprès des communes pour la réalisation d'études globales
- > Conseils pour l'aménagement d'espaces publics et la mise en valeur des patrimoines, pour la restructuration ou la création de bâtiments communaux et intercommunaux, sensibilisation à l'intégration des principes du développement durable dans les projets.
- Rencontres autour du paysage et de l'urbanisme
 - Aide à la programmation
 - Suivi des communes dans la mise en place de subventions

Outils

=> 12 OT et 4 OA

- Référentiel « Pour une architecture durable » (OT)
- Fiches Eco-Habitat (OT)
- Guide d'agrandissement et de transformation (OT)
- Fiches « Formes d'habitations individuelles denses » (OT)
- Guide de restauration et d'entretien du patrimoine bâti (OT)
- Guide « Habiter et vivre dans une maison traditionnelle du PNR des Vosges du Nord » (OT)
- Guides de végétaux (Tome 1, Tome 2) (OT)
- Plaquette « Le choix des essences » (OT)
- Guide des arbres et arbustes pour la Lorraine (OT)
- 10 fiches Jardin et Biodiversité (OT)
- Mémo verger (OT)
- Guide des espèces à tendance envahissante (OT)
- Formation aux enjeux d'urbanisme et d'architecture durable en milieu rural (OA)
- Maquette « Evolution des paysages » (OA)
- Malle pédagogique (OA)
- Jeu de rôle « Mise en situation » (OA)

PNR des Landes de Gascogne

Moyens humains

- 1 chargée de mission urbanisme et architecture et 1 chargé de mission paysage

Processus d'accompagnement

- Accompagnement des communes élaborant ou révisant leur document d'urbanisme
- Mission de conseil (urbanisme, paysage, architecture, consommation d'énergies, affichage publicitaire)
- Accompagnement des projets d'habitants
- Rencontres autour du paysage et de l'urbanisme


- Communication sur les procédés innovants en matière d'architecture

=> 5 OA

- **Film « Depuis la nuit des temps » (OA)**
> cf. fiche n°6 : outil de sensibilisation et d'animation traitant des modes de vie dans les campagnes, de l'habitat et des mobilités, et des innovations possibles. Il est utilisé comme un outil de réflexion pour construire un urbanisme durable.
- Atelier d'urbanisme (OA)
- Café bavard paysager (OA)
- Concours « Pour des paysages et architectures de qualité dans les landes de Gascogne » (OA)
- Guide Projets en vie landais (OA)
- Jeudis de l'urbanisme (OA)

ANNEXE XV : Valorisation du concours Réhabilitation à travers un poster illustrant le travail d'un des lauréats du concours


CONCOURS REHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI : CATEGORIE ACTIVITES




1er LAUREAT : LES CHAUMIERES DE KERGUAN A HANVEC

Depuis 2006, le Parc naturel régional d'Armorique mène des actions en lien avec le paysage. La mise en oeuvre de la charte du Paysage et de l'architecture a conduit le Parc à soutenir des travaux exemplaires de remise en état de bâtiments anciens. Le concours « Réhabilitation 2014 » a permis de révéler auprès du grand public et des collectivités un certain nombre de belles patentes en terme de qualité architecturale du bâti, d'efficacité énergétique, de confort et de coût.


Les lauréats du concours sont répartis en trois catégories : il s'agit soit de particulières, soit de collectives, soit d'activités. Pour la catégorie « Activité », deux lauréats ont été récompensés dans le cadre du concours. Les exemplaires lauréats sont Montfort et Madame Léon, pour le hameau des chaumières de Kerguan, à Hanvec, réhabilité entre 1996 et 2007. Ces propriétaires ont réussi cet ouvrage sans et ont créé plusieurs logements : des logements de logeurs d'été, des gîtes, ainsi que des logements étudiants et des chambres d'hôtes.




Kerguan, hameau situé sur la commune d'Hanvec au pied des Monts d'Arrée



> Vue aérienne du village de Kerguan (Source : Aerialux)



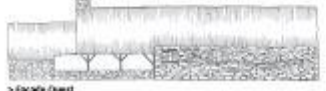
< Photographie aérienne (Source : Géoparc21)




> Cadastre du hameau de Kerguan

Kerguan est un hameau d'habitat dans un paysage agricole de bocage du secteur ouest des Monts d'Arrée. Il est important à cet égard en ce point de vue sur les paysages agricoles dérivés. La transition entre l'espace agricole et l'espace bâti est marquée par la présence de jardins (dont espaces communs) et de potagers. On note une certaine qualité des interfaces, notamment liée à la présence de murets, plantations et trouées.


Le village de Kerguan




> Façade Ouest




> Façade Est



> Coupes montrant l'intégration de l'ancien bâti restauré dans le hameau (Source : M. Léon)



> Kerguan en 1996



> Kerguan en 2007

HISTOIRE DU PROJET

Kerguan, comme dans les autres villages de la région, se trouve en situation de faiblesse. Les terres agricoles sont devenues rares. Les agriculteurs ont dû vendre leurs terres. Quelques années après la production du lait et du beurre, quelques porcs et volailles pour la production des œufs et de la viande, les agriculteurs ont quitté les chaumières pour aller travailler dans les usines et les bureaux.

En 1992, Kerguan comptait encore trois fermes. Puis, en 1995, un couple part à la recherche et crée les chaumières de Kerguan. En 1996, le couple achète les terres et crée un habitat agricole dit « au pied de la colline ». Cette époque marque le début du développement des chaumières de Kerguan. Les chaumières, qui ne seraient pas une surface suffisante pour répondre aux objectifs de ces années, et pour la production de matières premières, les chaumières de Kerguan ne répondent plus aux besoins des années de l'époque et de la production de viande, de lait, de beurre, de porc, de volailles et de légumes. Les chaumières de Kerguan ont été restaurées par la propriétaire (Source : Document de l'Agence de Montfort et Madame Léon).

Ces deux propriétaires recherchent une maison au calme et avaient pour volonté de créer de la vie à la campagne.

« A y regarder de plus près, chaque bâtiment pouvait sortir de sa torpeur avec un peu de travail... »

Pour réaliser leur projet de vie, ces deux propriétaires se sont posés par la suite de nombreuses questions concernant le devenir du patrimoine bâti en milieu rural :

- Peut-on construire suffisamment le bâti ancien ?
- Comment le type d'habitat ancien en milieu rural ?
- Est-ce l'habitat d'une commune de faire restaurer ses particularités ?
- Y a-t-il des critères objectifs pour choisir ou faire disparaître des constructions selon des critères autres que ceux de confort ?
- La restauration des matériaux traditionnels : bois, pierre, chaux... est-elle encore possible aujourd'hui ?
- Comment rendre un matériau traditionnel aux besoins actuels en matière d'efficacité sociale, culturelle ?


POUR LES TRAVAUX : FAIRE APPEL AUX ARTISANS LOCAUX

« Mais surtout qu'il est tout à fait possible d'occuper et d'animer notre espace géographique autrement... »

Ainsi qu'on ne pouvait le dire à ce moment, nous sommes posés la question de savoir si cette restauration est véritablement supportable par l'espace, le cadre, les possibilités liées à la nature, à la saisonnalité, la convivialité.

« Il est plus que d'aujourd'hui de développer en milieu rural une économie qui n'est véritablement possible qu'en s'appuyant sur l'habitat de village avec une perspective d'habitat permanent de résidents. C'est ce sera avec la participation des habitants et autres acteurs : les centres et associations de culture et de patrimoine local et départementales, les autres élus locaux, les propriétaires privés et publics et les bénévoles, la coopération des habitants et autres porteurs de projets... »

Jean Pierre Léon



> Travaux à Kerguan avec les artisans locaux (Source : M. Léon)

« A chaque phase de la restauration, nous nous sommes posés la question coût-efficacité... »

- Les travaux ont consisté principalement en la création d'ouvertures, en la réfection d'enduit à la chaux, par l'utilisation du sable de l'habitat. Pour les toitures, les matériaux ont été privilégiés sont le schiste, le gneiss, un peu de lauzanne et de galets.
- Les fenêtres ont un double vitrage. Plusieurs fenêtres ont été réalisées : bois, par exemple, géométrie, chaux ou bois, utilisation du chauffage par rayonnement. Un double à par ailleurs été effectué sous forme de bâtiment. Les châssis ont été réalisés en bois, avec de la laine de verre, de roche ou de chanvre, et ont été installés sur le par de l'habitat des Monts d'Arrée, soit par la chaux.
- Une location phénacée a été réalisée, et le parking, placé face des habitations.

CONCOURS REHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI : CATEGORIE ACTIVITES

1er LAURÉAT : LES CHAUMIERES DE KERGUAN A HANVEC

Mêler un lieu chargé de mémoire, d'histoires, et de travail, à un lieu de vacances, de détente, de vie ; tel était le projet de ces deux propriétaires.



(Source : M. Lévy)

Le hameau compte aujourd'hui 8 bâtiments, chacun ayant son propre nom : Ti Cardoff, Ti Le Denn, Ti Ranch ar Baud, Le hangar zellou, Les chaumières d'hôte, An Neiz Bihan, Avel Vor et la salle de documentation.

FRISE CHRONOLOGIQUE



TI CARDOFF	TI LE DENN	TI RANCH AR BAUD	NEIZ BIHAN	AVEL VOR
<p>Les dernières habitations ont quitté cette localité en 1976. En 1996, on remarque que le bâti est menacé par les racines et les arbres, qui rongent toute les façades au sud.</p> <p>TRAVAUX Les analyses sont étonnantes, pas habituelles, la charpente datant du 17ème siècle est conservée.</p> <p>En avril 1998, Ti Cardoff accueille ses premiers locataires.</p>	<p>Le fermier a installé 7 chaumières. C'est quand on constate l'existence d'une ancienne habitation encastrée recouverte de terre rouge. A l'intérieur, on remarque la présence d'une cheminée, qui occupait la place centrale.</p>	<p>On retrouve dans le réjoui-culées une ancienne baraque pour faire le beurre. La toiture dévalée plus et le plancher des murs sont effondrés. Les ardoises des Monts d'Ardeux sont récupérées.</p>	<p>> Neiz Bihan avant les travaux.</p> <p>> Neiz Bihan avant les travaux.</p> <p>> Neiz Bihan après travaux, la toiture est faite en chaume.</p>	<p>> Avel Vor avant les travaux.</p> <p>> Avel Vor après les travaux.</p>
<p>Salle documentaire</p> <p>> Avant les travaux, présence d'un local existant, une machine à laver adossé à la garage.</p>	<p>> Après les travaux, l'ancienne garage est réhabilitée et devient une salle de documentation.</p> <p>> Chaque bâtiment a été équipé en électricité et est desservi en électricité, eau, gaz, téléphone.</p> <p>> Les couvertures ont été réalisées avec les ardoises des Monts d'Ardeux récupérées des anciennes habitations, ou achetées du chaume.</p> <p>(Pour les photographies et les vidéos consultez le site Source : M. Lévy)</p>			

REGARDS D'EXPERTS

Une grille type a été mise en place par le jury pour analyser la qualité des réalisations. Différents critères ont ainsi été analysés :

- 1- Diversité paysagère et urbaine : insertion architecturale, qualité des façades et des volumes réhabilités, qualité des extensions, ainsi que la qualité architecturale (état d'âme des matériaux)
- 2- Le confort intérieur : qualité technique du bâtiment, confort acoustique, confort d'usage
- 3- Effort de réhabilitation : intégration des matériaux, gestion de l'eau, coût/m² de la réhabilitation
- 4- Gestion du projet : subvention, avancement à la conception et à la réalisation
- 5- Pérennité de projet / les conditions, approche sociale.

Analyse de la réhabilitation du hameau du Kerguan

1- Diversité paysagère et urbaine et qualité architecturale

Le projet est issu de fait de la volonté de la destruction des véhicules, du usage des éléments parasites (garage), du traitement des espaces extérieurs autour des habitats collectifs, en respectant avec la collection existante des lieux. Les nouveaux bâtiments sont de qualité et adaptés à certains volumes de l'ancien (ouvertures plus larges).

2- Confort des habitats

Il semble parfait, peut être en dessous des standards concernant l'air, mais qui convient au type d'usage qui ne se fait. Une grande attention écologique et traditionnelle a été portée au bâti. On remarque que certains volumes ont été isolés, et ce pour permettre l'usage actuel du bâti ancien, qui était l'objectif des propriétaires.

3- Effort de réhabilitation et diversité de matériaux

On est étonné par le choix de la part des réalisateurs une attitude pragmatique et patrimoniale qui était caractéristique des derniers habitants au cours des phases de fonctionnement de l'habitat agricole.

4- Gestion du projet

Un travail soigné a été réalisé par les porteurs de projet.

FOCUS SUR LE TOIT DE CHAUME



Le chaume

Les maisons au toit de chaume sont les témoins d'une époque et d'un savoir faire. Le chaume était autrefois constitué de paille de seigle, mais aujourd'hui, à Hanvec, on utilise le blé.

Les chaumières étaient très nombreuses autrefois, mais par le vent du nord, on dégageait en fait plusieurs sortes de chaumières. (Source : « On, le projet d'habitat en matériaux, Jean-François Lévesque, architecte, les auteurs de la première partie du 100% siècle partie de grand et de petit. Un vrai projet qui s'inscrit dans le projet des chaumières par l'histoire) Les couvertures des maisons d'habitation ont été réalisées en paille ; les granges et étables ont une première couche en paille et seconde en chaume. Il s'agit également que celui de la collection et l'histoire des chaumières [...] ne s'explique malheureusement de la paille de seigle. Au début du 20ème siècle, les couvertures en paille devenaient effectivement plus fréquentes avec la multiplication des maisons à étage, mais à Hanvec encore attendre quelques décennies d'après de voir les matériaux locaux en être le usage général pour toute construction neuve (Source : « On, le projet d'habitat en matériaux, Jean-François Lévesque).

Aujourd'hui, le chaume est de plus en plus utilisé pour la fabrication des tables, des luges, des lits ou tréteaux, et est très utilisé, aussi bien en tant que matériau que produit. Pour Hanvec, l'artisanat est très lié à la paille (Source : www.ovo.com)

Le chaume est un matériau issu d'une ressource renouvelable. Grâce à des outils innovants, le pose est désormais plus compacte. Il faut cependant savoir qu'il fournit une protection contre le froid bien supérieure à l'isolant mais qu'il a une durée de vie limitée.



> Mise du chaume à Kerguan (Source : M. Lévy)

ANNEXE XVI : Listing de mots-clés employé pour l'atelier Balade paysagère

	1
LISTE DES CRITERES	Place de l'église
Fonction actuelle du site	
Entretien	
Végétation	
Place donnée au piéton	
Accessibilité voitures / piétons	
Réseaux électriques ou autres	
Ce qui est signalé ? ce qu'il manque ?	
Stationnements / accotements	
Qualité mobilier et matériaux employés	
Quelle image veut-on donner à ce site ?	

ANNEXE XVII : Légende employée pour l'atelier Maquette interactive


VALORISATION DE LA COMMUNE DE ROSCANVEL

Phase d'expérimentation - application sur deux sites pilotes





REFLEXION AUTOUR DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

LEGENDE

GESTION DES ESPACES

-  Entretien important à réaliser
-  Peu d'entretien à réaliser

DES ELEMENTS A CONSERVER



-  Des perspectives intéressantes
-  Des murs anciens à valoriser
-  Bâtiment à conserver
-  Lien à l'eau

DES AMENAGEMENTS A CREER




> Stationnement

-  Stationnement






> Cheminement

-  Cheminements
-  Passages pour piétons à matérialiser



> Végétaux

-  Arbustes et vivaces à installer
-  Arbres à planter
-  Espace de pelouse

> Accueil du public

-  Du mobilier à installer (banc, poubelles)
-  Panneaux de signalisation : équipements touristiques
-  Panneaux de signalisation : équipements publics
-  Structure pour enfants / belvédère
-  Barbecues

> Animation/vie de la place

-  Espace destiné à la mise en place de structures temporaires (barnums...)
-  Espace dédié aux animations

ANNEXE XVIII : Questionnaire employé pour l'atelier Maquette interactive
 PROJET D'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE DE ROSCANVEL

Atelier Maquette interactive - Orientations d'aménagement – 06/08/2015

➤ **PLACE DU CENTRE BOURG (85 min de questions/dessin + 10 min de synthèse => 1h25min)**

1- Rappel des atouts/contraintes (5 min)

+	-
Arbres d'alignement structurant le centre-bourg => parc arboré en plein cœur de bourg	Mobilier peu valorisant, (escalier en béton...) ou à développer (garder toilettes publiques ?)
Patrimoine bâti remarquable	Fontaine à nettoyer
Ressenti : agréable, fontaine en contrebas et vue sur la rade	Gestion à adapter (taille notamment)
Animations estivales et ponctuelles	Signalisation hétérogène, dispersée
Réseau de murets et venelles structurant le centre-bourg (cachet)	

Ce qui est ressorti lors de l'atelier :

- Espace intéressant en contrebas intéressant, pouvant devenir un théâtre de verdure
- Nécessité de créer un cheminement dans ce parc arboré
- Fleurir entre et au pied des arbres

2- Problématiques bâtie/zone humide (5 min)

- Est-ce qu'il pourrait éventuellement y avoir des constructions sur la parcelle 278 dans les années à venir ? (réserve foncière)
A ce moment, l'image de centre-bourg pourrait être redonnée par le positionnement des formes bâties.
- Est-ce que la parcelle 278 est humide ? Y a-t-il un intérêt à la préserver (faune/flore) ?

3- Brainstorming (10 min)

- Est-ce que pour vous on a une vraie place de centre-bourg ?
- Est-ce qu'on arrive à une place centrale ?
- Elle est matérialisée/définie par quoi ?
- Par le parking ? par le parc ? est-ce qu'on arrive à un ensemble ?
- Qu'est-ce qu'il manque pour arriver à une place ?
- Qu'est-ce qu'une place pour vous ? (économie, marché, lieu de vie/animations, commerces, services, église)...
- Quelles fonctions doit-elle avoir ?(stationner, espace de marche, ouvert, délimité, lieu du marché ??)
- Qu'est-ce qu'il se passe sur cette place ? Quelles sont les animations en place ? Qu'est-ce qu'on y fait ?

4- Problématique du stationnement (10 min)

- Une vue directe sur l'église mais bloquée/polluée par le parking (capacité de stationnement : environ 35 places)
- Ne faudrait-il pas faire en sorte de garder cette vue, et déplacer des places de stationnement, et en faire des poches ?
- La chaussée est surdimensionnée au niveau du rond-point : la réduire et investir cet espace disponible pour y mettre du stationnement ?
- Laisser quelques places devant le restaurant ?

5- Problématique de signalétique / mobilier (10 min)

- Les panneaux de signalétique sont dispersés : pourquoi ont-ils été positionnés à des endroits différents ? Pourquoi les panneaux indiquant les sentiers de randonnée etc ne sont-ils pas regroupés ?
- Sont-ils bien positionnés ? Du coup, comment les piétons accèdent au site ? Par le GR ? Quand on est piéton, comment accède-t-on au site ? Par où peut-on passer ? Y a-t-il des venelles intéressantes par où on pourrait faire passer les usagers ?
- Pourquoi supprimer les toilettes ? Ne faut-il pas les garder mais refaire le bâtiment ?
- Ne faudrait-il pas installer un abri ? un garage à vélos ? un banc ? et faire une zone point d'information ?

6- Problématique Trame Verte (10 min)

- Est-ce que ce parc ne pourrait pas devenir un lieu d'échanges et animé ? (échanges de plantes, animations, concerts, expositions temporaires, théâtre de verdure...) ?
- Recréer une place de centre-bourg en recréant un petit mail ? planter quelques arbres ?
- Quel lien existe-t-il entre les deux espaces verts ? Pour avoir un ensemble, il faut garder un lien entre ces deux espaces : va passer par le fleurissement ? Il ne faut pas que la voirie constitue une séparation physique entre les différents espaces (sinon morcellement, pas d'unité).

7- Problématique voirie/volumes (10 min)

- Mettre un RP à ce niveau est-il judicieux ?
- Redonner une ambiance de CB en recréant un réseau de murets ? encadrer le stationnement et souligner les perspectives intéressantes par des petits murs ?
- Comment relier les espaces ? Par le choix du revêtement ?

8- Références d'espaces publics et arbres belvédères (5 min)

Remarque > Autre proposition : inverser la proposition précédente

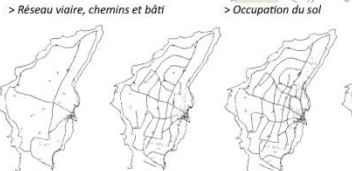
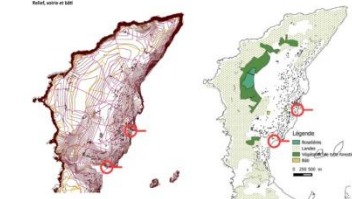
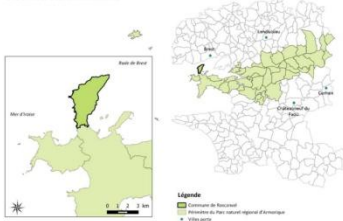
- **Suite aux orientations, quelle est la gestion à mettre en place dans le centre-bourg ? En terme de moyens, quelles sont les compétences ? Qu'est-ce que cela engendre en terme d'entretien, de taille, d'arrosage ?...**
- Parce que là, voilà l'aménagement que vous proposez... en terme de gestion, voilà ce que ça implique :
- Peut-être qu'une **rencontre avec les agents d'entretien serait nécessaire**, afin de voir avec eux ce qui est réalisable ou pas...et ce qui est possible au niveau du fleurissement (choix d'essences demandant très peu d'entretien... ?).

Remarque : Plozévet, échange de sachets graines avec le bulletin municipal

ANNEXE XIX : Posters présentés à la commune de Roscanvel

MISSION CONSEIL PAYSAGE ET URBANISME - STAGE MASTER 2 - PROJET D'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE DE ROSCANVEL

Localisation de la commune de Roscanvel



> Réseau viaire, chemins et bâti

> Occupation du sol

> Mesures de protection et de gestion

> Schématisation de l'évolution de l'urbanisation sur la commune de Roscanvel de 1952 à aujourd'hui

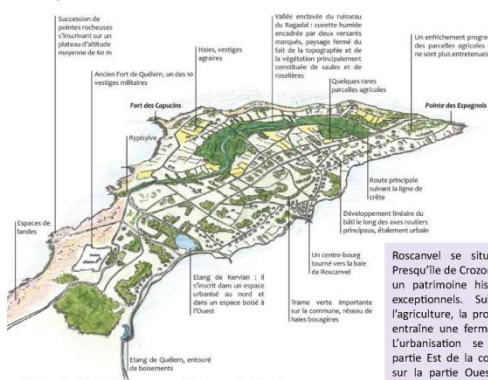
Source : C. Chénouat

Le projet

Dans le cadre de mon stage de Master 2 au Parc naturel régional d'Armorique axé sur la mission conseil en paysage et urbanisme, une phase d'expérimentation a été menée avec la commune de Roscanvel. Des outils du Parc ont ainsi pu être testés, en lien avec le projet de la commune : une maquette interactive pour tester des orientations d'aménagement et un référentiel de végétaux comme aide à la décision pour le fleurissement. La commune a fait appel au PNRA pour valoriser certains sites pilotes : l'entrée du bourg et la place de l'église. Les trois panneaux suivants résumant le travail d'analyse et de recherche qui a été mené depuis mi-juin, en concertation avec les élus et quelques habitants de la commune (atelier n°1). Ainsi, des solutions concrètes pouvant être mises en place à plus ou moins court terme sont proposées. Elles pourront être testées sur les deux sites pilotes retenus servant de test. Par la suite, une valorisation paysagère de l'ensemble de la commune pourra être réalisée, en prenant appui sur d'autres sites, tout aussi intéressants que ceux traités dans cette étude.



Comprendre la commune et le territoire



> Schématisation de la commune de Roscanvel : Bloc-diagramme

Source : C. Chénouat

Roscanvel se situe au nord de la Presqu'île de Crozon et est marquée par un patrimoine historique et militaire exceptionnel. Suite au déclin de l'agriculture, la progression des friches entraîne une fermeture des paysages. L'urbanisation se concentre sur la partie Est de la commune, tandis que sur la partie Ouest, on retrouve une richesse de milieux différents, associés à des paysages de landes, broussailles, arbustes et friches.

DIAGNOSTIC : DE LA COMMUNE AUX SITES PILOTES

Plusieurs questions se posent :

- Quelles solutions envisager pour empêcher un enrichissement encore plus important de la commune ?
- Comment valoriser l'entrée du bourg ?
- Quelle est la gestion actuelle mise en place sur la commune au niveau des espaces verts ?
- Quel est le traitement actuel de la route de Quéliern, lieu de passage incontournable pour se rendre à la pointe des Espagnols ?
- Quel est l'état actuel du centre-bourg ?

Éléments de diagnostic

Étang de Kervian

C'est un site stratégique qui marque l'entrée de la commune mais qui reste fragile et sensible d'un point de vue paysager. L'entrée dans la commune reste insuffisamment matérialisée et n'est pas valorisée. Le parking constitue un point noir paysager. La route de Quéliern donne une impression de boulevard : elle reste surdimensionnée, le stationnement y est anarchique.

Place de l'église

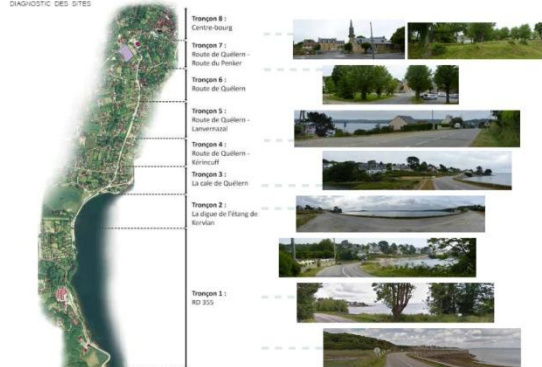
Les arbres (d'alignement et les autres) structurent le centre-bourg et enrichissent la trame verte. On note l'existence d'un patrimoine bâti remarquable en centre-bourg, ainsi que d'un réseau du murets et venelles. Le parking central pollue la perspective sur l'église et qui ne contribue pas à donner une image de place centrale.

Zoom sur les sites pilotes



- Les sites identifiés par les élus de la commune :
- 1- l'entrée de bourg au niveau de la cale de Quéliern
 - 2- la route de Quéliern
 - 3- Le centre-bourg
 - 4- la zone humide du ruisseau du Ragadal
 - 5- Le dalar du hameau du Lez

DIAGNOSTIC DES SITES



> Photographies des sites d'étude

Source : C. Chénouat

Atelier «Balade paysagère»

Les objectifs de l'atelier

Faire une analyse de chaque site avec les élus et habitants à travers un parcours d'une durée d'une heure environ et les amener à dégager un atout et une contrainte pour chaque site pilote. L'ensemble des remarques nourrissent ainsi le diagnostic. Ajoutées à mes observations, ces remarques ont permis de dégager les enjeux principaux de chaque site pilote.

Ce qui est ressorti pour la place de l'église...

Les discussions ont fait émerger l'intérêt que constitue le petit espace encaissé entouré d'arbres dans le parc arboré : il pourrait devenir un théâtre de verdure, ou du moins, un espace où se dérouleraient des animations ou expositions temporaires. De plus, un des habitants a fait remarquer qu'il n'y avait pas de chemin matérialisé, alors que le GR passe par la place. Il serait intéressant de fleurir les pentes et talus, afin de créer des points d'appel, notamment au niveau de la fontaine de Saint-Eloi.

Et pour l'entrée de la commune

L'espace au niveau de l'étang semble entretenu trop sévèrement. La végétation spontanée est moins présente qu'autrefois, ce qui paraît dommage. Les talus donnent un sentiment d'abandon : quelles essences privilégier pour conserver la naturalité du site tout en valorisant l'entrée du bourg ?

L'ÉTANG DE KERVIAN : DE MULTIPLES ENJEUX POUR UN SITE MARQUANT L'ENTRÉE DU BOURG



Source : C. Chénouat

LA PLACE DE L'ÉGLISE : RETROUVER UN CARACTÈRE DE PLACE DE CENTRE-BOURG



Source : C. Chénouat

Atelier : Test d'orientations d'aménagement avec l'outil Maquette interactive

A la fois ludique, pédagogique et aidant à la décision, cet atelier a permis de faire prendre conscience de certains enjeux, notamment au niveau de l'entrée du bourg. Une légende type avait été préparée, et les élus ont pu tester différentes orientations d'aménagement, en discutant de leurs atouts et de leurs faiblesses à chaque fois. Les problématiques de circulation, de stationnement, de signalétique et de cadre de vie ont été abordées sous un angle nouveau. La difficulté de cet atelier aura sans doute été la capacité à laisser tomber les « barrières » de ce qui est faisable ou pas. Néanmoins, des pistes d'actions ont été évoquées, que ce soit à court terme, ou à plus long terme.

« L'entrée de bourg est le sourire d'accueil de la commune ».



Aménagement de la place du centre-bourg et de l'entrée du bourg



ATOUTS ET FAIBLESSES DE CHAQUE SCENARIO

La place de l'église

Scénario 1 version 1 : Le parking est réduit et une allée piétonne est créée, donnant une petite perspective sur l'église. Une ambiance de mail, et donc de place centrale, est redonnée grâce à un alignement d'arbres. Un point d'informations est mis en place devant le restaurant, à proximité des stationnements, et au niveau du futur cheminement doux, ainsi qu'un abris à vélos. Un cheminement doux est créé à l'intérieur du parc arboré, réalisant un lien entre le futur cheminement doux et le GR. Le véritable point négatif de ce scénario est le devenir de la parcelle 278, qui reste mise de côté et dont l'intégration au reste de la place reste en suspens.

Scénario 1 version 2 : Il reprend les mêmes caractéristiques du scénario 1 version 1, sauf qu'il est vu à plus long terme. La parcelle 278 constitue une réserve foncière, qui peut accueillir de nouvelles habitations dans les années à venir. Ce qui a des conséquences sur la place du centre-bourg : l'alignement des habitations redonne un caractère de centre-bourg à la place, mais son périmètre se trouve modifié. La place de l'église est réduite.

Scénario 2 : On intervertit la fonction actuelle des parcelles 278 et 286 : la parcelle 278 devient le parking central, et la parcelle 286 constitue un prolongement du parc arboré et devient le parvis de l'église. On obtient une véritable place de centre-bourg, avec une perspective large sur l'église conservée.

L'entrée de bourg

Scénario 1 : La « bretelle » de la route de la Fraternité est fermée, permettant la réunion de deux espaces enfrichés et aboutissant à un ensemble paysager intéressant. Néanmoins, ce scénario nécessite le redimensionnement de la route de la Fraternité, afin de permettre aux usagers qui stationnent de repartir. Un belvédère est créé, prenant appui sur la butte, offrant un point de vue panoramique sur tout le littoral. Un cheminement doux permet de rejoindre l'espace de pique-nique, où les ambiances tantôt de pelouse, tantôt de prairie fleurie et sauvage se mêlent. L'alignement d'arbustes et vivaces rustiques permet de prendre conscience de l'arrivée dans le bourg. Cet alignement serait intéressant à prolonger sur la route de Quélern, jusqu'au centre-bourg, avec des essences de plus en plus horticoles. Dans les deux scénarii, le poste de relevage est camouflé par des arbustes.

Scénario 2 : La « bretelle » est conservée. Les deux espaces se trouvent séparés. Ce scénario nécessite donc de travailler sur la manière de lier les deux espaces, notamment par la signalétique, l'utilisation du végétal et le revêtement. L'emprise de la voirie est réduite et limitée par des plantations. Le stationnement le long de la route de Quélern se trouve limité à quelques places, réservées aux PMR et aux pêcheurs.

FOCUS SUR LA GESTION

Intervenir sur le fleurissement et le cadre de vie sous-entend des pratiques de gestion, d'entretien, et des questions de coûts (eau, personnel, matériel d'entretien...) qui sont à anticiper en amont des choix d'aménagement. L'association du personnel technique aux réflexions s'avère bien souvent enrichissant pour la définition du projet.

« Créer ou gérer des espaces verts publics n'est pas nécessairement coûteux. Au contraire, ce peut être le moyen de gérer les ressources en eau, de prévenir les risques de pollution, d'embellir le cadre de vie, de renforcer l'image économique [...], de développer des actions pédagogiques. Le végétal offre une opportunité incomparable d'aménager et d'animer les espaces publics ».

Source : Développement durable, 2010, les espaces verts urbains, La CITE.

Miser sur des plantes non invasives et adaptées au climat océanique pour le fleurissement des sites pilotes

Afin d'obtenir des aménagements de qualité, il faut privilégier un fleurissement qui soit durable dans le temps. « La notion de pérennité est essentielle dans une démarche de qualité. » Nous avons vu à travers les différents scénarii d'aménagement qu'une allée de type mail pouvait être mise en place sur la place de l'église : quelles essences choisir? Pour préserver la naturalité au niveau de l'étang de Kervian et de l'entrée de bourg, quelles essences privilégier? Sur quel(s) revêtement(s) miser pour inscrire le stationnement dans ce cadre « naturel »? Quels types de paillages existe-t-il? Quelles plantes faut-il mettre et où au niveau de la place de l'église afin d'obtenir une harmonie générale? Il faut savoir que les essences « locales » respectent l'identité d'une région, évitent la banalisation et s'intègrent au paysage alentour. Les plantes proposées ci-dessous prennent appui sur le référentiel de végétaux adaptés aux conditions locales qui a été créé à cette occasion.



La bonne plante au bon endroit

> La place de l'église

Sous les arbres



- 1- Ancololie vulgaire
- 2- Anémone des bois
- 3- Astilbe
- 4- Bugle rampant
- 5- Scœau de Salomon
- 6- Rose de Noël
- 7- Grande pervenche
- 8- Nepeta
- 9- Bergenia

Au niveau de l'église, des murets



- 1- Solanum grimpant
- 2- Hortensia
- 3- Rose tremière
- 4- Centauree
- 5- Armérie maritime
- 6- Pulsatille vulgaire
- 7- Sedum tetraactinum
- 8- Nepeta



> Plan masse : place de l'église

Arbres et haies bocagères



- 1- Charme
- 2- Erable champêtre
- 3- Cormier
- 4- Merisier

Massif encaillotté



- 1- Lysimachie commune
- 2- Lupin des jardins
- 3- Potentille érigée
- 4- Phvoine mâle
- 5- Saugue officinale

> L'entrée de bourg

Route de Quéletern



- 1- Seringat
- 2- Fusain d'Europe
- 3- Eglantier
- 4- Fétuque rouge

Au niveau du talus



- 1- Ajonc d'Europe
- 2- Genêt à balais
- 3- Forsythia
- 4- Cornouiller sanguin
- 5- Fusain d'Europe
- 6- Millepertuis perforé



> Plan masse : entrée de bourg

Haies bocagères



- 1- Cornouiller sanguin
- 2- Sureau noir
- 3- Saule cendré
- 4- Prunellier
- 5- Sorgho
- 6- Eglantier

Au niveau du petit talus



- 1- Bruyère cendrée
- 2- Fétuque rouge
- 3- Géranium pourpre
- 4- Epiaire des champs
- 5- Scabieuse du Caucase

Aménagement de l'entrée du bourg et de la place de l'église

L'étang de Kervian, ou le nouveau sourire d'entrée de la commune



Quelques photographies références



- 1- Un exemple d'aménagement se basant sur les caractéristiques paysagères de la commune, ici le bocage (Roumois).
- 2- Exemple d'aménagement en milieu humide (Daoulas).
- 3- Scène de fleurissement en entrée de bourg.
- 4- Des bandes fleuries en entrée de bourg.
- 5- Un alignement d'arbres marque l'entrée dans le bourg (Dinault).

La place du centre-bourg : un mail comme parvis d'église en prolongement du parc arboré



> Valoriser la façade et l'entrée de l'église, jouer sur des essences pérennes aux hauteurs variables : armérie maritime, nepeta, hortensia et rose tremière au niveau des pieds de murs et autour de l'église.

Quelques photographies références



- 1- Exemple de fleurissement de traversée de bourg
- 2- Exemple de théâtre de verdure
- 3- Fleurissement basé sur des carres, miscanthus et stipa donnant une ambiance de légèreté et valorisant le muret ancien
- 4- Exemple de fleurissement d'une église
- 5- Exemple de fleurissement de pied d'arbres
- 6- Exemple de fleurissement de pied de mur
- 7- Jacière fleurie en pied de mur du cimetière
- 8- Exemple de fleurissement sur muret ; des essences adaptées aux conditions locales (Daoulas)
- 9- Une solution de fleurissement lorsque l'espace disponible est très restreint - Clématisse
- 10- Exemple de fleurissement de pied de mur (cimetière de Saint-Coulitz)
- 11- Exemple de cheminement (Daoulas)

QUELQUES REFERENCES D'AMENAGEMENT



- 1, 3 et 4 - Aménagement du secteur du pré de la cure. Secteur du pré de la cure 44410 La Chapelle-des-Marais
- 2 - Cabane dans les arbres : <http://www.buzzzeolo.com/11086/cabane-arbres/>
- 5 - La forêt humide et secrète. En direction du Louroux Bécornais, lotissement des Guerches 49220 Vern d'Anjou
- 1- Vue sur l'église préservée et valorisée par une allée piétonne qui souligne un alignement d'arbres. Le stationnement est organisé derrière l'alignement d'arbres.
- 2- Exemple de structure en bois de type cabane pouvant être mise en place dans le parc arboré donnant ainsi une vue vers la rue.
- 3- Vue vers l'église dégagée et valorisée par des massifs de vivaces.
- 4- Exemple de structure de type abris.
- 5- Exemple de fleurissement pouvant être mis en place au dalat du hameau du Lez : des allées sont structurées grâce à des végétaux de type miscanthus, juncs, roseaux. L'ensemble pourrait être géré par un système de fauche tandis que les allées pourraient être tondues.

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Les produits phytosanitaires peuvent polluer les sols et perturber la santé humaine et diminuer la biodiversité. Lorsque les plantes couvre-sols ne sont pas utilisées, le paillage constitue une bonne alternative pour limiter la pousse des « indésirables ». Il va en effet les priver d'espace et de lumière. De plus, le paillage permet de préserver l'humidité du sol, et possède un caractère esthétique. Son utilisation est à privilégier par rapport aux bâches, lorsque le contexte le permet.

Paillage pour sol profond : écorce d'arbre, broyat de brindilles (BRE), paille, tonte sèche, feuilles mortes, paillette de lin, fougère, roseaux broyés... toute matière naturelle.
Paillage pour sol maigre (rocaille) : fragments d'ardoise, cailloux, gravillons...


La loi LABBE adoptée le 23/01/2014 interdit l'usage de produits phytosanitaires. Elle entrera en vigueur en 2020 pour les espaces publics et en 2022 pour les jardins des particuliers (cf. Loi n° 2014 - 110 du 06/02/2014).

PRIVILEGIER DES REVÊTEMENTS PERMEABLES POUR LES ZONES DE STATIONNEMENTS

Voici quelques exemples d'aménagement d'aires de stationnements limitant l'imperméabilisation des sols, mêlant minéral et végétal et intégrant des cheminements piétons sécurisés.



- 1- Guerfiquen : Aire de stationnements enherbée en dalles alvéolées. Cheminements piétons sous forme de pas japonais.
- 2- Daoulas : Aire de stationnements d'appoint en terre-pierre. Bande circulante en stabilisé. Plantation de fruitiers.
- 3- Tégrec sur mer et Port Launay : Aire de stationnements enherbée en dalles. Des cheminements piétons séparés des véhicules par un traitement végétal ou minéral (muret et assise bois). Les différences de traitement de revêtement (bois, stabilisé...) permettent également de marquer ces différents espaces.

	Diplôme : Ingénieur Paysagiste Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Ingénierie des Territoires Enseignant référent : Sébastien Caillault
Auteur(s) : Thépault Cécile	Organisme d'accueil : Parc naturel régional d'Armorique
Date de naissance : 17/09/1992	Adresse : 15, place aux foires
Nb pages : 48 Annexe(s) : 20	29 590 Le Faou
Année de soutenance : 2015	Maître de stage : Lise Vauvert
Titre français : Quelles formes prend l'ingénierie en paysage et urbanisme au Parc naturel régional d'Armorique et quelles perspectives d'évolution envisager ?	
Titre anglais : What shapes takes urban planning and landscape engineering at the Regional Nature Reserve of Armorica and what development expectations we should consider?	
Résumé : Une véritable ingénierie est mise en place dans les Parcs naturels régionaux pour répondre aux demandes et aux besoins des collectivités en urbanisme et paysage. Des outils et processus d'accompagnement spécifiques ont été élaborés au Parc naturel régional d'Armorique. Dans cette étude un cas concret de développement d'outils est présenté à travers un travail d'expérimentation associant des phases de concertation avec des élus et habitants d'une commune du Parc. Deux ateliers d'animation ont été mis en place pour répondre à la problématique initiale. Ils ont permis, associés à un outil de communication, de faire évoluer les réflexions des élus en les amenant à considérer plusieurs problématiques, à la fois dans l'espace et dans le temps. Ce travail est l'occasion de se questionner sur le devenir de cette ingénierie au Parc naturel régional d'Armorique : Comment est-elle réellement prise en compte par les élus ? Et comment peut-on imaginer cette ingénierie dans les années à venir notamment dans son articulation avec les autres partenaires?	
Abstract: A complete engineering has been set up in the Regional Nature Reserves of France in order to meet the communities demands and expectations in urban planning and landscape. Specific tools and support processes have been developed by the Regional Nature Reserve of Armorica. A concrete case of tools development is presented in this study through a testing process involving several states of dialogue with elected members and inhabitants of one town of the park. Two organisation workshops have been set up to answer the original problem. They allowed, associated with a communication tool, to change the conceptions of the elected members bringing them to consider several issues, both in space and in time. This work asks the future of this engineering at the Regional Nature Reserve of Armorica: How is she actually considered by elected members? How can we imagine this engineering with partners in the coming years?	
Mots-clés : Paysage, urbanisme, concertation, expérimentation, outils, conseil, ingénierie, participation Key Words: Landscape, urban planning, dialogue, testing, tools, consulting, engineering, involvement	